



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 43
Case postale 54
CH-2007 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

RAPPORT ANNUEL

2000

Réalisations du programme 1997-2000

mars 2001

TABLE DES MATIERES

Première partie : Politique régionale de l'éducation et de la formation - Les activités principales de la Conférence

La réalisation du programme 1997 - 2000	4
Bilan du programme 1997 - 2000	6

Deuxième partie : Rapport d'activité des organes, commissions et institutions

1. Les organes

1.1. L'assemblée plénière	13
1.2. Le bureau	14
1.3. Le secrétariat général	14

2. Les conseils consultatifs

2.1. Le conseil de la coordination	15
2.2. Le conseil de la recherche en éducation	16

3. La conférence des secrétaires généraux (CSG)

4. Les conférences de chefs de service

4.1. La conférence des chefs de service de l'enseignement primaire (CS1)	18
4.2. La conférence des chefs de service de l'enseignement secondaire (CS2)	18
4.3. La conférence des délégués aux affaires culturelles (CDAC)	20
4.4. La conférence des chefs de l'orientation scolaire et professionnelle (CCO)	21
4.5. La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)	22

5. Les commissions

5.1. La délégation à la langue française (DLF)	23
5.2. La commission pédagogique (CP)	25
5.3. La commission de l'enseignement spécialisé (CES)	25
5.4. La commission pour le perfectionnement des enseignants (CPE)	24
5.5. La commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CIDOSP)	27
5.6. Le groupe de travail de l'audiovisuel à l'école (GRAVE)	28

6. L'élaboration de moyens d'enseignement

6.1. La commission des moyens d'enseignement (COROME)	29
6.2. L'office des éditions et du matériel scolaires (OR)	31

7. Les institutions statutaires

7.1. L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)	32
7.2. Le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	40

8. Les institutions conventionnelles

8.1. La Radio-TV Educative (Magellan)	42
8.2. L'Ecole romande de psychomotricité (ERP)	43
8.3. Le programme commun de formation des directeurs et directrices d'établissement	43

9. Les institutions subventionnées

9.1. La Fondation « Education et développement »	44
9.2. La Fondation « La Science appelle les jeunes » (SAJ)	44

Annexes : voir page suivante

Annexe A : Textes officiels / règlements et décisions de portée générale adoptés en 2000

• Institution d'une commission de l'enseignement spécialisé (27.5.99)	45
• Règlement transitoire pour la gestion des affaires et dossiers de moyens d'enseignement (17.2.00)	46
• Décision de la CIIP concernant le mandat d'élaboration d'une proposition de plan d'étude cadre pour l'ensemble de la scolarité obligatoire (17.2.00)	48
• Vers un plan d'études cadre pour la Suisse romande, déclaration d'intention de la CIIP (17.2.00)	49
• Convention entre la CIIP, la RSR et la TSR (4.10.2000)	50
• Directives concernant la gestion et l'utilisation du Fonds de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle du 9 novembre 2000 (9.11.00)	53
• Décision de la CIIP relative à la voie de service des conférences de chefs de service (9.11.00)	54
• Décisions de la CIIP relatives à la création d'une conférence unique des chefs de service de l'enseignement (CSE) (9.11.00)	55
• Décision de la CIIP du 9 novembre 2000 concernant la composition du Conseil de la coordination (9.11.00)	57
• Convention intercantonale relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR)	58

Annexe B : Comptes 2000

• Comptes de la Conférence	61
• Comptes du Fonds des éditions scolaires	64
• Comptes du Fonds intercantonal de documentation (FIRD)	65
• Comptes de l'IRDP	66
• Comptes du Glossaire des patois de la Suisse romande	68

Annexe C : Composition de la Conférence, de ses organes, conférences et commissions

70

Première partie

Politique régionale de l'éducation et de la formation

La réalisation du programme 1997 - 2000

Lors de sa séance du 24 octobre 1996, la Conférence définissait les objectifs qu'elle entendait atteindre durant la période quadriennale 1997 - 2000 et arrêtait son programme d'activités en onze points. Avec l'année 2000 s'achève la période quadriennale couverte par le programme. Aussi la Conférence s'est-elle astreinte à l'établissement d'un bilan des activités qu'elle a pu engager et réaliser au cours de cet exercice.

On trouvera ci-dessous, sous forme de tableau synoptique, l'ensemble des activités réalisées ordonnées selon les onze objectifs arrêtés le 24 octobre 1996.

D'une manière générale la Conférence se plaît à relever que ses objectifs ont, pour l'essentiel, pu être atteints, à tout le moins engagés sur la voie d'une réalisation prochaine. Le facteur temporel a par contre souvent été sousestimé lors de l'adoption du programme ; ce qui n'est probablement pas surprenant pour un premier exercice du genre.

Le programme a pleinement joué son rôle d'outil d'orientation pour le secrétariat général, les conférences de chefs de service et les institutions qui ont ainsi pu situer leurs initiatives et leurs travaux dans le sens voulu et souhaité par la Conférence. L'instrument se révèle indispensable. Même si l'actualité et la conjoncture, à l'horizon de quatre années, apportent leur lot de perturbations et d'événements auxquels la Conférence a dû faire face en dehors ou en marge de ce qui était alors prévisible.

1. Contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique de l'éducation en Suisse dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP/CH)

Trois membres de la Conférence participent aux travaux du comité de la CDIP, à savoir, la présidente Madame Martine Brunschwig Graf (GE), Monsieur Augustin Macheret (FR), Monsieur Giuseppe Buffi (TI), puis Monsieur Gabriele Gendotti (TI); le secrétaire général apporte un appui logistique à cette participation. La présidente de la CIIP assume par ailleurs la fonction de vice-présidente de la CDIP.

Le secrétaire général du Département de la Jeunesse et de la Formation du canton de Vaud (Fabien Loi Zedda), le chef du service de l'enseignement primaire du Département de l'Instruction publique et des Affaires culturelles du canton de Neuchâtel (Claude Zweijacker), le directeur de la division " école " du département de l'instruction publique du canton du Tessin (Diego Erba) et le secrétaire général de la Conférence (Jean-Marie Boillat) siègent au sein de la commission des secrétaires généraux de la CDIP ; le premier nommé assure la présidence de la sous-commission pour la gestion des finances.

Les intérêts des cantons membres de la CIIP trouvent par là le moyen d'être portés et défendus aux divers stades de préparations des décisions de la Conférence suisse.

Cet objectif qui fait partie des tâches et missions récurrentes de la Conférence n'a plus à figurer spécifiquement au titre des éléments d'un prochain programme d'activité.

La Conférence pourrait cependant s'interroger sur la politique à suivre en ce qui concerne les prises de position dans les procédures de consultations statutaires de la CDIP en regard de l'efficacité de telles mesures, notamment lorsque la prise de position régionale se superpose à des prises de position cantonales.

2. Consolider et mettre à jour les acquis en matière d'harmonisation des plans d'études de l'école enfantine et de la scolarité obligatoire

Les travaux en vue de la réalisation de cet objectif, dont le plan ne fixait pas le terme, sont bien engagés. La nouvelle période 2001-2004 devrait constituer l'échéance réaliste pour que la Conférence puisse adopter un plan d'étude cadre romand pour l'ensemble de la scolarité obligatoire (PECARO).

La portée de l'objectif est telle pour l'avenir de la coordination scolaire que la Conférence pourrait s'interroger dès à présent sur la forme et le poids politique à donner à sa décision d'adoption du PECARO.

3. Planifier, en concertation, l'élaboration et l'édition des moyens d'enseignement.

Les travaux courants se sont poursuivis normalement au cours des quatre dernières années.

Toutefois la volonté de la Conférence, exprimée dès 1998, de réorganiser sa structure interne chargée de l'élaboration et de l'édition de moyens d'enseignement coordonnés, pour l'alléger et la rendre plus conforme à l'environnement légal, technologique et économique actuel, n'est pas encore réalisée. La difficulté de la tâche, le nombre des partenaires concernés, les lourdeurs administratives rendent compte de cette extension des délais.

Le programme 2001-2004 de la Conférence se doit de réaffirmer et de préciser cet objectif.

4. Consolider le réseau de la recherche en éducation au sein de l'espace de formation.

Objectif partiellement réalisé au travers des travaux du Conseil de la recherche (cf. sous point 2.2 ci-dessous). Les objectifs prioritaires de la recherche ont été définis, les principes d'organisation de recherches interinstitutionnelles arrêtés. La réflexion quant à la place des HEP dans le champ de la recherche en éducation est engagée.

La persévérance et l'attention restent de mise afin que les nouvelles propositions de recherche d'envergure contribuent réellement à la consolidation du réseau. Des moyens accrus devront, à terme, être dégagés.

5. Réduire les obstacles aux migrations et aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Il y a lieu de prendre acte que cet objectif n'est pas réalisé, sinon au travers du travail de coordination en matière du plan d'étude cadre (PECARO).

6. Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général.

Objectif partiellement réalisé. L'insertion fonctionnelle progressive et en cours des travaux de la conférence romande de la formation professionnelle (CRFP) dans la structure et sous la responsabilité de la Conférence, constitue une prémisses favorable à la reprise de cet objectif pour la prochaine période quadriennale.

7. Créer et/ou gérer en commun des institutions de formation supérieure (HES).

Objectif largement en voie de réalisation. Une haute Ecole de théâtre de Suisse romande devrait voir le jour incessamment. La mise en place des Hautes Ecoles de musique suit son cours. La Haute Ecole - Santé Social de Suisse romande est entrée dans ses phases de décisions politiques dans les parlements cantonaux et de mise en place concrète.

A terme, la Conférence pourrait s'interroger sur les voies et moyens de fédérer et/ou de rationaliser les structures de pilotage et de gestion de l'ensemble des HES du territoire romand.

8. Accompagner la mise en place des Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP). Formation commune des cadres de l'enseignement.

Objectif en cours de réalisation. La nécessité d'une coordination renforcée entre les HEP cantonales ou intercantionales dans l'espace CIIP a crû au cours de la période considérée. L'objectif doit être poursuivi au cours des prochaines années et des instruments permanents de collaboration devront être mis en place.

9. Assurer la coordination des efforts dans les secteurs essentiels de l'éducation à la santé et des diverses mesures de prévention.

Objectif sur le point d'être réalisé.

10. Clarifier et améliorer les conditions financières de la fréquentation d'établissements de formation d'un autre canton (écolages).

La mise en état de veille de cet objectif, compte tenu des travaux conduits sur le même thème au niveau de la CDIP/CH, paraît toucher à sa fin. Une nouvelle appréciation des besoins spécifiquement régionaux paraît souhaitable.

11. Anticiper les problèmes à venir. Explorer les conditions-cadres des politiques de formation à moyen terme.

Cet objectif est incontestablement resté en souffrance. La réflexion prospective est restée cantonnée à des aspects sectoriels tels que l'éducation aux médias et aux technologies de l'information et de la communication.

Bilan du programme 1997-2000

Programme 1997 - 2000 adopté le 24.10.96	Réalizations	Appréciation globale
1. Contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique de l'éducation en Suisse dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP/CH).		Partiellement réalisé
1.1 Participer activement et de manière suivie aux travaux de la CDIP/CH (Comité, Assemblée plénière, Commissions diverses)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la présidente, de deux autres membres de la CIIP (AM, GB) ainsi que du chef/DIP/BE aux travaux du comité ; • Participation du SG et de trois autres membres de la CSG à la CSG/CDIP ; • Participation de collaborateurs du SG aux commissions et GT/CDIP (CGL, ALB, Formation des jeunes migrants) ; 	Réalisé
1.2 Prendre des positions régionales dans tous les cas où il y a lieu de valoriser les spécificités culturelles, linguistiques et scolaires de l'espace de formation CIIP/SR/Ti.	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'enseignement des langues (rapport Ludi), 24.09.98 ; • Ordonnance fédérale sur l'éducation physique, 27.05.99 ; • Recommandation CDIP/cycle élémentaire ; 25.05.00 	Partiellement réalisé
1.3 Coopérer avec les autres Conférences régionales de la CDIP/CH, notamment celles auxquelles les cantons bilingues de la CIIP/SR/Ti sont associés.	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une collaboration avec les cantons NWEDK en matière d'échanges d'élèves et d'enseignants (séance conjointe du 25.11.99, à l'occasion du 125^e de la CIIP) ; • Travail en cours sur les échanges de maîtres et d'élèves ; 	En cours de réalisation

Programme 1997 - 2000 adopté le 24.10.96	Réalizations	Appréciation globale
2. Consolider et mettre à jour les acquis en matière d'harmonisation des plans d'études de l'école enfantine et de la scolarité obligatoire.		En cours de réalisation
	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur le plan d'études romand de math pour les degrés 1 à 6, 30.10.97 ; • Adoption d'un programme « éducation aux médias », 12.02.98 ; • Adoption d'une déclaration officielle sur les finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique, 18.11.99 ; 	En cours de réalisation
2.1 Engager une relecture critique et un ajustement des plans d'études (CIRCE I, II et III) aux exigences actuelles, en vue de l'adoption officielle, dans tous les cantons, de plans d'études-cadres identiques pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, dans les disciplines de base au moins	<ul style="list-style-type: none"> • Journée des états généraux / plans d'études, 1998 ; • Institution et mise en place de la commission pédagogique, 1998 ; • Mandat à la commission pédagogique pour l'élaboration d'un plan d'étude cadre pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, 17.02.00 ; (échéance : fin 2003) 	En cours de réalisation dans le cadre PECARO
2.2 Mettre en place un dispositif de suivi des plans d'études-cadres.		ditto
2.3 Articuler le développement d'une plus grande autonomie des établissements scolaires avec la notion de plans-cadres.		ditto
2.4 Organiser, en principe annuellement, un « colloque », chargé de faire le point en Suisse romande et au Tessin sur une question pédagogique d'importance.	1997 : Pour une évaluation plus formative 1998 : Education aux citoyennetés 1999 : Education aux citoyennetés 2000 : PECARO	Réalisé
3. Planifier, en concertation, l'élaboration et l'édition des moyens d'enseignement		Partiellement réalisé
3.1 Etablir une planification en continu des besoins de chaque canton en matière de moyens d'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> • Education à l'environnement ; dossier maîtres pour les degrés 1 à 4, réalisés et édités, à disposition dès printemps 2000 ; • De la phrase à l'énoncé, notions grammaticales ; ouvrages pour méthodologues et spécialistes ; réalisé et édité par un éditeur à large diffusion internationale (De Boeck), printemps 2000 ; • Expression orale et écrite « séquences didactiques » ; rédaction en cours ; travaux d'édition mis au concours ; attribution à l'éditeur belge De Boeck (2000), sortie en 2001 ; • Eveil au langage et ouverture aux langues (EOLE) ; en cours de rédaction ; édition et sortie prévues dès 2002 ; • Français. Débat ouvert dans la perspective de définir les besoins à moyen terme. Colloque scientifique du 6.10.00. Colloque administratif et politique du 31.01.01 ; 	

Programme 1997 - 2000 adopté le 24.10.96	Réalizations	Appréciation globale
3.2 Adopter une procédure décisionnelle simplifiée pour l'engagement définitif des départements lors du lancement d'une opération de création de nouveaux moyens d'enseignement ou de la conclusion de contrats avec l'édition privée.	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise IDHEAP sur le dispositif d'élaboration et d'édition des ME, 28.05.98 ; • Dispositions transitoires pour la gestion des affaires et dossiers de moyens d'enseignement du 17.02.00 ; • Elaboration d'une politique explicite de la CIIP en matière de moyens d'enseignement. Consultation sur un avant-projet jusqu'à fin 2000. 	Partiellement réalisé
3.3 Accorder la priorité aux productions existantes sur les marchés de l'édition.	<ul style="list-style-type: none"> • cf. sous 3.6, choix des collections Tamburini, Auf Deutsch et Sowieso ; • Application des procédures des marchés publics (appels d'offres), confirmation CIIP du 27.05.00 ; 	
3.4 Mettre en place des outils de prospection, d'élaboration et de production des technologies nouvelles dans l'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> • GT sur les TICE du 2.12.99 (échéance : fin 2000) 	
3.5 Réaliser l'implantation d'une nouvelle génération de moyens d'enseignement des mathématiques à l'école primaire d'abord, puis dans l'ensemble de la scolarité obligatoire.	<p>Math 1 à 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Editions achevées dès 1999 ; en cours d'introduction dans l'ensemble des classes (généralisation en 4^e dès automne 2000) ; • Compléments informatisés, version PC/CD-Rom (sortie au printemps 2001) ; <p>Math 5 et 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajustement des manuscrits antérieurs en cours ; achèvement en 2001 ; introduction dans les classes dès 2001 pour 5^e et 2002 pour 6^e ; <p>Math 7 à 9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décision CIIP du 27.05.99 ; • Rédaction en cours ; achèvement dès 2002 ; • Attribution d'édition à l'entreprise LEP, suite à un appel d'offre en 1999 ; • Sortie des ouvrages dès été 2003 ; 	En voie de complète réalisation
3.6 Assurer en commun des moyens d'enseignement de l'allemand en scolarité obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des collections de ME pour l'enseignement de l'allemand en scolarité obligatoire, 28.05.98 	Réalisé
4. Consolider le réseau de la recherche en éducation au sein de l'espace de formation		Partiellement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la CIIP sur les priorités de la recherche et les conditions de leur réalisation, du 27.05.99 ; 	
4.1 Affirmer et reconnaître que le réseau de la recherche en éducation s'appuie sur des compétences cantonales pour produire de nouvelles connaissances dont l'intérêt est toujours romand. Diffuser les résultats de recherche dans tout l'espace de formation.		

Programme 1997 - 2000 adopté le 24.10.96	Réalizations	Appréciation globale
4.2 Veiller à la constitution d'équipes de recherche à même d'assurer des travaux de qualité dans la durée.		Partiellement réalisé
4.3 Constituer un fonds d'incitation à la recherche en éducation en Suisse romande comme outil d'une politique de la recherche en la matière.	<ul style="list-style-type: none"> Principes d'organisation de recherches interinstitutionnelles, adoptés par le Conseil de la recherche le 31.01.00; 	
4.4 Clarifier et définir les champs et les spécificités des mandats de recherche entre les instituts universitaires, les centres de recherches cantonaux, les hautes écoles pédagogiques et l'Institut de recherche et de documentation pédagogiques (IRDP) de la CIIP/SR/Ti.	<ul style="list-style-type: none"> Document JW/IRD en cours « Recherche en éducation dans les HEP » (état sept. 2000) 	
5. Réduire les obstacles aux migrations et aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire		Pas réalisé
5.1 Dégager les objectifs communs au-delà des structures scolaires existantes. Identifier les évolutions possibles. Renforcer les convergences.	Cf. PECARO, pt 2.1 ci-dessus	
5.2 Etablir des politiques coordonnées sur les questions de la liaison entre la scolarité obligatoire, le gymnase, la formation professionnelle, les écoles de degré diplôme.		
6. Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général		Partiellement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation CIIP / organisation du secondaire II, février 1997 ; Recommandation CIIP sur l'instauration de passerelles entre les filières SII, 12.02.98; 	
6.1 Encourager, dans le cadre des efforts de coopération intercantonale, la collaboration entre le département en charge de la formation générale et celui chargé de la formation professionnelle dans les cantons où ils sont distincts.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme minimal assurant le flux d'information avec la CRFP, 1999 ; Intégration des travaux CRFP dans le cadre CIIP engagée 	
6.2 Mettre en oeuvre le nouveau cadre réglementaire de reconnaissance intercantonale de la maturité (application RRM 95) de manière harmonisée.	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation CIIP relative au travail de maturité, 12.06.97 ; 	
6.3 Coordonner les offres de formation conduisant aux maturités professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Traité directement par la CRPP (sans retour à la CIIP) ; 	

Programme 1997 - 2000 adopté le 24.10.96	Réalizations	Appréciation globale
6.4 Définir la place des écoles de degré diplôme dans l'offre de formation des jeunes de 15 à 18 ans et leur donner un profil coordonné ; clarifier et organiser les débouchés.		
6.5 Situer les filières de l'enseignement secondaire général et professionnel dans un cadre cohérent.		
7. Créer et/ou gérer en commun des institutions de formation supérieure (HES)		En voie de réalisation
7.1 Assurer aux populations des cantons membres l'accès à toutes les formations dispensées par les Hautes écoles spécialisées. Veiller à une répartition des tâches entre cantons et favoriser les collaborations intercantionales, le cas échéant, assurer la mise en place d'institutions concordataires.	<p>HEM</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^e étude JJ Zuber / HEM , 1997; • 2^e mandat JJ Zuber, 1998 ; • décision CIIP de renvoi aux cantons plus directement concernés (région lémanique - plateau central), 9.09.99 ; <p>HETSR</p> <ul style="list-style-type: none"> • mandat A. Knapp / Ecole romande des métiers de la scène, 1997 ; • adoption des principes généraux et mandat pour suites des travaux, 26.11.98 ; • adoption de principe de la convention portant création de la HETSR, 9.11.00 <p>HES-santé/social</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'un comité stratégique avec la CRASS, 1996 ; • décision sur la reconnaissance des formations pouvant donner lieu à certification HES, du 9.09.99 ; 	
7.2 Offrir les services et la collaboration de la Conférence comme lieu d'échange, de coordination et de préparation des bases décisionnelles des instances cantonales et intercantionales directement concernées.		
7.3 Organiser la concertation et assurer la coordination dans la mise en place des Hautes écoles spécialisées ne relevant pas d'une compétence fédérale (secteurs du social et de la santé, en collaboration avec la Conférence romande ses affaires sanitaires et sociales , CRASS ; secteurs de la musique, des beaux-arts et du théâtre).	Cf. sous 7.1	
8. Accompagner la mise en place des Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP). Formation commune des cadres de l'enseignement.		En cour de réalisation
8.1 Favoriser la coopération entre les institutions de formation des maîtres ; assurer les bases d'un réseau d'échange de compétences et de circulation des informations.	<ul style="list-style-type: none"> • Forum, mai 1997 / avancement des projets HEP ; • Mandat à 2 GT/ formation des formateurs et formations rares (1997); • Forum, septembre 1998 / compétences-clés des formateurs HEP ; 	

Programme 1997 - 2000 adopté le 24.10.96	Réalizations	Appréciation globale
8.2 Mettre en place une répartition rationnelle et équilibrée des tâches en matière de formations d'enseignants très spécialisés.	<ul style="list-style-type: none"> Mandat GT/HEP du 17.02.00 (échéance fin 2000) 	En cour de réalisation
8.3 Proposer des offres communes de formation pour les directeurs et les cadres de l'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> Convention relative au cycle de formation des directeurs et directrices d'établissement, du 24.08.98 ; 	
8.4 Analyser les besoins en matière de perfectionnement et de formation complémentaire pour les futurs enseignants des HEP ; mettre en place les offres, en collaboration avec les universités (professeurs de sciences de l'éducation, didacticiens, méthodologues, maîtres de stages ou éducateurs de terrain, ...).	<ul style="list-style-type: none"> Mandat GT/HEP du 17.02.00 (échéance fin 2000) 	
9. Assurer la coordination des efforts dans les secteurs essentiels de l'éducation à la santé et des diverses mesures de prévention		Travaux engagés, partiellement réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Mandat au DIPC/NE de faire le bilan général sur « Objectif grandir », mai 1998 ; Entremise du SG/CIIP pour assurer la promotion de deux projets romands dans le cadre « Ecoles en santé »/OFS-CDIP, 1998 ; 	
9.1 Proposer dans les écoles primaires, des mesures et des dispositions analogues à celles prises au cours des quinze dernières années essentiellement auprès des élèves de 12 à 18 ans, en matière de prévention et de lutte contre les toxicomanies pour l'éducation à la santé, dans son acception la plus large. En assurer, le cas échéant, la coordination.	<ul style="list-style-type: none"> Mandat au secrétariat général d'apporter des propositions de réponses romandes aux besoins en matière d'éducation et de prévention, 27.05.99 ; Travaux du groupe de travail « EDUPRE » ; élaboration d'une conception d'ensemble ; inventaire des ressources et des besoins ; Forum hiver 2000 ; dépôt des propositions en mars 2001 ; 	
9.2 Organiser et/ou soutenir la réflexion et l'analyse en profondeur des fondements et des origines des diverses propositions offertes sur le marché.		
9.3 Soutenir ou assurer la production de moyens adaptés aux besoins des systèmes scolaires des cantons de la région.	Cf. sous 9 et 9.1	
10. Clarifier et améliorer les conditions financières de la fréquentation d'établissements de formation d'un autre canton (écolages)		Pas réalisé
10.1 Etablir des dispositions conventionnelles intercantionales générales autorisant la fréquentation d'établissements d'un autre canton pour des raisons de proximité du domicile ou pour rejoindre une offre de formation spécifique.	<ul style="list-style-type: none"> 1997 : recueil des dispositions réglementaires cantonales ; 1998 : mise en veilleuse en raison des travaux conduits dans le cadre CDIP sur l'ensemble de ces question ; 	

Programme 1997 - 2000 adopté le 24.10.96	Réalizations	Appréciation globale
10.2 Mettre en relation l'ensemble des projets d'accords, de conventions ou de concordats en matière de politique de la formation dans l'espace de formation de la Conférence, afin d'en assurer la cohérence et, le cas échéant, l'économie d'ensemble avec les accords aux niveaux inter-régionaux ou suisse.		
10.3 Encourager les travaux visant à améliorer la qualité et la comparabilité des informations statistiques en matière de coûts de la formation; à définir des méthodes de détermination, d'analyse et de définition des éléments des coûts de formation.		
11. Anticiper les problèmes à venir. Explorer les conditions-cadres des politiques de formation à moyen terme		Pas réalisé
11.1 Mettre à profit les travaux du Conseil de la recherche et du Conseil de la coordination (instruments de travail dont s'est équipée la CDIP/SR/Ti) pour documenter les départements et orienter les politiques d'éducation à l'échelon des cantons et de la région.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place laborieuse du Conseil de la coordination ; n'a pas encore véritablement fonctionné ; 	
12. Réalisations hors programme		
12.1 Innovations en matière d'évaluation formative	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation aux DIP sur la promotion d'innovations en matière d'évaluation formative, 24.09.98 ; 	
12.2 Meilleure intégration des travaux CCO	<ul style="list-style-type: none"> Ratification de la convention CCO/ASOSP en matière d'information et d'édition, 12.02.98 ; Déclaration sur l'engagement des services OSP en matière de réintégration des chômeurs, 12.02.98 ; Dans le cadre de l'intégration des travaux de la CCO dans le contexte CIIP, mise en place d'une commission de la documentation (CIDOSP), 11.02.99 ; Travaux de réglementation du Fonds de documentation et de réorganisation de la collaboration intercantonale en la matière, adoption des principes, 9.11.00 ; 	
12.3 Réorganisation du secteur « Education aux médias » et RTVE	<ul style="list-style-type: none"> Convention de collaboration CIIP - RSR et TSR, du 4 octobre 2000 ; Travaux de mise en place d'une structure « Education aux médias et TICE », adoption des principes, 9.09.00 ; 	

Deuxième partie

Rapport d'activité des organes, commissions et institutions

1. Les organes

1.1 L'Assemblée plénière

La Conférence a tenu quatre séances durant l'année 2000 :

le 17 février à Neuchâtel,

elle a décidé la constitution d'un groupe de travail ad hoc HEP chargé de jeter les bases d'une formation romande des formateurs d'enseignants et d'une collaboration dans le domaine de la formation didactique dans des disciplines à faible effectif ; elle a adopté le rapport de la commission pédagogique « Vers un plan d'études cadre pour la Suisse romande, Texte d'orientation », de même que des dispositions transitoires pour la gestion des affaires et dossiers de moyens d'enseignement ;

le 25 mai à Genève,

la Conférence a pris position sur les recommandations de la CDIP dans le domaine de la formation et de l'éducation des enfants de quatre à huit ans en finalisant un projet de réponse ; elle a donné son accord à l'extension romande de la Revue « Options » pour une durée expérimentale de trois ans et demi (pour autant que la subvention fédérale requise soit acquise) ; elle a avalisé le programme quadriennal (ajustements 2000) des activités de recherche de l'IRDP ; elle a adopté les Actes du colloque 1998/99 « Education aux citoyennetés » et fait siennes les recommandations émises par la Commission des colloques.

le 7 septembre à Lausanne,

elle a donné son aval à la signature d'une Convention instaurant un nouveau partenariat entre la CIIP, la RSR et la TSR, orienté vers le net et le

multimédia, et a agréé, de ce fait, la création du conseil « Média-formation » chargé de veiller à la bonne application de cette convention ; elle a discuté de la politique d'enseignement des langues, dans la mouvance des débats ayant lieu au niveau de la CDIP ; elle amorce enfin la discussion sur le projet « CDIP 20XX » ayant pour objectif de définir un programme d'action sur ce que les cantons entendent réaliser ensemble (ou pas).

le 9 novembre à Lausanne,

la Conférence a adopté la Convention intercantonale relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR), qui n'entrera toutefois en vigueur dès que cinq cantons (dont GE et VD) l'auront ratifiée ; elle a avalisé d'autre part la création d'une conférence unique des chefs de l'enseignement (CSE), remplaçant les anciennes CS1 et CS2 ; enfin, elle a mandaté un groupe de travail ad hoc chargé de réfléchir à l'intégration des travaux de la CRFP et de son appareil au fonctionnement de la CIIP.

Composition

La Conférence a eu profonde tristesse de perdre l'un de ses membres, le Conseiller d'Etat radical tessinois Giuseppe Buffi, décédé subitement le 20 juillet 2000.

Né en 1938, Giuseppe Buffi enseigne trois ans à la Scuola Maggiore de Bellinzone avant d'entrer dans le journalisme. Il fut rédacteur puis directeur entre 1975 et 1986 du quotidien « Il Dovero ». Successivement municipal, vice-maire de Bellinzone et député dès 1971, Giuseppe Buffi accéda au Conseil d'Etat en 1986. Dès 1992, il dirigea le Départe-

ment de l'instruction publique et de la culture. C'est là qu'il réussit son oeuvre majeure : la création de l'Université de Suisse italienne. Président du gouvernement tessinois au moment de son décès, cet homme de culture avait été appelé en septembre 1999 à la présidence du Festival du Film de Locarno.

La Conférence a perdu un collègue très estimé et d'une grande humanité. Son esprit ouvert et libre, enclin à la tolérance et à la compréhension, laisseront un grand vide.

Le successeur de Giuseppe Buffi a été désigné en la personne du Conseiller d'Etat Gabriele Gendotti.

1.2 Le Bureau de la CIIP

Au cours des deux dernières années de la période considérée, le Bureau a réalisé ses missions en fonctionnant exclusivement par voie de circulation (adoption des ordres du jour des assemblées plénières, expédition de diverses affaires courantes). Il a reçu en 2000, au nom de la Conférence, une délégation du Syndicat romand des enseignants.

Il y aura lieu à moyen terme d'évaluer l'utilité et/ou la nécessité de cet organe statutaire (art. 11 et 12 des Statuts).

1.3 Le secrétariat général

Généralités

L'activité du secrétariat de la Conférence au cours de l'année 2000 reste polarisée sur ses missions statutaires (art 13 des Statuts). Sa tâche de coordination des travaux des diverses conférences, commissions permanentes et groupes de travail s'exerce essentiellement par son appui administratif et scientifique aux travaux de ces organes.

L'importance croissante des travaux de coordination conduits sous l'égide de la Conférence suisse (CDIP) a requis une présence et une participation non négligeable du secrétaire général dans les organes préparatoires de la CDIP.

Activités particulières

On relèvera notamment :

- la prise en charge du secrétariat de la CCO et la réorganisation administrative et financière de son secteur des publications (encore en cours) ;
- les travaux préparatoires devant conduire à une meilleure insertion des travaux de la conférence des chefs de service de la formation professionnelle tant dans le giron de la CDIP que dans celui de la CIIP ;
- la collaboration au travail d'information et de défense des intérêts des cantons CIIP dans la procédure d'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle ;
- la préparation d'un colloque sur l'enseignement du français (janvier 2001) faisant suite aux travaux scientifiques conduits par l'IRDP ;

- la tenue d'un Forum (hivers 2000) sur le thème «Education et prévention» ;
- la publication d'un rapport sur les TICE ;
- dans le cadre de sa mission d'information, le secrétariat, avec la collaboration de l'IRDP, secteur des publications, a présidé à la parution de deux numéros de la revue «*Politiques de l'éducation et innovation. Bulletin CIIP*» : avril 2000 sur le thème des HES ; novembre 2000 sur le thème de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- nouvelle image et restructuration du site www.CIIP.ch .

Personnel et mutations

Au 31 décembre 2000, le personnel du secrétariat comprend 19 personnes, soit 17.2 équivalents plein temps (1 secrétaire général, 1 adjoint, 4 collaborateurs et collaborateurs scientifiques, 3 délégués pédagogiques RTVE, 1 adjointe administrative, 7 collaboratrices de secrétariat, 1 concierge et 1 apprentie). Un poste est resté vacant, un collaborateur scientifique est entré en fonction suite à une réduction d'emploi, une collaboratrice administrative a quitté de secrétariat et un poste de délégué pédagogique n'a pas été repourvu.

L'ensemble du personnel de la Conférence (secrétariat général, IRDP et GPSR) a été soumis à un exercice d'évaluation des fonctions selon les règles de l'administration neuchâteloise.

2. Les conseils consultatifs

2.1 Le Conseil de la coordination

Le Conseil de la coordination s'est réuni à deux reprises durant l'année 2000 :

le 28 juin à Lausanne,

Le thème central de cette séance s'est articulé autour des « Chances et risques de la coordination et de la collaboration intercantonale ». Trois intervenants, représentant les enseignants, les parents d'élèves et le monde politique (députés cantonaux), ont lancé la discussion en exprimant leur avis. Ils ont tout particulièrement relevé le manque d'information de certains partenaires (notamment les parents), les disparités subsistant entre les cantons, le fossé entre les intentions et les réalisations, le manque de légitimité politique, l'absence d'une mentalité régionale ou encore le glissement des efforts de coordination du côté du tertiaire. Par ordre décroissant d'importance, le Conseil a mis en avant les thématiques suivantes : légitimité politique, financière, crédibilité ; harmonisation (s'opposant à uniformisation), communication, information aux partenaires de la collaboration intercantonale ; absence d'une mentalité régionale ; barrages, freins politiques ; élaboration d'un nouveau plan d'étude cadre romand (PECARO) ; incompatibilité entre programme et objectifs.

le 22 novembre à Lausanne,

Le Conseil s'est exprimé sur deux sujets particuliers : d'une part le projet de nouveau programme quadriennal 2001-2004 de la CIIP et d'autre part, la politique d'enseignement des langues. S'agissant du premier thème, le Conseil s'est rallié, dans les grandes lignes, au programme présenté. Il a cependant déploré à plusieurs reprises que le ton général employé dans l'énoncé de certaines propositions soit plutôt incitatif à la coordination que décisionnel. Eu égard au second sujet, le Conseil s'est également dit d'accord avec l'ensemble des recommandations émises par la CDIP et la direction prise par la CIIP, notamment au sujet de la place à accorder à l'apprentissage de l'allemand, prioritaire par rapport à celui de l'anglais.

Par manque d'un nombre suffisant de membres présents, le Conseil a été dans l'impossibilité de désigner un(e) président(e) parmi ceux-ci. Cette décision a été reportée à la séance de juin 2001.

2.2 Le Conseil de la recherche en éducation

Le Conseil de la recherche en éducation a tenu deux séances plénières, les 29 mai et 13 novembre, sous la présidence de Martine Brunschwig Graf et 4 séances de bureau, les 10 février, 30 mars, 4 juillet et 11 octobre, présidées par le directeur de l'IRDP.

Trois thèmes majeurs ont été traités à ces occasions : l'organisation de la recherche dans les HEP, les indicateurs de l'enseignement, l'apprentissage des langues. En outre, dans la séance de novembre, un premier bilan des activités du Conseil a été établi.

L'organisation de la recherche dans les HEP

La mise en place des HEP, et notamment l'organisation de la recherche, a retenu l'attention du Conseil. Il s'est interrogé sur les synergies à mettre en place, en vue d'une coordination des activités entre les différentes institutions concernées par la recherche. Le bureau reste attentif aux développements et veille à établir des relations avec les responsables des HEP.

Les indicateurs de l'enseignement

Le bureau a poursuivi ses réflexions concernant les indicateurs de l'enseignement. L'élaboration du système genevois suscite de l'intérêt dans plusieurs autres cantons et les chercheurs concernés souhaitent être mieux formés dans ce domaine. Toutefois la coordination de projets cantonaux est apparue comme prématurée, l'étude genevoise devant servir de cas prototypique.

L'apprentissage des langues

La plupart des centres de recherche de Suisse romande sont engagés sur des recherches dans ce domaine. Toutefois le débat mené au niveau de la CDIP à ce sujet a révélé une absence de données scientifiquement établies sur l'efficacité de l'enseignement des langues en Suisse (L2 et L3). L'enquête PISA en 2003 pourrait être l'occasion de recueillir des données sur les compétences acquises en langues par les élèves en fin de scolarité obligatoire. Une demande en ce sens a été transmise par la présidente du Conseil de la recherche au groupe de pilotage suisse pour PISA («steering group»).

Bilan des activités du Conseil de la recherche en éducation après quatre ans de fonctionnement

Dans sa deuxième séance de l'année, le bilan des activités du Conseil de la recherche en éducation a été longuement débattu. Les missions du bureau, de l'IRDP et de la plénière ont été examinées; une proposition pour une nouvelle composition du bureau sera soumise à la CIIP en 2001 et pour un engagement plus sensible de l'IRDP en faveur du Conseil.

Le bureau et la plénière ont été régulièrement tenus au courant des développements de l'enquête PISA (qui s'est déroulée dans les classes au printemps 2000); en particulier, C. Nidegger, coordinateur romand PISA, est venu présenter la situation. L'élaboration du concept suisse d'évaluation du nouveau règlement de maturité fédérale (EVAMAR) a aussi fait l'objet d'une information régulière.

C. Tièche Christinat, collaboratrice de l'IRDP, est venue présenter au bureau l'état de l'évaluation de l'enseignement renouvelé des mathématiques (mandat de la CIIP) qu'elle conduit actuellement dans les cantons romands. Dans le prolongement de cette étude, les Centres cantonaux et l'IRDP ont entrepris l'élaboration d'un projet d'évaluation des compétences et comportements en mathématiques des élèves de 2P et 4P.

3. La Conférence des secrétaires généraux

La CSG s'est réunie les 11 janvier, 7 mars, 11 avril, 15 juin, 22 août, 10 octobre et 14 décembre, sous la présidence de Madame Marie-Laure François (GE).

Monsieur Denis Gigon, représentant bernois, a pris sa retraite à fin juin 2000. Il a été remplacé à l'automne par M. Marcel Guélat.

Les dossiers suivants ont fait plus particulièrement l'objet d'examens, de discussions, de propositions et de préavis :

Objets CIIP

- Texte d'orientation relatif au plan d'études cadre pour la Suisse romande (PECARO) : *préavis favorable d'adoption*,
- Réforme du dispositif d'élaboration et d'édition de moyens d'enseignements : *discussion*,
- Actes du colloque 1998/99 « Education aux citoyennetés » et plus particulièrement les cinq recommandations y figurant : *préavis favorable d'adoption*,
- Revue « OPTIONS » sur les formations professionnelles : *accord au projet d'extension romand*,
- Rapport du groupe de suivi de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande : *préavis favorable*,
- Convention instaurant un nouveau partenariat entre la CIIP et la RSR et TSR : *discussion*,
- Mise en place d'une conférence unique de l'enseignement, en remplacement des CS1 et CS2 : *discussion, débat*,
- Bilan 1997-2000 des activités de la CIIP ; programme 2001-2004 : *discussion, débat*,
- Développement de la recherche 1996-2000 : *discussion, débat*,
- Travaux en cours du groupe « Education et Prévention » (EduPré) : *discussion*.

Objets CDIP

- Consultation sur la « Formation et Education des enfants de 4 à 8 ans » : *préavis à la CIIP sur la base du projet de réponse CS1*,
- Projet de la « CONFEMEN » et des Centres de lecture et d'animation culturelle dans les projets francophones (CLAC) : *préavis favorable à la reconduction de l'engagement financier des cantons romands*,
- Politique d'enseignement des langues : *discussion*,
- Création d'une conférence suisse des offices de la formation professionnelle et nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle : *échanges*.

Formation des enseignants

- Premier rapport du groupe de travail ad hoc HEP (chargé de jeter les bases d'une formation romande des formateurs d'enseignants et d'une collaboration dans le domaine de la formation didactique dans des disciplines à faible effectif) : *discussion et accord aux propositions*,

La séance plénière réunissant la CSG, la CS1 et la CS2 s'est tenue à Develier (JU) le 28 septembre 2000. Les objets suivants ont été débattus :

- programme d'activité de la CIIP pour les années 2001-2004,
- projet de fusion entre la CS1 et CS2,
- politique d'enseignement des langues, avec la contribution de deux intervenants extérieurs allemands : Mme Regine Fretz, collaboratrice au DIP de Zurich et M. Willy Stadelmann, Directeur du *Bildungsplanung Zentralschweiz*

4. Les conférences des chefs de service

4.1 La conférence des chefs de service de l'enseignement primaire

Généralités

La CS1 s'est réunie à quatre reprises en 2000, soit les 3 février, 2 mars, 6 avril et 30 mai.

De plus, elle a tenu plusieurs séances communes avec la CS2 les 18 janvier, 2 mars, 6 avril, 29 mai, 29 août et 31 octobre.

Le 1^{er} décembre, elle a rencontré, avec la CS2, des représentants du syndicat des enseignants romands (SER).

Composition

Monsieur Mirko Guzzi a remplacé, comme représentant tessinois, Monsieur Mario Delucchi parti à la retraite en automne 1999.

Dès la rentrée scolaire 2000-01, Monsieur Dominique Chételat remplace Madame Caty Laubscher, démissionnaire, comme représentant bernois.

La conférence est présidée par Monsieur Michel-Claude Schneuwly (FR).

Activités

La CS1 a pris connaissance de l'ouvrage « Education routière », avant sa parution au printemps.

Elle a travaillé à la préparation du séminaire CS1-AIDEP, prévu à l'automne, et qui a finalement été annulé.

Elle s'est exprimée dans le cadre de la consultation lancée par la CDIP sur les recommandations à propos de la formation et éducation des enfants de 4 à 8 ans.

Elle a donné son accord à la création d'un vademecum « mathématiques 5^e » présentant les conceptions pédagogiques et didactiques des nouveaux moyens d'enseignement romands de mathématiques, de 1P à 4P, adoptées pour 5 et 6P.

Elle a suivi le travail d'évaluation des classes bilingues et de l'enseignement des mathématiques effectué par l'IRD.

Reconnaissant la qualité du journal « la Salamandre », la CS1 a autorisé, pour la seconde fois, la distribution d'un de ses exemplaires à tous les élèves de 3 et 4P, afin de mieux le faire connaître.

Séances communes CS1-CS2

Les thèmes abordés en séances communes avec la CS2 sont synthétisés au point 4.2 concernant la CS2.

4.2 La conférence des chefs de service de l'enseignement secondaire

Généralités et activités

La CS2 n'a tenu qu'une brève séance d'une heure dans sa composition spécifique au cours de l'année 2000, le 6 avril sous la présidence de M. Jean-François LOVEY (VS). Les séances communes avec la CS1 ont mobilisé la quasi-totalité de ses rencontres, anticipant et préparant la restructuration des deux conférences à partir de janvier 2001.

Composition

La CS2 a connu un changement parmi ses membres, en accueillant M. Bernard Studer, chef a.i. du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire du canton de Vaud.

Les séances communes des conférences des chefs de service de l'enseignement primaire (CS1) et secondaire (CS2)

Généralités

La CS 1 et la CS 2 ont conduit une intense activité commune au cours de l'année 2000, se réunissant à sept reprises sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVEY (CS 2, VS) : les 18 janvier, 2 mars, 6 avril, 29 mai, 29 août, 31 octobre et 1^{er} décembre. Le rythme des séances communes sera ainsi passé de trois en 1998 à une en 1999 et enfin à sept en 2000.

Activités

Vu le nombre croissant de dossiers relevant des deux conférences, celles-ci ont été conduites à traiter en commun les objets débordant un seul degré d'enseignement et à réfléchir à un nouveau mode de fonctionnement, plus approprié aux charges actuelles et futures.

- Un temps important a été requis par l'examen de toutes les questions liées à l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement en mathématiques aux degrés 5 et 6, puis 7 et 9. Au fil de l'année, sur la base de la préparation effectuée par un groupe de travail mandaté par les deux conférences, un scénario romand de formation et d'information a pu être élaboré, budgeté et adopté, sur le modèle de l'opération conduite précédemment pour les degrés 1 à 4. Les opérations de formation des formateurs et d'information des cadres et des enseignants ont débuté au cours de l'automne et de l'hiver.
- Une réflexion parallèle a été conduite pour l'introduction des « Séquences didactiques en expression » dans le domaine du français. Le mandat, confié à la Commission de perfectionnement des enseignants (CPE), sera réalisé à partir de l'automne 2001.
- Les conférences ont adopté le manuscrit du moyen d'enseignement « Mathématiques 5^e », sur la base des travaux d'analyse conduits par la Commission pédagogique et sa commission de vérification, se prononçant par la même occasion sur diverses mesures d'accompagnement et de soutien à l'introduction et à l'usage ultérieur des nouveaux moyens en mathématiques.
- Les deux conférences se sont prononcées conjointement sur divers documents et consultations qui leur ont été soumis : le Texte d'orientation de la Commission pédagogique sur le projet de plan d'études cadre romand (PECARO), le programme de travail de la CIIP pour les années 2001 à 2004, les thèses pour une politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement.
- L'organisation et la constitution d'une nouvelle Conférence des chefs de service de l'enseignement, appelée à remplacer les CS 1 et 2 actuelles, ont été longuement discutées et mises au point pour être présentées à la CIIP, laquelle a adopté ce changement et l'a rendu effectif dès janvier 2001.
- Les chefs de service ont échangé de nombreuses informations sur l'organisation des formations complémentaires pour l'accès aux filières de la HES santé-social, sur les questions liées aux mesures particulières pour les élèves sportifs ou artistes d'élite, sur les conditions de travail des enseignants engagés dans des commissions officielles.
- Les conférences ont assuré le suivi de nombreux travaux ou groupes : formation des directeurs d'établissement (conduite des deux premiers cycles de formation sur la base d'une convention de la CIIP), avenir du CPS et du CID (Centre suisse de perfectionnement et Centre de formation didactique), Convention sur la politique d'information de la Fondation Education et Développement, participation au Camp de l'Unesco en Pologne (classes neuchâteloises).
- Les CS 1 & 2 ont enfin reçu une délégation du SER afin de présenter aux associations professionnelles le concept de formation / information mis en œuvre pour l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement en mathématiques, de la 5^e à la 9^e années. Le SER a pu par la même occasion communiquer l'inventaire des thèmes qu'il voudrait voir traiter au cours de prochaines rencontres.

4.3 La conférence des délégués aux affaires culturelles

La CDAC/SR a tenu 6 séances régulières à Lausanne, les 3 février, 4 avril, 14 juin, 22 septembre, 9 novembre et 13 décembre. Elle a consacré une part importante de ses travaux aux dossiers suivants :

Relations avec l'Office fédéral de la culture (OFC)

Un échange de vues a eu lieu le 3 février avec M. Christophe Reichenau. La Conférence insiste pour que la Confédération tienne compte de la réalité du fédéralisme et favorise la collaboration en réseau plutôt que la centralisation. Elle compte être associée aux travaux lancés en vue de la rédaction d'une loi fédérale sur la culture. A ce jour, elle est restée sans nouvelles de ce chantier. La CDAC/SR compte cependant poursuivre à intervalles réguliers ce type de contacts directs.

Poursuite de la réflexion sur ses relations avec Pro Helvetia

La CDAC suisse envisage la signature d'une convention avec la Pro Helvetia pour formaliser la transmission réciproque de l'information et le traitement de certaines demandes de subvention. La CDAC/SR a fait connaître sa position sur ce point et singulièrement sur la nécessité de préciser la répartition des compétences en matière d'aide à la création et d'aide à la diffusion à l'étranger.

Relations de la CDAC/SR avec la CDAC suisse

La Conférence romande a souhaité également privilégier ses relations directes avec la Présidente de la Conférence suisse, Madame Regula Koch, qu'elle a invitée à sa réunion du 4 avril. Celle-ci a accepté de soutenir la proposition d'introduire la traduction simultanée lors de la conférence plénière de deux jours qui a lieu chaque automne. Il a été convenu de renouveler régulièrement ce type de contact.

Prix Scènes romandes

Après avoir suivi et soutenu les efforts du groupe de travail qui souhaitait réanimer l'ancien « Prix romand », et avoir vu aboutir un projet apte à regagner sa confiance et le soutien financier des cantons romands, la Conférence a dû prendre note de l'abandon des organisateurs « par jet de l'éponge », leur projet ayant subi une attaque de la part de l'UTR (Union des Théâtres Romands) qui ne laissait guère de chance au nouveau « Prix ».

CORODIS

La CDAC/SR continue de soutenir les démarches de cet organisme de soutien à la diffusion des créations romandes de théâtre et de danse. Elle a procédé à une simulation de grille de répartition pour les années 2000, 2001 et 2002 et a constaté que la cible visée pour 2001 (Fr. 200'000.-)

pourrait vraisemblablement être atteinte. Elle a adressé une recommandation à la CIIP.

REGIO-FILMS

C'est un dossier nouveau auquel la Conférence romande entend prêter une attention particulière. Il s'agit du projet de créer un fonds régional de soutien à la production audiovisuelle. Si le soutien de la production cinématographique à « gros budget » est de la compétence de la Confédération, il faut constater que l'aide à des projets de plus petite dimension est déficiente. Le projet consiste à associer tous les cantons romands au financement d'un fonds de soutien à des productions de dimension régionale, les cantons demeurant compétents pour les « aides de proximité ». Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2000 avec Jean-Michel Cruchet, au nom de l'Association REGIOFILMS.

Haute Ecole théâtre de Suisse romande

Ce dossier aura constitué l'un des projets majeurs dans les préoccupations de la Conférence romande. Le groupe de suivi a remis son rapport définitif à la CIIP en juin. Les décisions prises par la CIIP en septembre et en novembre rendent désormais le projet officiel et les membres de la CDAC ont pour mission d'appuyer les différents développements du dossier auprès de leurs Chefs de département respectifs.

Présidence de la Conférence

Au terme de 2 ans de présidence vaudoise, c'est au canton du Jura qu'a été transmis le témoin lors de la séance du 13 décembre. Cette nouvelle présidence couvrira la période 2001-2002. La vice-présidence a été confiée au canton du Valais.

Ateliers

2000 a été également l'année de renouvellement du bail de l'appartement-atelier de New-York. Poursuivant ses réflexions sur le projet d'un autre atelier, dans une grande ville d'Europe, et après avoir examiné l'hypothèse Prague, la Conférence a choisi de prospecter plutôt à Barcelone, ville européenne en plein bouillonnement culturel. Elle a fixé les principes généraux de partage, adopté un budget prévisionnel, et les contacts sont en cours pour concrétiser le projet dès 2001.

La CDAC/SR a également procédé à une réactualisation de ses pratiques en matière de collaborations culturelles (redéfinition des critères qui fondent le caractère « romand » d'un projet ou d'un dossier, relations avec la Loterie romande, essais de détermination d'une clé de répartition financière, etc.).

Enfin, la Conférence a traité 14 dossiers particuliers, dont aucun n'a fait l'objet d'une recommandation auprès de la CIIP.

4.4 La Conférence des chefs de l'orientation scolaire et professionnelle

Généralités

La Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO) a tenu sept séances en 2000, les 28 janvier, 7 mars, 19 mai, 19 & 20 juin, 25 août, 5 & 6 octobre, et 19 décembre, sous la présidence de M. Marc Chassot.

Composition

La CCO n'a pas connu de changement parmi ses membres. Par contre, elle a accueilli M. Raymond Clavel, collaborateur scientifique à la CIIP, son secrétaire.

Activités

Les principaux sujets traités dans l'année ont été les suivants :

Inventaire des prestations OSP destinées au public

Cet inventaire a été élaboré par et sous la responsabilité de la CCO. Il a pour but notamment :

- de présenter de manière globale l'offre des prestations disponibles dans les offices d'orientation scolaire et professionnelle de Suisse romande et du Tessin;
- de mieux faire connaître les diverses prestations offertes, que ce soit dans le domaine du conseil, ou dans celui de l'information;
- de faciliter l'accès du public en définissant de manière standardisée les prestations;
- d'affirmer notre identité comme prestataires dans le domaine de l'orientation, de l'aide à l'insertion et de la gestion de carrière.

Il est clair que ce catalogue n'est pas exhaustif. Il donne cependant une base de référence commune à tous les cantons de la Suisse romande et du Tessin.

A l'heure actuelle, cet inventaire a été mis en consultation auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des offices cantonaux de l'orientation.

Thèses CCO

La mise au net des sept thèses d'action de la CCO. Préavisé, ce document est prêt à être soumis à la CIIP.

Production documentaire

La CCO a préavisé les directives et instructions pour la gestion et l'utilisation du Fonds de la do-

umentation scolaire et professionnelle, présentés par M. Jean-Marie Boillat, secrétaire général.

En attente de la création et de la mise en place d'un nouveau système de production documentaire, elle a de même préavisé le budget 2001 de la CIDOSP et supervisé le plan de production 2000 qui compte une dizaine de monographies professionnelles, ainsi que plusieurs centaines de fiches Uni INFO, Ecol'Info et InfOP.

Poursuivant sa politique de production documentaire basée sur une étroite coordination intercantonale, la CCO a également mené les actions suivantes :

- participation au Groupe de direction avec le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) et l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle pour le développement et la maintenance du site internet Orientation.ch. Le financement de ce site, à l'horizon 2001, s'annonce toutefois très difficile.
- poursuite des négociations pour la recherche de subvention fédérale additionnelle destinée à la production documentaire écrite et informatisée, élaborée par les minorités linguistiques;
- demande de subventionnement, préavis et soumission du projet de la revue romande «Options», en collaboration étroite avec la CRFP;
- adoption des modifications apportées à l'Annexe no.1 de la Convention CCO-ASOSP du 19 juin 1997.

Projet de création d'une commission paritaire pour la formation continue et le perfectionnement

Les discussions et travaux entrepris en relation avec l'ARCOSP (Association romande des conseillers en orientation scolaire et professionnelle) et la CPFPCP (Commission permanente pour la formation continue et le perfectionnement) ont permis à la CCO de soumettre à l'ARCOSP un projet pour la création d'une commission paritaire dans le domaine de la formation continue et du perfectionnement.

Bilan de compétences et validation des acquis

Donnant suite aux travaux de la CORTAB (Commission romande et tessinoise pour l'accréditation du bilan) et de l'Association CH-Q (Programme suisse de qualification pour le parcours professionnel) - dont l'ARRA (Association romande pour la reconnaissance des acquis) fait partie - la CCO,

par l'intermédiaire de ses représentants, a activement participé à la création d'un nouveau groupe de coordination nationale : VALIDA.

La reconnaissance et la validation des acquis consistent à prendre en compte et valoriser les compétences développées par une personne dans le cadre de ses activités sociales et professionnelles, ceci dans le but d'entreprendre une formation, de rechercher un emploi, ou de faciliter la flexibilité et la mobilité professionnelle.

Dès sa création en septembre, VALIDA est présidée par un membre de la CCO. Sous ce nouveau sigle, la CORTAB, CH-Q et l'ARRA s'engageront à harmoniser les pratiques qui se sont développées ces dernières années.

Autres activités

La CCO participe régulièrement aux commissions de l'orientation suivantes :

- Commission paritaire de l'orientation;
- Relation avec l'UNIL;
- Statistique de l'orientation professionnelle;
- Participation aux travaux de l'ASOSP;
- Collaboration interinstitutionnelle;
- Participation aux activités de la CISCO et représentation au sein de son bureau.

4.5 Conférence des chefs de services de la formation professionnelle

Bien que figurant dans les Statuts de la Conférence de 1996 (art. 31), la CRFP est restée une organisation indépendante de collaboration inter-cantonale entre les services de la formation professionnelle conformément aux dispositions transitoires desdits Statuts (art.56). Les travaux ayant conduit à la création d'une " conférence suisse de la for-

mation professionnelle (CSFP) " dans le contexte de la CDIP/CH ont conduit la CIIP à engager le processus de l'intégration fonctionnelle de la CRFP au sein de sa propre organisation. Ce processus pourrait déboucher sur des réalisations dans le courant de l'année 2001.

5. Les Commissions

5.1 La Délégation à la langue française

Sous la présidence de M.-J. Béguelin, la DLF a tenu trois séances durant l'année 2000. Ses quatre membres ont suivi les dossiers dont ils sont en charge, assurant la présence de la Suisse dans les débats internationaux relatifs à la langue française. Des contacts nourris ont été entretenus avec les organismes partenaires des autres pays francophones, notamment à propos des dossiers «orthographe» (M. Matthey), «industries de la langue» et «présence du français sur l'internet» (E. Wehrli, M.-J. Béguelin). La Présidente représente régulièrement, désormais, la Suisse romande au sein du Conseil supérieur de la langue française, qui se réunit toutes les six semaines à Paris.

Ce regain d'activités a pour corollaire une pénurie de moyens humains et financiers: aussi la Délégation n'a-t-elle guère eu, cette année, l'occasion de se manifester publiquement. Les animations organisées lors de la Semaine de la langue française, avec l'appui de G. Zahnd et S. Erard, ont été modestes. En revanche, la DLF a coordonné plusieurs activités avec les organismes partenaires: Séminaire de Lyon sur le thème «Le français dans une société de la connaissance» (exposés de J.-F. de Pietro et F. Grin); Réunion annuelle des Présidents de Conseils et Délégations à la langue française des pays francophones du Nord (Bruxelles, en présence de M.-J. Béguelin et J.-F. de Pietro); édition du volume la Rédaction technique (avec des contributions de M.-J. Béguelin et de J.-F. de Pietro & M. Matthey); expo-

sition Tu parles?!, La langue française dans tous ses états, organisée par la Belgique, la France, le Québec et le Sénégal (la Présidente a donné, à cette occasion, une interview pour un film sur le français en Suisse, la DLF a fourni le chapitre «S comme Suisse» dans l'ouvrage-catalogue de l'exposition). La bibliographie présentée à la fin de ce chapitre témoigne, au total, d'une activité rédactionnelle et éditoriale soutenue.

La DLF constate toutefois que l'écho suscité en Suisse par ses diverses activités reste très limité, en contraste avec les sollicitations et les marques d'estime venues de l'extérieur. Ainsi, les recommandations reflétant les prises de position conjointes des divers organismes, régulièrement transmises aux instances mandatrices, restent dépourvues de suite. En outre, la DLF ne reçoit aucune demande de la part de ces instances qui, pourtant, ont souhaité sa création. Ce relatif désintérêt conduit à s'interroger sur la volonté politique de la Suisse, et du rôle dévolu à la DLF.

Afin de susciter une réponse et d'esquisser des perspectives, la DLF assurera, au début de l'année 2001, un travail d'information plus large, auprès des personnes et des instances concernées par l'un ou l'autre des dossiers qu'elle est conduite à gérer.

Activités de la Présidente

M.-J. Béguelin a été conviée à l'inauguration officielle de l'exposition sur la langue française à la mairie de Lyon (10.11.00); en compagnie de J.-F. de Pietro, elle a participé au Séminaire de Lyon (5-6.12.00, cf. *supra*) puis à la Réunion des Présidents à Bruxelles (7-8.12.00). Durant l'année écoulée, elle a pris part aux réunions du Conseil supérieur de la langue française, qui travaille actuelle-

ment sur le pluralisme linguistique et la place du français dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication; elle a aussi participé, le 16.6.00, à une réunion du Conseil international de la langue française.

En outre, M.-J. Béguelin a été invitée à exprimer la position de la DLF sur des questions relatives à la langue française, à l'occasion de la Semaine de

la langue française (interview dans le *Journal du Jura*, 26.1.00, reprise dans *La Liberté*; interview radiophonique sur *Fréquence Jura*, à propos des anglicismes; etc.) ainsi que dans diverses publications (cf. *infra*).

L'orthographe

L'orthographe reste l'un des principaux dossiers. M. Matthey, qui s'en occupe en priorité, a apporté la contribution de la DLF dans un numéro de *L'Éducateur* (2/2000); elle est intervenue lors d'une Table ronde organisée au Congrès mondial de la Fédération des Professeurs de français (FIPF) à Paris (18.07.00), puis à la RSR lors d'une émission sur ce thème («MORDICUS», 01.11.00), enfin lors de la manifestation organisée à Paris, par l'AIROE, pour marquer les 10 ans des dernières Propositions de rectifications (29.11.00). M.-J. Béguelin a donné une interview pour la revue *Résonances* (février 2000, numéro spécial sur l'orthographe) et J.-F. de Pietro a rédigé un chapitre «Orthographe», dressant un bilan de l'enseignement actuel en Suisse romande, dans le cadre d'un document IRDP intitulé «Français 2000».

En l'état actuel, quatre points sont à relever: (1) la nécessité, exprimée dans les différents pays francophones, d'un *bilan* de la mise en oeuvre des Propositions de 1990; (2) le voeu d'aboutir, sur cette base, à des recommandations communes impliquant les principaux acteurs concernés, notamment les enseignants; (3) la volonté, exprimée notamment par la Communauté française de Belgique, de poursuivre la réflexion en vue d'une simplification coordonnée de l'orthographe *grammaticale*; (4) la demande, toujours importante, de la brochure éditée par la DLF: une nouvelle édition, préparée en accord avec nos partenaires francophones, est donc d'actualité.

Semaine de la langue française

Dans la foulée de l'année 1999, l'Université du troisième âge de Neuchâtel, secondée par la DLF et *Pro Senectute*, a organisé une deuxième édition de la *Dictée des aînés*, réunissant une cinquantaine de participants. Une activité de production d'*haïkus* a été proposée aux classes qu'il a été possible de contacter. Des liens Internet ont été établis, via le site de la DLF, avec les sites des autres organismes francophones, donnant ainsi la possibilité aux internautes de découvrir les jeux proposés par nos partenaires (en particulier la «chasse au trésor virtuelle» organisée par les Québécois, dans laquelle figurait un site suisse).

Enjeux à venir

La Réunion annuelle des Présidents de Conseils et Délégations à la langue française, tenue cette année à Bruxelles, a soulevé quelques-uns des enjeux importants pour l'avenir de la langue française: place du français dans une société de l'information et de la communication, compte tenu d'un contexte de libéralisation et de mondialisation économique; place du français dans une so-

ciété plurilingue; rôle de la langue première en relation avec les autres apprentissages linguistiques; usage des langues dans le monde du travail; etc.

Ces questions seront reprises lors de la prochaine Réunion annuelle des Présidents, qui aura lieu à Neuchâtel au début du mois de décembre 2001. Il a été décidé d'organiser, à cette occasion, un Séminaire sur le thème de l'«Intégration linguistique des migrants».

Publications

BÉGUELIN, M.-J. & DE PIETRO, J.-F. (2000): S comme Suisse, sans autre, schwentser, septante, séré, soccolis, sonderfall, souper, stamm, syndic. In Cerquiglioni B. *et al.* [Eds.], *Tu parles!? Le français dans tous ses états*. Paris, Flammarion, 273 - 286.

BÉGUELIN, M.-J. (2000). «Les rectifications orthographiques: le point avec M.-J. Béguelin». *Résonances* 6, 18 - 19.

BÉGUELIN, M.-J. (2000). Diagnostic des erreurs dans un corpus d'écrits techniques. In *La rédaction technique. Actes du séminaire de Bruxelles des 24 et 25 novembre 1997*. Bruxelles, Duculot, 105 - 119.

Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique, Conseil supérieur de la langue française de France, Conseil de la langue française du Québec, Délégation à la langue française de la Suisse romande (2000). *La rédaction technique. Actes du séminaire de Bruxelles des 24 et 25 novembre 1997*. Bruxelles, Duculot, 207 pp.

DE PIETRO, J.-F. & MATTHEY, M. (2000). Apprendre à écrire une «note de synthèse». Perspectives pour une didactique de la rédaction technique. In *La rédaction technique. Actes du séminaire de Bruxelles des 24 et 25 novembre 1997*. Bruxelles, Duculot, 151 - 168.

DE PIETRO, J.-F. (2000). L'orthographe. In: S. Aeby, J.-F. de Pietro, M. Wirthner (2000), *Français 2000. L'enseignement du français en Suisse romande: un état des lieux et des questions* (Dossier préparatoire aux Journées des 5 et 6 octobre 2000). Neuchâtel, IRDP 151 - 195 (doc. 00.1009).

MATTHEY, M. (2000). «Histoire d'une réforme: les rectifications orthographiques de 1990», in *L'Éducateur* 2/2000 (numéro intitulé «Ortograf mon amour!», 12 - 14.

5.2 La commission pédagogique

Généralités

La commission pédagogique a tenu quatre séances sous la présidence de Madame Jacqueline Pellet (VD), les 14 mars, 16 mai, 5 octobre et 7 novembre.

Elle a en outre organisé son premier colloque, le 9 juin à Lausanne, pour marquer et expliquer l'ouverture du chantier du plan d'études cadre romand.

Activités

Après l'adoption par la CIIP, le 17 février, de son Texte d'orientation « *Vers un plan d'études cadre pour la Suisse romande* », la commission pédagogique a pu, durant cette deuxième année d'existence, élargir son champ d'action et entrer progressivement dans son fonctionnement courant.

Elle a consacré l'essentiel de ses rencontres aux tâches suivantes :

- l'organisation du premier colloque romand placé sous sa responsabilité, totalement consacré au projet PECARO ;

- le suivi et le débat d'orientation relatifs aux premiers travaux d'élaboration du PECARO, à dater de l'engagement d'un comité de rédaction à la rentrée scolaire 2000/2001 ;
- la nomination de deux commissions de vérification des manuscrits de moyens d'enseignement, la première pour les « Séquences didactiques en expression », la seconde pour les « Mathématiques 5^e » ;
- l'examen des rapports de ces deux commissions de vérification et la formulation de préavis à l'intention du Secrétaire général de la CIIP ;
- l'information sur certains travaux en cours dans le cadre de la CIIP, renforcée par la participation de plusieurs membres de la commission à diverses manifestations et colloques romands.

5.3 Commission de l'Enseignement Spécialisé de la Suisse Romande et du Tessin

La CES a siégé à six reprises durant l'année 2000, soit les 27 janvier, 24 mars, 4 mai, 6 juillet, 21 septembre, 2 novembre et 7 décembre, sous la présidence de Philippe Nendaz.

Elèves à haut potentiel – élèves surdoués

La CES a collaboré avec le Secrétariat de pédagogie curative, afin de dresser l'état des lieux dans chaque canton des divers dispositifs mis en place pour mieux répondre aux besoins des élèves surdoués. La SPC a pu ainsi élaborer et publier un dossier relatif aux élèves surdoués.

Elèves sourds – implants cochléaires

La CES a organisé le 23 mars une journée d'étude concernant les élèves sourds implantés. Cette journée, réunissant de nombreux spécialistes de divers milieux a permis de mieux comprendre les besoins éducatifs, pédagogiques et pédagogo-thérapeutiques des élèves implantés.

Fortes des enseignements et des perspectives énoncés lors de la journée du 23 mars, la CES a été mandatée par la CIIP pour mener une ré-

flexion, avec l'aide des directeurs d'écoles pour enfants sourds, sur la pertinence de créer une structure romande souple et adaptée aux nouveaux besoins. Un groupe de travail élabore un concept romand, en matière de scolarisation des élèves sourds.

Relations diverses

La CES a poursuivi ses relations avec l'OFAS et le SPC.

Elle est demeurée attentive notamment:

- A l'évolution du dossier de la nouvelle péréquation financière;
- A la formation des psychomotriciennes et des psychomotriciens, ainsi qu'à la formation complémentaire unique en psychomotricité;
- A l'évolution de la dysphasie, par une participation des membres de la CES à un congrès sur ce thème à Lyon;
- A la place de l'enseignement spécialisé au sein de l'école ordinaire par une rencontre avec Mme Marie-Claire Tabin, Présidente du SER.

5.4 La Commission pour le perfectionnement des enseignants

La commission en tant que telle a siégé 6 fois en 2000 (5 x 1 jour et 1 x 1 jour et demi).

Elle a notamment :

- Elaboré, conformément au mandat donné par les CS1 et CS2, un concept romand pour la formation « math 5^e à 9^e» et participé activement à sa mise en œuvre ;
- Elaboré, conformément au mandat donné par les CS1 et CS2, un projet de concept de formation pour les « séquences didactiques d'expression écrite pour l'enseignement du français » ;
- Etudié les besoins en formation continue de tous les enseignants romands, dans le contexte de la mise en place des HEP ;
- Travaillé sur des dossiers susceptibles d'être approfondis au niveau intercantonal, voire romand (connaissance de l'environnement 1^e à 3^e, formation à l'éthique, supervision-intervision,...) ;

Collaboration avec les groupes RFP & CDIFM

La commission a continué de travailler avec les groupes RFP et CDIFM (2 séances communes). Cela s'est traduit par :

- une réflexion commune sur le devenir des conférences respectives,
- la mise en commun des réflexions des conférences sur les formations offertes au niveau de la Suisse romande (RFP et CID, en particulier)
- la rencontre d'une délégation des trois conférences avec le secrétaire général de la CIIP.

Relations avec le syndicat des enseignants romands (SER)

La commission a rencontré une délégation du SER. Ce fut l'occasion d'échanger nos points de vue sur les universités d'été du syndicat des enseignants romands, quant aux thèmes traités et au subventionnement accordé aux participants.

En guise de conclusion et de relance

Ce rapport est le premier depuis l'introduction des nouvelles structures de la CIIP. La CPE relève avec satisfaction la volonté du secrétaire général d'assurer la pérennité du principe de maintien d'une conférence transitoire actuelle qui verra les HEP reprendre tout ou partie du flambeau.

5.5 La Commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle

Très active en Suisse romande et au Tessin dans le domaine de l'information professionnelle, la CIDOSP - Commission de l'Information et de la Documentation en matière d'Orientation Scolaire et Professionnelle - a fait cette année un grand pas vers le 21^e siècle en transférant sa production documentaire sur Internet (www.orientation.ch).

En effet, une base de données unique en son genre permet aux internautes d'accéder à toutes les informations sur les professions (environ 620 professions et fonctions), sur les formations dispensées dans les écoles professionnelles de Suisse romande et du Tessin ainsi qu'à toutes les filières universitaires en Suisse.

Petit rappel historique...

Depuis 1995, les délégués et déléguées, responsables de l'information professionnelle en Suisse romande et au Tessin n'ont eu de cesse de réclamer une informatisation de la masse croissante des informations. Un important rapport faisant état de leurs besoins mentionnait d'une part la nécessité de pouvoir accéder de façon autonome à tous les documents, d'autre part de pouvoir mettre à jour, en ligne, des informations toujours plus abondantes et vite périmées.

Dans le cadre du 1^{er} arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, la Confédération a accordé un soutien financier à ce projet, moyennant deux conditions :

- la base de données devra être nationale et inclure des informations dans trois langues nationales et
- la base de données devra contenir les bourses cantonales des places d'apprentissage.

Un tel projet ne peut bien entendu se réaliser qu'en étroite partenariat : la CIDOSP, l'Association suisse pour l'orientation universitaire (ASOU), le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) et l'entreprise informatique mandatée pour réaliser la modélisation et les développements techniques ont investi un temps et une énergie considérables. Gageons qu'à l'avenir d'autres partenaires viendront encore se joindre à ce noyau pour compléter et améliorer cette base d'informations très performante.

Par ailleurs, la CIDOSP a fait un essai - jugé très concluant - de redistribution des tâches au sein de la Commission. Quatre délégués cantonaux (FR, JU, NE et VS) se sont chargés de la collection «INFOP» : création de fiches sur 10 nouvelles professions, révision de la collection avant sa mise à disposition sur Internet. Trois autres délégués (BE, GE, VD) ont pris la responsabilité du suivi redac-

tionnel de la collection «Dossiers». Le groupe de travail a expérimenté un nouveau concept de dossier plus illustré et plus synthétique (Dossier Esthéticien-Esthéticienne), qui sera poursuivi en 2001.

Rationaliser le travail en évitant la dispersion des forces, professionnaliser les tâches grâce à une spécialisation des responsables sont deux des soucis constants de la commission qui cherche ainsi par tous les moyens à remédier à la surcharge de travail. Dans un monde qui change très vite, où de nouvelles professions et formations apparaissent quotidiennement, les professionnels de l'information doivent pouvoir proposer à leur public - jeunes et adultes - des documents constamment réactualisés. Force est pourtant de constater que proposer des productions de qualité tant au niveau de la forme que du contenu est un défi qui s'apparente de plus en plus à une gageure, au vu des forces de travail très inégales mises à disposition par les cantons.

Séances plénières

Les 8 délégués cantonaux de la CIDOSP et les 2 membres associés ont siégé à 8 reprises durant l'année 2000.

Groupes de travail

Cinq groupes de travail - *Infop*, *Ecol'Info*, *Uni Info*, *Bop*, *Dossiers* - se chargent la maintenance et de l'amélioration d'une collection en particulier.

Le groupe de travail *Swissdoc* traite de tout le système de classification *Swissdoc* en usage dans la plupart des offices d'orientation de Suisse. En 2000, un effort tout particuliers a été consenti pour réactualiser les manuels.

Le groupe de travail *Informatique* s'occupe de la mise en place de la nouvelle base de données et travaille en étroite collaboration avec le CTIE et l'entreprise informatique, mandatée pour la mise en œuvre technique de ce projet. En outre, le projet a été présenté à plusieurs reprises à des organismes intéressés.

Production 2000

Sept dossiers ont été publiés en 2000. Six sont en préparation.

Toutes les fiches *Infop*, *Ecol'Info* et *Uni Info* ont été transférées sur la base de données www.orientation.ch, après avoir été dûment révisées et complétées.

Publications : Présentation de la Cidosp par sa présidente dans *Panorama*, No 4, 2000 et *Bulletin de la CIIP*, No 7, 2000

5.6 Le groupe de travail romand et tessinois de l'audiovisuel à l'école

Le Grave s'est réuni à deux reprises, en mars et juin 2000, sous la présidence de Maurice Cupelin, président ad intérim, pour assurer la continuité de son mandat de «veille pédagogique», et dans l'attente des décisions qui seront prises par la CIIP concernant les organes devant reprendre en charge les domaines des médias et des technologies dans l'éducation.

Durant l'année écoulée, les membres du Grave ont porté leur attention sur la diffusion du CD-ROM ressources «Cahiers du GRAVE N°9». Marie-Lise

Robert, Maurice Bettex, Maurice Cupelin, ainsi que Michel Deppierraz et Maurice Wenger, anciens membres, ont participé à l'organisation de la Conférence ICEM-CIME 2000 Geneva, ainsi qu'aux Media Days, en novembre 2000. Le GRAVE a lancé une réflexion, en anticipant les décisions de la CIIP, sur les modalités de création d'un site Internet romand et tessinois «Education aux Médias»; les membres du groupe de travail en informeront les personnes qui seront chargées de la mise sur place du futur «Service médias» de la CIIP.

6. L'élaboration des moyens d'enseignement

6.1 La commission romande des moyens d'enseignement

Généralités

COROME a vécu en 2000 une phase importante de sa transition vers une nouvelle organisation. Sous la présidence ad interim de M. Jean-Marie Boillat, secrétaire général, le Bureau s'est réuni une dernière fois le 8 mars et la Commission plénière le 7 juin.

Dans le prolongement de la réflexion conduite par la CIIP sur la politique et l'organisation de sa collaboration en matière de moyens d'enseignement, la Conférence a adopté le 17 février 2000 des dispositions transitoires pour la gestion des affaires et des dossiers de moyens d'enseignement. De ce fait, COROME est actuellement une commission de six membres représentant la CS 1, la CS 2, l'OR et le SER, placée sous la présidence du responsable de la coordination des moyens d'enseignement auprès du Secrétariat général. Dans cette composition, COROME n'a tenu qu'une séance, le 29 novembre, sous la présidence de M. Olivier Maradan.

La Commission de surveillance du Fonds romand des éditions et du matériel scolaires, dont la mission et la structure demeurent inchangées, a siégé trois fois, les 8 mars, 20 juin et 29 novembre sous la présidence de M. Boillat. Comptable du Fonds, Mme Carine Guiot a changé d'activité professionnelle et démissionné de sa fonction au cours du printemps. Le Secrétariat général assure pour l'instant la comptabilité du Fonds.

Les décisions et leur préparation

Les activités suivantes ont été conduites durant l'année écoulée, au cours de laquelle aucun projet nouveau ne s'est présenté :

- suivi des dossiers en cours d'élaboration ;
- examen des thèses pour une politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement ;
- collaboration à l'analyse des aspects financiers et aux décisions au sein de la commission de surveillance du Fonds.

(Pour rappel, les dispositions prises lors de la création dès 1998 d'une Commission pédagogique confient à cette dernière l'analyse finale des manuscrits de moyens d'enseignement et la formulation de préavis relatifs à leur adoption et à l'introduction des nouveaux moyens.)

Procédures et réflexion

Conformément aux points 3.2 et 3.3 de son programme d'activité pour les années 1997 à 2000, la CIIP a poursuivi la profonde réflexion engagée sur les procédures et dispositifs de réalisation de ses moyens d'enseignement. Dans le but d'inscrire cette collaboration dans une politique générale claire, la CIIP a porté un certain nombre de thèses en consultation durant l'automne. Sur la base de ces divers travaux, la Conférence pourra en principe préciser sa politique et organiser ses moyens d'action en conséquence au cours de l'année 2001.

Activités dans le domaine du français

Aspects linguistiques et notions grammaticales (Olivier Maradan)

L'ouvrage « *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques* », rédigé sous la direction du professeur Marie-José Béguelin, a été édité au cours du printemps dans une collection scientifique de l'éditeur De Boeck. Un millier d'exemplaires en ont été diffusés en juillet, essentiellement auprès des didacticiens, formateurs et cadres selon les commandes de chaque canton.

Expression orale et écrite (Raymond Clavel)

La rédaction de la deuxième tranche des « Séquences didactiques en expression orale et écrite » s'est achevée au printemps de cette année. La rédaction de la troisième tranche s'est achevée quant à elle à l'automne 2000. La Commission de vérification s'est réunie à quatre reprises. Dans son rapport final du mois de décembre, préavisé positivement par la Commission pédagogique, elle propose l'adoption des 35 séquences didactiques. Les travaux de correction se sont déroulés durant

toute l'année. En septembre 2000, le mandat d'édition des séquences didactiques fut adjugé à la Maison d'édition De Boeck-Duculot, Bruxelles. Les manuscrits du premier volume de séquences, comptant 5 manuscrits, sont parvenus à l'éditeur à la fin de l'année. La sortie de presse prévue se ventile de la manière suivante :

Volume 1	1 ^e - 2 ^e année	01.05.2001
Volume 2	3 ^e - 4 ^e année	01.06.2001
Volume 3	5 ^e - 6 ^e année	01.09.2001
Volume 4	7 ^e - 8 ^e - 9 ^e année	30.11.2001

Activités dans le domaine des langues secondes

Allemand - Langue II (Michel Nicolet)

L'année 2000 a été marquée par l'achèvement des travaux de réalisation et d'adaptation des nouveaux moyens d'enseignement d'allemand et plus particulièrement par la sortie, en été, du livre du maître de la «Plattform sowieso» et par la publication de la version française des ouvrages du volume 4 de la collection Auf Deutsch!. Notons qu'une nouvelle version du «Lernglossar» de la Plattform sowieso, augmenté d'un lexique français-allemand, sera édité dans le courant du printemps 2001 par COROME et l'éditeur Langenscheidt.

Éveil au langage et ouverture aux langues (EOLE) (Caroline Codoni-Sancey)

Au printemps 2000, sept auteurs ont été engagés par le Secrétariat général pour rédiger des activités d'éveil au langage / ouverture aux langues destinées aux degrés -2 à +6. Ils sont encadrés par une direction de collection composée de quatre personnes. Le travail de chacun, réparti sur une année, doit s'achever à fin juin 2001.

S'agissant des degrés du secondaire, un groupe de travail de huit personnes, provenant des divers cantons romands, a été institué en septembre 2000 avec pour mandat de clarifier les besoins de ces degrés et la faisabilité de telles activités EOLE. Ses conclusions sont attendues pour juin 2001.

Activités dans le domaine des mathématiques (Maurice Bettex)

Volet Informatisé pour les niveaux 1 à 4

Les «Activités avec l'ordinateur» 1P à 4P ont été confiées à la Maison Compulearn afin d'en réaliser un CD-ROM hybride Mac/PC unique comprenant les quatre volets.

Les travaux se sont déroulés selon le planning retenu et le Master sera livré en mars 2001.

Le Master de ce CD sera ensuite conditionné par les soins de la Centrale d'achat du Canton de Vaud (CADEV) qui l'éditera comme un nouvel article CATARO à l'usage des enseignants 1P à 4P.

Maths 5-6

Le «toiletage» des moyens 5^e et 6^e s'est poursuivi durant l'année 2000, et le manuscrit 5^e a été soumis à une Commission de vérification nommée par la Commission pédagogique, puis adopté par la CS1/CS2 en date du 31 octobre.

Un document, destiné aux maîtres de 5^e accueillant des élèves de 4^e ayant utilisé les nouveaux moyens 1-4, a été produit par le SG.

Les travaux de réalisation des moyens 5^e (Livre du maître, Livre de l'élève et Fichier de l'élève) ont débuté en novembre sous la direction de l'Office cantonal du matériel scolaire du canton de Fribourg, désigné comme réalisateur.

Sortie dans les Economat en avril 2000.

La rédaction du manuscrit 6^e s'est également poursuivie en parallèle.

Maths «Commentaires didactiques 1-6»

En décembre 2000, la CS1/CS2 a pris la décision de réécrire et d'adapter le document :» *Apprentissage et enseignement des Mathématiques / Commentaires didactiques sur les Moyens d'enseignement pour les degrés 1 à 4 de l'école primaire* « (Alain Gagnebin-Ninon Guignard-François Jaquet- 1998) afin de fournir aux enseignants de 5^e et 6^e année un outil de référence présentant les choix didactiques et la démarche mathématique comme un tout, de la 1^{ère} à la 6^e année.

Ce document sera rédigé en 2001 par un groupe d'auteurs et publié en même temps que les moyens Maths 6, en 2002.

Maths 7-8-9

La rédaction du manuscrit d'un moyen unique Maths 7 à 9 se poursuit. Un comité de trois auteurs, Michel Bréchet, Michel Chastellain et Jacques-André Calame, travaille avec l'aide d'un groupe de référence de 10 personnes représentant tous les ordres d'enseignement concernés.

En 2000, trois thèmes ont été achevés sur les neuf prévus pour 2002.

Ce moyen sera édité en 2003 conjointement avec l'Editeur LEP qui prendra en charge toute la réalisation technique.

Une large part est consacrée au multimédia puisqu'un CD à l'intention du maître et un CD pour les élèves seront également réalisés.

Activités dans le domaine de l'environnement (Maurice Bettex)

Support didactique pour 1P à 3P

Le Guide pour les maîtres de 1P à 3P est sorti de presse en mai 2000 et mis à disposition des Economats cantonaux.

6.2 L'Office des éditions et du matériel scolaire

Comité de l'OR

Les membres de l'OR ont fonctionné durant l'année 2000 dans la même composition qu'en 1999, sous la présidence de Jean-Pierre Salamin, Valais. Le secrétariat a été repris des mains de René Vonlanthen, Fribourg, par Yves Croisier, Vaud qui a également assuré la gestion de CATARO (catalogue des ouvrages romands).

En cours d'année, Mme Carine Guiot, trésorière de l'OR et du Fonds romand, a quitté le canton de Berne pour une nouvelle activité professionnelle en Allemagne. Le responsable des Editions scolaires bernoises, M. Walter Schürch, a pris le relais à l'OR. Le Secrétariat général de la CIIP a rapatrié en son sein la gestion du Fonds, exercée par l'OR depuis sa création.

Le président de l'OR a pris part aux séances de COROME et de la Commission de surveillance du Fonds. Mme Carine Guiot, jusqu'à la fin de son mandat, a participé aux séances de la Commission de surveillance du Fonds. Après son départ, elle a apporté un appui ponctuel, aux collaborateurs administratifs du Secrétariat général, dans la gestion des affaires financières et au bouclage des comptes annuels du Fonds.

Le Secrétariat général de la CIIP, par l'intermédiaire de M. Maurice Bettex, a participé à toutes les réunions de l'OR.

Séances de travail

L'OR a tenu six séances de travail aux dates suivantes : 11 février 2000, à Biemme, 14 avril 2000, à Sierre, 16 juin 2000, à Villeneuve, 7 septembre 2000, à Champex, 20 octobre 2000, à Fribourg, 1er décembre 2000, à Neuchâtel.

Le travail de l'OR a été guidé par les mots-clé suivants : estimation des besoins en ouvrages, enquêtes, analyse des appels d'offres, attribution de mandats d'impression, calculs de prix, ...

De plus, une nouvelle gestion de CATARO a été analysée, testée et mise au point : l'Institut ICARE à Sierre a été mandatée pour « Internétiser » CATARO. Au mois d'octobre, une journée de formation a été organisée à l'ORDP, à Sion, pour permettre une utilisation correcte de la gestion informatisée des ouvrages romands.

L'OR a été appelé à prendre position sur deux objets, soumis à consultation par le Secrétariat général de la CIIP, concernant la réalisation des ouvrages romands, soit :

- une expertise commanditée à l'IDHEAP ;
- un projet de thèses en matière de moyens d'enseignement et d'apprentissage.

Les deux sujets et les prises de position des divers partenaires devraient permettre de définir de nouvelles modalités de mise à disposition des classes de la Suisse romande des moyens didactiques, dont elles ont besoin.

Réalisations et achats

Les moyens d'enseignement réalisés ou achetés par l'OR durant l'année 2000 représentent un montant de francs 4 millions environ, soit une diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette somme provient essentiellement de l'introduction de nouveaux moyens pour l'enseignement de la mathématique en 4P, de l'allemand en fin de scolarité obligatoire et de diverses rééditions.

L'OR a réduit les commandes de six à trois ans pour diminuer les coûts de stockage des moyens romands et ne procède plus qu'à des achats annuels auprès de diffuseurs privés.

Remarques finales

L'OR remplit sa mission d'une manière autonome et responsable ainsi qu'en parfaite collaboration avec ses partenaires et dans un esprit de rationalité économique.

Au moment où de nouvelles procédures et modalités sont étudiées en Suisse romande pour la réalisation ou le choix des ouvrages didactiques, l'OR se fait un plaisir de relever qu'il est un maillon important dans la mise à disposition des élèves et des enseignants de moyens d'apprentissage et d'enseignement de qualité, jamais en rupture de stock, livrés au moment opportun et à des prix concurrentiels.

7. Les institutions statutaires

7.1 L'Institut de recherche et de documentation pédagogique

Introduction

Certains considèrent cette année 2000 comme la première d'une nouvelle ère alors que d'autres, plus scientifiques, estiment qu'elle est la dernière du XXème siècle. En fait, quel que soit le siècle, les collaborateurs et collaboratrices de l'Institut ont rempli leur mission de recherche, de documentation et de coordination scientifique, avec l'énergie et l'engagement qui animent les travaux de l'Institut depuis plus de trente ans.

Coordination de la recherche

En assurant le secrétariat scientifique du Conseil de la recherche en éducation de la Suisse romande et du Tessin, et notamment la présidence de son bureau, l'IRDP a contribué en renforçant la coordination de la recherche en Suisse (cf. rapport du Conseil de la recherche). Les priorités accordées aux évaluations et aux projets cantonaux, de même que les investissements fort variables des cantons dans la recherche laissent encore peu de marges à la mise en œuvre d'une politique coordonnée de la recherche dans la région romande. Sous l'impulsion des recherches internationales, des Consortiums de recherche comparables à celui de PISA pourraient toutefois à l'avenir se développer. La rédaction et l'adoption par le Conseil de la recherche de «principes d'organisation» pour la constitution de consortiums de recherche devrait également y contribuer ainsi que la création d'un fonds d'«incitation à la coopération» qui reste à étudier.

Les principaux axes des recherches de l'IRDP

Les principaux engagements en recherche de l'IRDP s'inscrivent dans les priorités fixées par la CIIP pour toute la Suisse romande et le Tessin. Par ailleurs ils visent à répondre aux exigences de qualité scientifique arrêtées par la Confédération à l'endroit de l'Institut.

Les recherches évaluatives des systèmes de formation

La participation de plus en plus importante de la Suisse dans des projets nationaux et internationaux de recherche confirme le rôle d'interface de l'IRDP entre les responsables nationaux de ces recherches et les chercheurs des cantons. Ses engagements visent à trouver les meilleures compétences et disponibilités scientifiques de la Suisse romande ainsi qu'à fédérer les ressources disponibles afin d'assurer des collaborations romandes à ces projets d'envergure. Trois projets ont particulièrement engagés l'Institut au cours de l'année écoulée.

La recherche internationale OCDE-PISA. La Suisse a décidé de participer aux enquêtes internationales PISA. La Suisse romande, par une décision de la CIIP, en a même élargi l'application en l'étendant à des populations d'élèves représentatives pour chacun des cantons de manière à pouvoir bénéficier de résultats utiles à l'amélioration de l'enseignement dans cette région. Cette volonté politique de tirer le plus grand profit de ces enquêtes est à souligner. Les chercheurs de la Suisse romande, réunis en un Consortium de recherche coordonné par l'IRDP et le Service de la recherche en éducation (SRED), ont assuré la préparation et la passation de cette enquête en Suisse romande. Ils en traiteront les résultats pour la Suisse romande en 2001 en collaboration avec leurs collègues de Suisse alémaniques et du Tessin.

L'évaluation de la nouvelle maturité (EVAMAR). Sous l'impulsion de la Suisse romande, la Commission Formation générale de la CDIP a donné mandat aux trois institutions régionales de recherche de Suisse, dont l'IRDP, d'élaborer un Concept d'évaluation des nouvelles maturités. En cas d'adoption du projet, d'importantes collaborations scientifiques verront le jour dès 2001 entre

chercheurs des trois régions linguistiques.

L'évaluation de l'enseignement de la mathématique. Réforme majeure pilotée par la CIIP, le nouveau enseignement des mathématiques a fait encore cette année l'objet d'une importante évaluation sur 14 sites de Suisse romande.

L'enseignement des langues en Suisse

Alors que les expériences d'enseignement bilingue se poursuivent avec succès en Valais, accompagnées et évaluées par des chercheurs de l'Institut, l'année 2000 fut celle d'un grand débat public sur la politique des langues en Suisse. Les recherches de l'IRD P ont pu ainsi contribuer à alimenter ces échanges par le recours à l'expertise de ses chercheurs et la «convocation» des résultats de ces recherches. Moins médiatisé, l'enseignement du français n'en a pas moins fortement mis à contribution les compétences des chercheurs, chargés par la CIIP d'établir un bilan de cet enseignement en Suisse romande et de dresser des perspectives pour l'éventuelle rénovation de cet enseignement. Loin de concentrer toutes les énergies sur l'enseignement des langues nationales, l'IRD P, en collaboration avec des chercheurs étrangers, a poursuivi ses recherches dans le domaine de l'Eveil aux langues afin de pouvoir mettre à disposition des enseignants des outils et des pratiques favorables à la décentration linguistique et culturelle.

L'enseignement de la musique

Située à l'intersection des intérêts de l'école publique et des Conservatoires, l'éducation musicale est un objet d'étude des chercheurs de l'IRD P, étude soutenue par la Société suisse de recherche en éducation. Point d'orgue de plusieurs années de recherche romande et de coopérations internationales, l'année 2000 a été l'occasion d'une séminaire international et de la préparation d'une importante publication sur ce thème, publication qui paraîtra en 2001.

Mouvement du personnel

Secteur de la documentation : A la suite de la naissance de sa fille **Auréanne**, **Isabelle Deschenaux-Steullet** a bénéficié d'un congé maternité. Pour assurer le travail, au cours de cette période, le secteur documentation de l'IRD P a pu compter sur l'appui de **Dominique Wegmann**. Isabelle Deschenaux-Steullet a également souhaité réduire son temps de travail pour pouvoir se consacrer davantage à sa famille. Le temps ainsi libéré a permis de constituer un nouveau poste à temps partiel de bibliothécaire-documentaliste. **Christophe Krähenbühl** a été engagé à cet effet à hauteur de 40% et son entrée en fonction est prévue le 1^{er} janvier 2001.

Secteur de la recherche : **Gaby Fuchs**, collaboratrice chargée de l'évaluation de l'enseignement bilingue en Valais, nous a quitté pour rejoindre le Secrétariat général de la CDIP/CH. Elle a été rem-

placée par **Nadia Revaz**. Pour compléter et renforcer l'équipe de recherche engagée en Valais dans le cadre de l'expérimentation de l'enseignement bilingue, l'IRD P a pu en outre compter, depuis le 1^{er} octobre, sur l'appui de **Corinne Barras-Philipp**. Avec l'achèvement de la recherche du PNR39 sur la migration, l'IRD P a pris congé de **Dennis Gay**, ethnologue, qui poursuit sa formation doctorale à l'étranger, notamment à Madagascar et en France. Quant à **Joëlle Cretton** et **Michèle Vernex**, elles ont effectué un stage à temps partiel dans le domaine des mathématiques. Par ailleurs, **Sandrine Aeby**, stagiaire l'année dernière, a été engagée comme assistante de recherche dans le domaine de la didactique du français. L'IRD P s'est également attaché les collaborations de deux autres assistantes : **Lucie Mottier Lopez**, dans le domaine des mathématiques et **Anne Lugon-Moulin**, chargée des dossiers concernant l'évaluation des systèmes de formation (en l'occurrence PISA).

Publications et interventions en chiffres

Les collaborateurs et collaboratrices de l'Institut ont coordonné un numéro de la revue TRANEL consacré à la terminologie grammaticale à l'école, rédigé 11 articles scientifiques, 30 articles pédagogiques et 11 articles divers (interviews, éditoriaux), ainsi que 18 rapports de recherche et documents de travail (pour plus de détails, consulter le site Internet de l'IRD P <http://www.irdp.ch>). Par ailleurs, ils ont été invités à donner 45 cours et conférences et leurs avis ont été sollicités 34 fois par les média écrits et oraux.

Administration et secrétariat

Pour l'administration de l'ensemble de ses activités, l'IRD P a pu compter sur le soutien d'Elisabeth Egger, secrétaire de direction, Christine Olivier, Corinne Martin, Doris Penot, Liliane Jeanneret-Clerc et Marianne Steudler. Pour la gestion des affaires administratives et techniques générales, l'IRD P a bénéficié des services du Secrétariat général de la CIIP.

SECTEUR RECHERCHE

RECHERCHES PRIORITAIRES

Enseignement des langues et recherches interculturelles

Accompagnement scientifique de l'évolution de l'enseignement du français et réflexion d'ensemble sur l'avenir à moyen terme de cet enseignement en Suisse romande (IRDP25)

Martine Wirthner, Jean-François De Pietro, Sandrine Aeby

Dans le prolongement de ses recherches évaluatives sur l'enseignement rénové du français et de son accompagnement scientifique de l'évolution de cet enseignement, les chercheurs de l'Institut — en collaboration avec le Secrétariat général à la coordination — ont été chargés, par les autorités scolaires romandes, soucieuses de définir quelles orientations prendre en matière de moyens d'enseignement, d'un important mandat: établir un bilan de l'enseignement rénové en Suisse romande depuis la parution de *Maîtrise du français* (1979) et formuler des propositions quant aux orientations à moyen terme de cet enseignement.

Une stratégie commune a été élaborée entre l'IRDP et le Secrétariat général de la CIIP SR+Ti, prévoyant cinq étapes de travail (l'IRDP étant plus particulièrement chargée des trois premières): (1) la rédaction d'un dossier de bilan des vingt dernières années d'enseignement du français en Suisse romande, conçu avant tout comme document de travail en vue des étapes ultérieures; (2) l'organisation d'un séminaire scientifique réunissant des spécialistes, chercheurs, formateurs, méthodologues, dans le but de discuter le dossier et d'esquisser des propositions; (3) la rédaction d'un rapport reprenant, sur la base du dossier, les principales conclusions et propositions du séminaire afin de mettre à disposition d'un plus large public les apports de la recherche; (4) l'organisation d'un Forum par la CIIP SR+Ti, réunissant les principaux milieux concernés par l'évolution de l'enseignement du français; (5) la rédaction d'un rapport destiné aux autorités scolaires et proposant une synthèse des étapes antérieures.

Le dossier de bilan a été rédigé par S. Aeby, J.-F. de Pietro et M. Wirthner (avec le soutien d'un comité scientifique et de deux auteurs extérieurs). Ce dossier, dont la rédaction a demandé un investissement considérable, comporte 290 pages et constitue d'ores et déjà un document utile à la fois pour les chercheurs et pour les formateurs. Le séminaire scientifique, qui s'est déroulé les 5 et 6 octobre 2000 à Neuchâtel, a réuni environ huitante personnes des sept cantons romands. L'IRDP a bénéficié de l'appui d'un comité scientifique pour l'organisation de cette manifestation. Cinq experts, venus de Belgique, France, Québec et de

Suisse romande, ont apporté leur concours, en réagissant en particulier au contenu du dossier de bilan fourni à tous les participants. Des ateliers ont permis à ces derniers de discuter des questions présentées dans le dossier et d'esquisser des propositions pour l'avenir de l'enseignement du français. Le rapport qui a été rédigé à l'issue du séminaire, destiné à un plus large public — parmi lequel les autorités scolaires — va être transmis au Secrétariat général de la CIIP SR+Ti, qui est chargé d'organiser le forum prévu le 31 janvier 2001.

Les trois premières étapes ont déjà mis en évidence de nombreuses questions que pose actuellement l'enseignement du français en Suisse romande; ces questions touchent à des points aussi cruciaux que le statut de la langue (qui, pour des raisons aussi bien didactiques que sociales, ne peut plus guère être appelée «maternelle»), les finalités de l'enseignement, l'articulation entre les sous-domaines qui le composent, l'interdisciplinarité, les références conceptuelles sous-jacentes (didactiques, psychologiques, linguistiques, voire sociologiques), et, bien sûr, les moyens d'enseignement et la formation des enseignants. La question de la place de Maîtrise du français dans le paysage actuel de cet enseignement est également posée. Le séminaire scientifique a permis que des premières pistes de travail soient dessinées: vers la primauté d'une approche textuelle de la langue, vers une interdisciplinarité interne comme externe, vers une définition plus claire des finalités de l'enseignement en fin de scolarité obligatoire et en fin de cycles, vers l'élaboration d'un document de référence présentant les grandes lignes de ce que devra être l'enseignement du français.

La place de la recherche dans ce panorama a également été évoquée, en particulier la nécessité de conduire des investigations dans les classes pour mieux connaître les pratiques effectives d'enseignement et d'apprentissage — encore largement méconnues aujourd'hui. Il est apparu en outre qu'un suivi régulier et systématique des travaux effectués dans le domaine du français, en Suisse romande comme dans les autres pays francophones, est indispensable afin de disposer d'informations à jour quant à l'évolution de l'enseignement et d'en assurer la diffusion auprès des publics concernés.

Parallèlement à ce dossier prioritaire, les collaborateurs du Service du français ont poursuivi leurs travaux dans les domaines où ils sont engagés (enseignement/apprentissage de l'oral (R2.f), suivi de l'élaboration des séquences didactiques en expression orale et écrite (R3.f), perspectives interlinguistiques pour l'enseignement du français, etc.). On signalera tout particulièrement diverses publications permettant une valorisation des recherches effectuées (ELA 120, TRANEL 31). M. Wirthner a en outre poursuivi son engagement au sein du bureau et du Conseil d'administration de l'Association internationale de la DFLM, dont le

prochain colloque, en 2001, aura lieu à Neuchâtel et J.-F. de Pietro, sa collaboration à la Délégation à la langue française (voir rapport spécifique). Il préside par ailleurs l'Association suisse de linguistique appliquée (VALS/ASLA).

Eveil aux langues

(R10.1-c / R4.1-c) Jean-François De Pietro

Durant cette année, l'engagement de l'IRDP dans ce dossier a été important. Il s'inscrit à la fois dans la priorité actuellement octroyée à la question de l'enseignement des langues, en fournissant un apport spécifique aux réflexions générales qui sont menées dans diverses instances (COROME, CIIP, CDIP (CGEL), Conseil de l'Europe, Union européenne), et dans la volonté de l'Institut de renforcer son ancrage scientifique par des collaborations nationales et internationales. Cet engagement inclut deux activités distinctes: une collaboration aux travaux d'édition de supports engagés par la CIIP (F. De Pietro, déchargé pour 20%) et la participation au projet de recherche EVLANG, dans le cadre des programmes européen SOCRATES/Lingua auxquels les chercheurs suisses (IRDP, Université de Neuchâtel et Université de Genève) ont accès grâce au soutien de l'OFES.

Projet EVLANG (R10.1-c) Jean-François De Pietro
Ce projet consiste en l'expérimentation, durant 18 mois, d'activités régulières (60 minutes par semaine) d'éveil aux langues dans des classes primaires (pour la Suisse: 30 classes des degrés 3 à 5), afin d'évaluer la faisabilité de telles activités et les effets obtenus en termes d'aptitudes (à apprendre: capacités d'analyse, perception auditive, stratégies de compréhension, etc.), d'attitudes (envers l'apprentissage et la diversité linguistique) et de savoirs (à propos des langues, de leur histoire, de leur diversité, etc.).

Les travaux conduits cette année ont porté principalement sur la fin de l'expérimentation (juin 2000) et le début des analyses des nombreux matériaux recueillis. Durant les six premiers mois, les activités suivantes ont été réalisées: élaboration des derniers supports didactiques pour les classes; adaptation et traduction de certains supports réalisés par les autres équipes; mise au point des instruments de recherche (outils d'observation qualitative, tests); recueil des données dans les classes expérimentales (observations filmées, entretiens avec des enseignants et des élèves, cahiers et tableaux de bord, questionnaires adressés aux enseignants d'une part, aux parents d'élèves d'autre part, journaux et autres productions d'élèves); passation des tests finaux auprès des classes expérimentales et des classes contrôle.

Les six derniers mois ont permis de débiter l'analyse des données recueillies. Les collaborateurs de l'IRDP s'occupent principalement de l'analyse des cahiers de bord et des journaux d'élèves reçus par

l'ensemble des équipes ainsi que de l'analyse de la manière dont les leçons EVLANG se déroulent dans les classes: formes d'interaction, traitement du contenu, participation des élèves. Pour ce faire, un outil d'analyse des interactions a été élaboré en collaboration avec les équipes de Grenoble, Paris et Barcelone; il a fait l'objet d'une présentation au colloque «Constructivisme: usage et perspectives en éducation» tenu en septembre à Genève. En outre, un travail de réflexion est en cours à propos de l'organisation curriculaire d'un enseignement d'éveil aux langues et des objectifs qu'on peut assigner à cet enseignement.

Sans que les analyses scientifiques soient achevées, il paraît d'ores et déjà possible de constater que les démarches proposées dans le cadre de cette recherche ont, moyennant certaines critiques, intéressé les élèves et les enseignants. Ces derniers ont eu l'occasion de confirmer leur intérêt lors de la séance de clôture du projet que nous avons organisée en octobre à Neuchâtel.

Projet EOLE (R4.1-c) Jean-François De Pietro

Après les diverses péripéties qui l'ont mis en péril, le projet EOLE — qui consiste en l'édition de supports didactiques d'«éveil au langage et d'ouverture aux langues» pour l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire — est entré dans sa phase concrète de réalisation, sous l'égide du Secrétariat à la coordination. Jean-François de Pietro est déchargé par l'IRDP pour participer à ce projet en tant que membre de la Direction de collection. Outre le suivi du travail de rédaction des auteures engagées pour les degrés primaires, il s'occupe de la conduite du groupe de réflexion secondaire.

Les activités conduites dans le domaine de l'éveil aux langues ont donné lieu à diverses formes de valorisation et de diffusion: cours de formation; conférences lors d'un colloque portant sur la pédagogie interculturelle (Saint-Denis, avril 2000) et lors de la réunion annuelle des Conseils et Délégations à la langue française des pays francophones (Lyon, décembre 2000); publication (cf. *Babylonia* 3/2000). En liaison avec les réflexions conduites à propos d'un curriculum d'éveil aux langues, J.-F. de Pietro a été invité à participer au groupe de réflexion «Concept général de l'enseignement des langues (CGEL)» initié par la CDIP pour donner suite aux propositions contenues dans le document «Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire?».

Evaluation de l'enseignement bilingue en Valais (expériences de Monthey, Sierre et Sion)

(R2.1-c) Claudine Brohy, Anne-Lore Bregy, Nadia Revaz, Corinne Barras

En Valais romand, l'IRDP accompagne et évalue les expériences d'enseignement et d'apprentissage bilingues aux degrés enfantines et primaires.

res. Les collaboratrices de l'IRDP ont visité ces classes à plusieurs reprises et ont organisé différentes rencontres ainsi que des cours de formation continue à l'intention des enseignants des classes bilingues. A la fin de l'année scolaire 1999/2000, l'évaluation a porté sur les compétences acquises des élèves des classes bilingues de la Commune de Sierre à la fin de la 4^e année primaire. Cette Commune évalue deux modèles, un modèle d'enseignement bilingue précoce à partir de la 2^e année enfantine et un modèle d'enseignement bilingue moyen à partir de la 3^e année primaire. Les résultats obtenus par les élèves de ces deux modèles, ainsi que ceux d'élèves de classes monolingues ont été comparés par rapport à la L1 (français), la L2 (allemand) et la mathématique.

Une analyse du milieu socio-économique des élèves fréquentant les classes bilingues, l'établissement d'une biographique linguistique pour chaque enfant, des entretiens avec les enseignants et les élèves, un questionnaire sur les attitudes et les motivations des apprenants ont complété cette évaluation de type quantitatif et qualitatif. Pour chaque élève, un profil scolaire a été établi afin de déterminer si les notes obtenues à la fin de la 2^e année primaire influencent le choix des parents d'inscrire leur enfant dans une classe bilingue à partir de la 3^e année primaire. Les résultats de l'enquête feront l'objet d'un rapport.

Au printemps, la Commune de Sierre et l'Etat du Valais ont sollicité l'IRDP pour élargir la recherche et recueillir des données supplémentaires auprès des élèves de classes bilingues de 6^e année primaire. Cette évaluation porte surtout sur des compétences en allemand et en mathématique et permettra à l'IRDP d'enrichir sa base de données nécessaire à une meilleure validité des résultats.

Les expériences valaisannes suscitent un intérêt grandissant et les collaboratrices de l'IRDP entretiennent des contacts suivis avec d'autres sites d'enseignement bilingue en Suisse et à l'étranger.

Sous la présidence de Claudine Brohy, le GREB, dont font partie les collaboratrices impliquées dans l'évaluation des projets d'apprentissage bilingue dans le Valais francophone (Anne-Lore Bregy, Nadia Revaz, Corinne Barras) s'est réuni trois fois durant l'année 2000. Cette plate-forme d'environ 20 personnes réunit des chercheurs (psychologues, pédagogues, linguistes) engagés dans des structures universitaires, des centres de recherche cantonaux et des départements cantonaux de l'instruction publique. Les sujets traités par le GREB se situent dans les domaines de l'enseignement bilingue en général, de la gestion de l'innovation, la formation du corps enseignant, de l'évaluation des systèmes et des élèves, de l'information donnée aux parents et de la politique linguistique. Il est en relation avec des institutions suisses (CDIP, NW-EDK, Forum du bilinguisme à Bienne, Centre universitaire de recherche sur le plurilinguisme de

l'Université de Berne, etc.) et étrangères (Alsace, Val d'Aoste, Tyrol du Sud, Espagne, Luxembourg, Canada, USA, etc.). Il travaille en réseau avec d'autres chercheurs, comme par exemple le réseau intersite et le groupe de recherches sur l'apprentissage d'une L3, ce qui correspond aux préoccupations suisses par rapport au Concept général de l'apprentissage des langues et aux recommandations y relatives.

Evaluation internationale des compétences des élèves à 15 ans (OCDE-PISA)

(R2.interd.) Jacques Weiss, Anne Lugon-Moulin, Martine Wirthner, Jean-François de Pietro, Chantal Tièche Christinat, François Jaquet

L'année 2000 pour le projet PISA se découpe en deux phases. La première moitié fut marquée par la passation des tests en Suisse romande. L'IRDP a eu comme rôle de coordonner les informations entre l'OFS et le SRED, responsable du déroulement de la passation en Suisse romande.

Dès le mois de juin, le rythme des activités a baissé ; le projet est passé à l'état de veille puisque les données recueillies furent envoyées en Australie et devraient être retournées dans les pays concernés au début de l'année prochaine. Pour autant, il s'agit d'une veille active. En effet, les différents groupes de travail aux niveaux national, régional et cantonal continuent de se réunir afin de planifier l'élaboration des différents rapports (rapport national et rapport romand en premier lieu) et de prévoir déjà la mise en place de PISA 2003.

Au niveau de la Suisse romande, l'IRDP est présent dans les trois groupes issus du Consortium romand, à savoir le groupe de mise en œuvre (GMO), le groupe scientifique et méthodologique et le groupe scientifique. Ces groupes se réunissent régulièrement. En décembre 2000, des chercheurs du SRED et un chercheur de l'IRDP ont rédigé un « Point sur la Recherche Spécial PISA », supervisé par le GMO, bulletin distribué dans toutes les écoles et instances concernées par le projet.

Au niveau suisse, l'IRDP est activement présent au sein du Groupe consultatif réuni par l'OFS. L'IRDP fait également partie d'un groupe nouvellement formé, le « Réseau d'analyses » qui réunit tous les chercheurs de Suisse impliqués dans le projet PISA. Ce groupe est relativement restreint ; il a la tâche de définir les grandes orientations scientifiques du rapport national et les modalités de publication et de diffusion des données. L'OFS a également nommé deux experts en mathématiques pour PISA 2003 ; l'un d'eux est un chercheur de l'IRDP. Enfin, l'OFS a ouvert la possibilité aux chercheurs de l'IRDP impliqués dans le projet PISA de participer à des réunions internationales de l'OCDE ; ce qui eut lieu en décembre 2000 à Berlin. Enfin, l'IRDP est également présent dans le groupe

Sampling de l'OFS ; ce groupe a un rôle à jouer dans le choix des populations prises comme références pour le rapport national PISA 2000 et pour définir les échantillons de PISA 2003.

Au travers de ces différentes participations, l'IRDP constitue l'interface entre les instances fédérales d'une part, et les instances cantonales de Suisse romande d'autre part.

RECHERCHE MANDATÉE

Evaluation de l'introduction de l'enseignement des mathématiques

(R6.m-s) Chantal Tièche Christinat, Lucie Mottier Lopez

L'année 2000 a vu se poursuivre le suivi scientifique des nouveaux moyens romands de mathématiques. Dès le mois d'août 2000, ces moyens sont introduits pour la première fois dans les classes de 4^{ème} année. Le suivi scientifique tel que nous l'avons mis en place continue ainsi en suivant la progression scolaire des élèves vus pour la première fois dans leur première année d'enseignement. Les 14 établissements, à raison de deux par canton, qui forment notre échantillon, ont permis durant l'année 2000 l'observation de 26 classes à raison de deux fois l'an. Les observations menées ont pour objectifs de voir la pratique des nouveaux moyens et des éventuels aménagements effectués par les enseignants. Par ailleurs les entretiens que nous avons eus avec les enseignants et avec leurs collègues dans le cadre d'une activité commune, nous ont permis de rendre compte d'un lent processus de modification des attitudes qui est exposé dans le troisième rapport intermédiaire.

Les différentes approches que nous menons en parallèle mettent en lumière les forces et les faiblesses des nouveaux moyens, et indiquent par ailleurs la transformation des pratiques en fonction des attitudes, du type de classe et des caractéristiques des formations reçues. En particulier nous nous sommes penchées sur l'étude de deux phases cruciales de la situation didactique, à savoir la consigne en tant qu'initialisation de l'activité et la mise en commun, en tant que clôture de l'activité et que nous avons mis en relation avec l'attitude discursive attribuée à l'enseignant. Ce travail a fait l'objet d'une communication affichée au congrès de la SSRE à Genève et a permis l'établissement de liens avec les chercheurs en didactique de la FPSE.

Dans le cadre du pilotage souhaité à cette innovation, les différentes données recueillies ainsi que les analyses qui ont été faites ont été transmises lors de deux conférences données aux formateurs d'enseignants, dans le but de faire part des pratiques observées ainsi que des difficultés éprouvées par les enseignants dans la mise en œuvre des nouveaux moyens.

Lucie Mottier Lopez, assistante de recherche depuis août 2000, a pris en charge un autre volet de ce suivi en analysant de manière approfondie les questionnaires que les enseignants de 1^{ère} année nous ont remis durant 1998 et 1999. Le questionnaire couvre plusieurs aspects des activités telles qu'elles sont pratiquées en classe, les pratiques d'évaluation, l'appréciation générale des nouveaux moyens par rapport aux anciens ainsi que d'autres aspects touchant les relations avec les parents.

RECHERCHES PROPRES

Usage de nouveaux moyens de présentation de l'information et de nouvelles pratiques de communication au travers du réseau Internet ; exploration de quelques applications pédagogiques d'Internet

(R5.inf) Luc-Olivier Pochon, Jésaëlle Berney

Cette année a vu la parution du rapport de Jésaëlle Berney concernant l'image de l'usage de l'Internet dans l'éducation à travers la presse. Outre son contenu (qui sera intégré aux travaux concernant les interactions homme-machine), des prolongements méthodologiques en ce qui concerne les outils d'analyse de corpus de textes (ces suites seront tenues à jour sur le site Internet de l'IRDP).

Par ailleurs, au niveau prospective, une étude pratique a été menée qui a trait aux outils de présentation de matériel didactique sur Internet. Cette étude a pris comme contenus de base les problèmes du Rallye Mathématique. Mais d'autres formes de documents pédagogiques ont également été intégrés : modules d'exercisation, présentations tutorielles, etc.

La collaboration de Luc-Olivier Pochon au Séminaire donné à l'Université de Neuchâtel par le Séminaire de Psychologie sur le thème général de la «psychologie de l'apprentissage et NTIC» s'est poursuivie. Il participe également au comité de programme du 5^e colloque «Hypermédias et apprentissages» qui se tiendra à Grenoble en avril 2001.

Résolution de problèmes en mathématique

(R8.m-s) François Jaquet, Joëlle Cretton

La résolution de problèmes en mathématiques est au cœur de la rénovation actuelle de l'enseignement des mathématiques. Le RMT (Rallye Mathématique transalpin) en constitue le terrain de production et d'expérimentation (en 2000 : 1500 classes, Suisse romande (260), Tessin (60), Italie (700), France (120), Luxembourg (300), République tchèque (30), Israël (60)). Il est en effet reconnu, à la fois comme une activité de recherche en didactique des mathématiques et comme une valorisation de ces recherches. Les nouveaux moyens

d'enseignement de Suisse romande s'inspirent de plus en plus largement de ces situations-problèmes (une quinzaine en 5e) ainsi que des résultats issus de leurs analyses. De nombreuses présentations de ces travaux ont été faites dans le cadre de rencontres internationales de didacticiens, en particulier lors d'un congrès sur la théorie des situations didactiques à Bordeaux. Plusieurs étudiants et des instituts de formation romands ont travaillé sur des situations-problèmes en 2000. Une stagiaire de l'IRD (Joëlle Cretton) a conduit une analyse approfondie d'un problème en examinant les résultats des classes romandes et de certaines régions d'Italie. Une rencontre internationale des enseignants engagés dans ce projet s'est tenue à Neuchâtel, sur le thème des «savoirs mathématiques et de leur évaluation», dans la droite ligne des rencontres précédentes de Brigue et Siena consacrées aussi aux apports du problèmes posés et de leurs résultats, à la didactique des mathématiques.

Réussite scolaire des enfants migrants (R6.I-C)
Jean-François De Pietro, Denis Gay

Ce projet de recherche, conduit dans le cadre du Programme national de recherche no 39 «Migrations et relations interculturelles» et mené en collaboration avec A. Lanfranchi (Directeur de l'Institut de pédagogie interculturelle de Zurich) et J. Gruber (Institut de Sonderpädagogik de l'Université de Zurich), a pris fin cette année. Les travaux se sont achevés avec la réalisation d'un second questionnaire auprès des familles migrantes, destiné à cerner l'évolution de la situation des enfants selon les formes d'insertion sociale privilégiées par les familles, et par la rédaction en vue du rapport final des chapitres concernant les familles portugaises et albanaises à Neuchâtel.

SECTEUR DOCUMENTATION

Isabelle Deschenaux, Françoise Landry, Christiane Antoniazza Torche, Marie-Lise Robert, Dominique Wegmann

Fonds documentaire

1021 nouvelles notices (1069 en 1999) sont venues enrichir le fonds documentaire qui totalise ainsi 12557 références dans Bibal.

Prêt et recherches

273 lecteurs ont eu recours au service de prêt (314 en 1999) qui a enregistré 2'438 sorties d'ouvrages (2'670 en 1999). 211 demandes de prêts interbibliothèques ont été formulées (186 en 1999). Le Secteur Documentation a procédé à 443 recherches documentaires personnalisées (470 en 1999).

Publications

Les listes des publications de l'IRD et du Secrétariat général (livres et articles), ainsi que les articles de presse et émissions de radio/télévision dont les collaborateurs et collaboratrices ont fait l'objet peuvent être demandés à la Documentation (032/889.86.14).

Périodiques

Une base de données permettant la gestion informatisée des périodiques a été créée sur l'Intranet grâce à la disponibilité et au travail de Luc-Olivier Pochon. Un certain nombre d'informations sont également accessibles sur le site Internet de l'IRD.

Revue de presse

Depuis 1999, le Secteur Documentation diffuse deux fois par mois une revue de presse offrant un large aperçu de l'actualité éducative romande principalement, et dans une moindre mesure tessinoise et alémanique. Au cours de cette année, le contenu de la revue s'est étoffé, offrant une part plus large à l'information étrangère (française, belge, canadienne entre autres). Cet éclairage extérieur répond, dans une certaine mesure, aux souhaits émis l'année dernière par les destinataires de ce service lors d'une enquête. La présentation de la revue a également été améliorée.

Expositions

Cette année, l'IRD a été présent lors de diverses manifestations. Les Journées francophones de recherches en éducation musicale les 7 et 8 février à Neuchâtel, la Journée d'échange et de réflexion Portfolio le 25 mai à Berne, le Congrès 2000 de la SSRE les 20, 21 et 22 septembre à Genève, le Séminaire scientifique sur l'enseignement du français en Suisse romande «Français 2000» les 5 et 6 octobre à Neuchâtel ainsi que la 7^{ème} rencontre du Réseau romand d'échanges sur le soutien pédagogique le 22 novembre à Neuchâtel, furent autant d'occasions de faire connaître les activités de l'Institut et de présenter ses publications.

GROCEDOP

I. Deschenaux a participé à deux séances du GROCEDOP. Deux activités méritent particulièrement d'être citées : d'une part l'élaboration d'un document de réflexion concernant l'évolution des centres de documentation pédagogiques dans les nouvelles structures cantonales intégrant les formations initiales et continues, d'autre part l'exposition itinérante « Grégoire Solotareff ». Par cette dernière activité, la collaboration entre régions linguistiques s'est vue renforcée.

Bibliothèque des moyens d'enseignement

La Bibliothèque des moyens d'enseignement continue de tenir à jour les collections de supports didactiques utilisés dans les cantons romands et tient à disposition de diverses instances, notamment les groupes d'étude et comités de rédaction, des ouvrages et des recherches bibliographiques. Nombre de documents sur la forêt ont été réunis pour l'enseignement bilingue. Les acquisitions de la Bibliothèque sont présentées dans les listes établies par le Secteur Documentation. Le nombre des prêts s'est élevé à 126 (116) en 1999.

SECTEUR PUBLICATIONS

Bulletin de la CIIP

Simone Forster, Corinne Martin

Le secteur des publications travaille à la rédaction et à la publication du bulletin de la CIIP «Politiques de l'éducation et Innovations». Deux numéros ont paru cette année. Le premier (numéro 6, mai 2000) était consacré au thème La formation professionnelle supérieure : les HES. Il retraçait l'histoire de la création des hautes écoles spécialisées en Suisse romande, donnait un panorama des HES existantes en Suisse et en Europe, et abordait l'intégration prévue aux HES de formations jusqu'alors cantonales : métiers artistiques, de la santé, du social. Le second numéro (numéro 7, novembre 2000) avait pour thème «L'orientation scolaire et professionnelle». Il abordait l'histoire des institutions d'orientation, et donnait un état de situation en Suisse romande dans ce secteur, montrant l'évolution des services offerts, et l'émergence des besoins croissants en orientation de la population adulte.

Revue Math-Ecole

François Jaquet, Luc-Olivier Pochon

Math-Ecole a publié 5 numéros en 2000. Dans l'un deux (193), elle recense les articles publiés sur le thème spécifique des nouveaux moyens d'enseignement «Mathématiques 1P - 4P» de 1992 à 2000. Ce ne sont pas moins de 350 pages qui lui ont été consacrées: informations, propositions et descriptions d'activités, développements, commentaires, apports didactiques complémentaires. Ces pages sont une contribution à la formation et à l'animation didactique qui accompagne les nouveaux ouvrages. Les collaborateurs de l'IRDP, Luc-Olivier Pochon et François Jaquet contribuent largement à la rédaction de la revue qui, en 2000, a également offert l'occasion à une vingtaine d'autres enseignants ou chercheurs de Suisse romande et une dizaine de France et Belgique de s'exprimer, de communiquer leurs expériences et les résultats de leurs recherches.

Revue Babylonia

Jean-François De Pietro

J.-F. de Pietro est membre du Comité de rédaction de la revue Babylonia, où il s'occupe entre autres de la rubrique «Actualités linguistiques». Cette revue «quinqualingue» traite de la didactique des langues et des questions de politique linguistique en Suisse.

Revue Educateur et Zeitschrift für Schweizer Lehrerinnen und Lehrer

Simone Forster

Simone Forster fait partie du comité de rédaction de l'Educateur. Elle écrit régulièrement dans la dite revue sur des sujets de recherche de l'IRDP et sur d'autres thèmes. Elle a assuré deux dossiers en 2000 : dans le dossier «Les filles en tête», elle analyse les rapports de sexe dans les classes et les problèmes spécifiques des garçons et des filles ; avec «Des sciences et des maths», elle se penche sur les meilleures façons d'enseigner les branches scientifiques, notamment par la méthode dite socioconstructiviste, issue des travaux de Jean Piaget. Elle a contribué à d'autres dossiers de l'Educateur : «Construire une culture de la paix», où elle met en lumière le rôle de la Suisse et des femmes dans ce domaine, «A vos marques», où elle retrace l'histoire de l'enseignement de la gymnastique, et «La récréation» où elle donne également l'aperçu historique.

Comité scientifique de l'IRDP

En 2000, le Comité scientifique de l'IRDP a tenu deux séances, l'une en avril et l'autre en novembre.

Lors de la première séance, la discussion a porté sur les activités de l'IRDP, en cours et planifiées. A cette occasion, le comité scientifique a décidé de préparer à l'intention de la CIIP un rapport d'évaluation sur les engagements de l'IRDP. Un projet a été rédigé en été par le président, puis soumis à discussion dans la séance de novembre.

En deuxième partie de la séance d'avril, la Comité scientifique a eu le plaisir d'accueillir le coordinateur romand de l'enquête PISA, Christian Nidegger, invité à présenter cette importante enquête internationale, mais aussi la structure mise en place en Suisse romande, sous forme d'un Consortium de recherche.

La rencontre de novembre, d'une journée, a essentiellement été consacrée à la discussion du rapport d'évaluation et à l'examen du rapport quadriennal sur la recherche, rédigé par l'Institut à l'intention du Conseil de la recherche en éducation.

6.2 Le Glossaire des patois de la Suisse romande

Personnel

Tout au long de l'année 2000 se sont poursuivis le congé à mi-temps de M. H. Chevalley, la décharge de 10 % de son temps de M. W. Müller (jusqu'au 31 octobre en faveur du projet *Onoma*, à partir du 1^{er} novembre de celui du *Dictionnaire toponymique de la Suisse*, également initié par le Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel) et la formation à son travail de rédactrice de Mme B. Gross (à 75 %), réduisant le potentiel rédactionnel effectif du GPSR à moins de 4,5 postes de chercheurs confirmés. Si on ajoute les occupations liées à la gestion de la base de données informatique (cf. ci-dessous 3), à d'importantes sollicitations administratives (cf. ci-dessous 5) et aux activités de rayonnement (cf. ci-dessous 6), on comprend aisément que, pour la seconde année consécutive, il n'ait été possible d'assurer la publication que d'un seul fascicule. La situation devrait s'améliorer progressivement et le rythme souhaité de 2 fascicules annuels se rétablir peut-être déjà en 2001.

Le personnel adjoint à l'équipe rédactionnelle n'a quant à lui subi aucune modification et se composait donc toujours, à la fin de 2000, d'une secrétaire et d'une assistante de rédaction à plein temps, d'une assistante-bibliothécaire à 3/5 de poste et d'une collaboratrice informatique à mi-temps.

Rédaction et publication

Le fascicule 103 (de *foison* à *force*, pages 617-672 du tome VII du *Glossaire*) est sorti en décembre 2000, 11 mois après le fascicule 101. Au plan technique, il a permis de peaufiner le nouveau système de « rédaction assistée par ordinateur » et notamment la compatibilité entre les logiciels Word du GPSR et X-press de l'imprimerie.

Le 101^e *Rapport annuel* de la rédaction paraîtra en 2001, réuni avec le 102^e dans une brochure unique qui contiendra également la *Bibliographie linguistique* bisannuelle.

Informatisation du Glossaire

La progression de la base de données relationnelle a atteint son rythme de croisière. La poursuite de la collaboration avec l'École supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG) a permis d'ouvrir de nouveaux champs et, en particulier, de résoudre les épineux problèmes liés à l'introduction et à la connexion des éléments sémantiques.

Commission philologique

Profitant d'une accalmie dans le cours des événements politico-administratifs qui ont marqué la vie du GPSR ces dernières années, la Commission philologique a pu consacrer une bonne partie de sa séance ordinaire, tenue le 17 juin, à des sujets relevant des préoccupations scientifiques et rédactionnelles de l'institution. Elle s'est penchée en particulier sur l'informatisation du GPSR et a pris connaissance, grâce à plusieurs exposés et démonstrations audiovisuelles, tant du bilan définitif du chantier « rédaction assistée par ordinateur » que des derniers développements de la base de données relationnelles. Pour l'occasion, l'ESNIG était représentée par deux professeurs et un assistant.

Problèmes institutionnels et administratifs

- *L'Étude sur les conditions d'achèvement du GPSR à l'échéance d'une période de 15-20 ans*, rédigée en 1999 par le rédacteur en chef, ainsi que les réactions écrites qu'elle a suscitées (de la part de la Commission philologique, de la rédaction, d'individualités) ont été transmises par Mme M. Brunshwig Graf, présidente de la CIIP, qui l'avait commanditée, à la Commission pour les Vocabulaires nationaux de l'ASSH. Ainsi s'est trouvé accru le fonds documentaire réuni par cette instance en vue de la rédaction d'un *Entwicklungsbericht über die Nationalen Wörterbücher* destiné à l'Office fédéral pour l'éducation et la science. Ce texte important a requis, à chaque étape de son élaboration, la participation de leurs quatre rédacteurs en chef, qui ont, dans ce but, tenu deux séances de concertation à Berne, sous la présidence du maître d'œuvre, le Dr. M. Zürcher. Après diverses ratifications, ce rapport parviendra à son destinataire au début 2001.
- Après la disparition de la commission administrative, le GPSR est devenu une institution dépendant directement de la CIIP et ses collaborateurs ont acquis un statut de fonctionnaires défini par la *Loi sur le statut de la fonction publique* de l'État de Neuchâtel. Ceux d'entre eux qui relevaient auparavant de l'échelle de salaires du corps enseignant avaient été en 1997 transférés sur celle des fonctionnaires, à une place provisoirement fixée par analogie avec leur ancien traitement. En 2000 toute l'équipe a subi le processus de description / évaluation des fonctions sous la conduite du service des ressources humaines du Département des finances neuchâtelois. Au

terme de cette procédure, chacun des salariés de l'institution a été colloqué à sa position définitive sur ladite échelle, mesure qui prendra effet au 1^{er} janvier 2001.

- Suite à la requête effectuée en février 1999 par Mme M. Brunshwig Graf auprès de M. T. Béguin, chef du DIPAC neuchâtelois, d'étudier la « possibilité d'intégration du GPSR au sein de l'Université de Neuchâtel », diverses démarches ont été entreprises qui ont abouti à la rédaction, par M. J.-M. Boillat, Secrétaire général de la CIIP, d'un projet de *Convention de collaboration entre le GPSR et le Centre de dialectologie et de français régional de l'Université de Neuchâtel*, lequel a été soumis aux parties le 11 juin 2000. Celles-ci ont tenu une première séance à ce sujet le 6 décembre dans les locaux de la CIIP.

Activités non-rédactionnelles

Comme il est rappelé chaque année dans le cadre de ce *Rapport*, les rédacteurs consacrent une partie importante de leur temps de travail à des activités sans relation directe avec la publication de l'ouvrage, que ce soit pour répondre aux demandes de renseignements ou de conseils qui leur sont adressées, pour assister valablement aux séances des associations culturelles ou scientifiques dont ils font partie ou encore pour présenter l'institution aux étudiants en linguistique française de l'Université de

Neuchâtel et aux groupes de visiteurs d'autres centres de recherches et d'enseignement.

À ce titre, il convient de mentionner pour l'année 2000:

- Présentation du *Glossaire*, par M. H. Chevalley, aux étudiants de l'Université de Neuchâtel dans le cadre du cours d'histoire de la langue du professeur A. Kristol, avec ensuite visite des locaux de l'institution.
- Présentation du *Glossaire* par le même rédacteur et visite des locaux assurée par l'ensemble de la rédaction lors de la venue à Neuchâtel d'un groupe d'étudiants du Val d'Aoste.
- Participation active de MM. H. Chevalley et É. Fluckiger à la Conférence annuelle organisée par le *Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas* (Val d'Aoste) avec pour thème «Lexicologie et lexicographie francoprovençales».
- Participation de M. W. Müller à la Rencontre des lexicographes germaniques à Zürich (avec présentation du *Glossaire*), au colloque *Patronymica Romanica* de Palma de Mallorca et au Colloque des toponymistes de langue allemande de Vienne (avec présentation d'une communication).

8. Les institutions conventionnelles

8.1 La Radio-Télévision Educative (Magellan)

Généralités

L'année 2000 fut une année particulière au niveau de la RTVE, puisqu'elle a conduit au terme de la réflexion, entamée début 1999, sur la décision d'interrompre au 31 décembre la production d'émissions éducatives en collaboration avec les chaînes publiques des médias audiovisuels.

La Commission romande de RTVE a siégé à deux reprises, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Serge Sierro, les 4 mai et 10 novembre.

La Commission de production a tenu quatre séances, sous la présidence de M. Olivier Maradan, les 4 février, 31 mars, 26 mai et 24 novembre, ainsi qu'une séance extraordinaire de réflexion le 7 avril.

Magellan TV

L'émission thématique « Magellan Hebdo » a été diffusée de manière hebdomadaire durant toute l'année, en ciblant résolument un public d'adolescents et des sujets de société. Mme Vèrène Gremaud, déléguée pédagogique, et M. Gérard Louvin, réalisateur tv, en ont assuré la production et la réalisation. Ils ont innové avec un incontestable succès en invitant une classe à participer au débat sur le plateau. Passant une journée entière à la télévision pour l'enregistrement de deux émissions Magellan, les élèves entraient de plein pied dans une démarche active d'éducation aux médias.

Magellan Radio

Depuis 1999, Magellan Radio s'est trouvée contrainte de produire hebdomadairement une heure pleine sur Espace 2. Mme Paola Petrucci, réalisatrice et présentatrice de Magellan, assistée de M. Louis-Philippe Ruffy, enseignant, a misé sur des ensembles thématiques variés, redonnant notamment ses lettres de noblesse au conte. Des rendez-vous sur « les ficelles de la politique » ou « les sons à cueillir » ont également mis à profit les pos-

sibilités de la radio. Un accord particulier du Secrétariat général avec la RSR a permis aux Centres de documentation pédagogique d'enregistrer directement sur CD pour leurs collections l'ensemble des émissions thématiques.

Signature d'une convention de collaboration avec la RSR et la TSR

Au fil des discussions conduites au terme de la consultation sur le rapport d'octobre 1999 « Quel avenir pour la RTVE en Suisse romande ? », une convention de collaboration a été élaborée entre les partenaires et finalement signée par les représentants de la RSR, de la TSR et de la CIIP le 4 octobre. Après deux décennies de partenariat, les parties conviennent de cesser la production actuelle et de réorienter à l'avenir leur collaboration selon les principes généraux suivants :

- La CIIP concentre ses efforts et ses moyens sur l'exploitation pédagogique des ressources produites par les médias, au premier chef celles de la RSR et de la TSR, ainsi que sur la formation des enseignants. Dans ce sens, elle s'apprête à créer une unité de travail chargée de produire et de diffuser, principalement sur l'Internet, des outils pédagogiques et didactiques pour la formation et le travail en classe.
- La RSR et la TVR produisent et diffusent dans leurs programmes des émissions à réelle valeur éducative à l'intention des enfants, des jeunes et des parents. Elles facilitent l'accès et l'usage de leurs propres productions dans les classes, notamment en développant leur accès par l'Internet, les écoles constituant dès à présent un secteur réceptif intéressé et déjà bien équipé.

Cette convention institue en outre un Conseil « Médias & Formation », organe réunissant les responsables des institutions signataires.

8.2 L'école romande de psychomotricité

(sur la base du rapport annuel 99/2000 de l'ERP)

La grande nouveauté de cette année scolaire est le déménagement du 4 octobre : l'ERP a rejoint géographiquement l'Institut d'études sociales, rue Prévost-Martin 28 à Genève.

L'ERP a axé ses activités de recherche sur l'« investigation en psychomotricité », phase d'approche du patient qui comprend l'anamnèse psychomotrice, le bilan et l'indication du traitement. Une collaboratrice a été engagée à 20 % pour effectuer une vaste enquête auprès des praticiens de Suisse romande.

Une évaluation de la formation ERP a été effectuée par le directeur de l'ies selon le modèle de l'« European Foundation for Quality Management (EFQM) ». Les conclusions du rapport remis à fin 1999 ont conduit le Conseil de direction à étudier la mise sur pied d'une formation en quatre ans au lieu de trois. Cette évaluation permettra également d'anticiper les réflexions de l'ERP dans la perspective de son intégration à une HES. L'ERP a en effet été reconnue comme une filière de formation potentiellement HES.

Elle a participé aux travaux des groupes chargés d'élaborer une proposition de reconnaissance du diplôme en psychomotricité à l'intention de la CDIP.

La formation complémentaire unique en psychomotricité s'est terminée en avril 2000, la majorité des participantes ont obtenu leur diplôme.

L'ERP s'est également préoccupée de la formation continue dans l'institution, et de la formation des enseignants et responsables de stages à Genève et à Sion.

Statistiques

Pour l'année 1999-2000 les trois volées comptaient au total 39 élèves provenant majoritairement de Genève, puis de Vaud, Fribourg, Valais et des autres cantons romands. Un seul étudiant tessinois était en formation. 12 nouveaux étudiants ont été admis pour l'année 2000-2001.

Depuis 1998, 30 diplômes ont été délivrés par l'ERP.

8.3 Formation des directeurs et directrices d'établissement

Le précédent rapport annuel précisait les principaux termes de la convention intercantonale relative à la formation des cadres romands de l'enseignement, directeurs et inspecteurs, ainsi que la composition de la commission romande chargée de la responsabilité générale de l'opération.

Rappelons que, vu le nombre élevé d'inscriptions, le premier cycle de formation a été dédoublé en deux volées, autonomes, co-animées par trois responsables (MM. Marc Thiébaud, Pierre Jaccard et Antoine Mudry) placés sous la responsabilité du Centre de perfectionnement et de formation complémentaire de Lausanne. La formation, qui se déroule sur un peu plus de deux ans, comprend des bilans personnels, des séminaires thématiques, des réflexions en sous-groupes et des travaux personnels.

La commission romande a siégé à quatre reprises, les 24 mars, 12 juillet, 15 septembre et 23 octobre 2000. Ce sont des difficultés surgies au sein de la première volée de candidats qui ont incité le président à multiplier les séances. Les points suivants y ont notamment été traités :

- bilan intermédiaire des volées A et B en présence des responsables de formation ;
- analyse du budget et de la comptabilité;

- examen des problèmes de fonctionnement de la volée A;
- évaluation des nouveaux besoins et ouverture potentielle d'une troisième volée.

Décisions prises

- renforcement de la communication entre les responsables de formation et la commission ;
- respect des engagements financiers initiaux (Fr. 3300.- par participants) malgré la demande de rallonge formulée par les responsables ;
- adoption du projet de modification du concept initial de formation pour la volée A ;
- renoncement à l'ouverture d'une troisième volée en automne 2000, dans l'attente d'un nouveau bilan effectué en janvier 2001.

A noter également que les premières évaluations de la volée B se sont révélées nettement plus favorables que celles de la volée A. Après correction des erreurs de jeunesse, le concept de formation de directrices et directeurs d'établissement devrait donner satisfaction à l'ensemble des cantons partenaires.

9. Les institutions subventionnées

9.1 Fondation Education et Développement

En 2000, la Fondation Education et Développement a sensiblement augmenté sa visibilité. Dans le cadre de l'année internationale de la « Culture de la paix », elle a diffusé, en collaboration avec d'autres organisations, deux affiches accompagnées d'un dossier pédagogique, dans les établissements scolaires de tous les cantons suisses. Lors de la Worlddidac à Zurich et du Salon du Livre à Genève, la fondation a remis, pour la première fois, le prix « Planète bleue », attribué à un document pédagogique qui s'inscrit dans la logique de l'éducation dans une perspective globale. Grâce à la bonne collaboration avec les deux associations faitières du corps enseignant : LCH et SER, la fondation a pu présenter régulièrement ses prestations dans « L'Educateur » et « Bildung Schweiz Thema ». Par ailleurs, la fondation dispose, depuis le mois de juin, d'un site Internet qui informe sur ses orientations, ses activités et ses prestations.

Les démarches dans le but de faire intégrer l'éducation dans une perspective globale aux concepts de formation et à l'offre des futures Hautes

écoles pédagogiques (HEP) ont été intensifiées dans le courant de l'année. Dans une lettre adressée aux chefs de projets HEP, les possibilités de collaboration ont été présentées. Des contacts ont également été établis avec différents représentants des groupes de planification HEP.

Sur demande de la Direction du développement et de la coopération (DDC), la fondation a effectué au courant de l'été une évaluation interne des trois premières années d'activité. Selon les résultats de cette évaluation, la fondation devra, à l'avenir, concentrer son travail sur la formation des enseignants et assurer l'application de critères de qualité aux documents et projets qu'elle soutient. C'est dans cette logique qu'une « Convention pour la politique d'information » a été signée avec la CIIP en fin d'année. Ce document précise la fonction de plaque tournante de la fondation, entre les organisations non gouvernementales et les Départements de l'instruction publique de la Romandie.

9.2 Fondation « La Science appelle les Jeunes »

En 2000, 56 jeunes romands ont participé aux différentes semaines d'études. Le programme 2000 comprenait 5 semaines d'études en Suisse romande, couvrant les domaines suivants:

- Agronomie, en collaboration avec la station fédérale de recherche animale à Posieux (FR),
- Electricité et minicentrales hydrauliques, en collaboration avec les Electriciens Romands au MHyLab à Montcherand (VD);
- Sciences de la terre, en collaboration avec le Musée d'histoire naturelle à Genève;
- Génie génétique en biologie et médecine, en collaboration avec le centre de biochimie médicale de l'Université de Genève;
- Physique et engineering, en collaboration avec le CERN à Genève.

Au concours national de Brigue, en mai, 9 candidats romands ont été qualifiés, dont l'un a reçu la meilleure classification (excellent) ; cinq romands ont par ailleurs participé au concours régional de Fribourg (décembre).

Il est à relever enfin que la fondation dispose à nouveau d'une personne de contact pour la Suisse italienne, à savoir M. Ferdinando Lehmann, professeur de mathématiques auprès du lycée de Bellinzona. Grâce à son aide 15 jeunes tessinois ont participé aux semaines d'études et une candidate s'est inscrite au concours régional pour la Suisse alémanique et la Tessin de décembre, à Zurich.

TEXTES OFFICIELS

Institution d'une commission de l'enseignement spécialisé Décision du 27 mai 1999*

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 36, alinéa 3 des statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

dans le but de faire progresser la coopération et la coordination dans le domaine de l'enseignement spécialisé au sein de l'espace intercantonal de la Conférence,

arrête :

Article premier Institution et mandat général

¹ Une commission de l'enseignement spécialisé (ci-après la commission), est instituée en qualité d'instrument de travail, de conseil et de ressource de la Conférence.

² La commission est chargée de traiter toute question ayant trait à l'enseignement spécialisé, notamment , le développement de l'enseignement spécialisé en classes spéciales et en institutions, l'intégration d'enfants différents et/ou handicapés dans l'école ordinaire , la pédagogie spécialisée dans la formation du personnel enseignant, le financement de l'enseignement spécialisé, en vue d'éventuelles décisions de coordination (accords, conventions intercantionales, recommandations).

Article 2 : Tâches particulières

¹ La commission est plus particulièrement chargée des missions suivantes :

- i) elle dresse à intervalle régulier un état de la situation en matière d'enseignement spécialisé ; recense les questions prioritaires et émet des propositions à l'adresse de la Conférence; elle prend connaissance des recherches effectuées dans les champs spécifiques du domaine de l'enseignement spécialisé et apprécie plus particulièrement les conclusions et les implications pour l'enseignement ;
- ii) elle exprime son avis sur les questions ayant trait à la pédagogie spécialisée dans la formation de base et la formation spécifique du personnel enseignant; elle peut faire des propositions en cette matière ;
- iii) elle peut formuler des besoins spécifiques en matière de moyens d'enseignement ;
- iv) elle sert d'organe consultatif pour la Conférence et les départements sur les questions liées au financement de l'enseignement spécialisé, ainsi que sur les questions concernant l'assurance invalidité (AI) ;
- v) elle organise, en principe annuellement, une journée d'étude à l'intention des milieux concernés.

² D'autres tâches particulières peuvent être confiées à la commission par la Conférence ou son bureau, notamment sur proposition des Conférences de chefs de services.

Article 3 Statut

¹ La commission est organe de consultation, de proposition et de travail de la Conférence.

² Elle relève administrativement du secrétariat général.

* Ce texte manquait dans le Rapport annuel 1999

Article 4 **Composition**

¹ La commission se compose de huit personnes exerçant des responsabilités dans le domaine de l'enseignement spécialisé dans les services ou offices cantonaux en charge de ce secteur, à raison d'un membre par canton.

² Un représentant du Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC) ainsi qu'un représentant de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) participent aux travaux de la commission avec voix consultative.

Article 5 **Désignation et nomination**

¹ La Conférence nomme les membres de la commission sur proposition des Départements.

² Elle désigne son président ou sa présidente.

Article 6 **Durée des mandats**

Les membres de la commission sont désignés pour une durée indéterminée. Le mandat à la présidence est en principe d'une durée de quatre ans, non renouvelable.

Article 7 **Fonctionnement**

¹ La commission se réunit quatre à six fois par année. Elle peut inviter des personnalités extérieures.

² Toute relation officielle avec des autorités ou administrations fédérales et intercantionales passe par la Conférence ou son secrétariat.

Article 8 **Relations particulières**

¹ Le secrétariat général de la Conférence sollicite l'avis de la commission sur les propositions de la commission pédagogique relatives aux plans d'études-cadre.

² Sous réserve de l'article 7, alinéa 3 ci-dessus, la commission peut entretenir des contacts avec les commissions similaires des autres régions de la Suisse.

Article 9 **Secrétariat**

La commission assume et organise son secrétariat, en principe, sous la responsabilité de sa présidence.

Article 10 **Moyens et dispositions financières**

¹ Le budget de fonctionnement de la commission fait partie du budget de la Conférence.

² Les membres de la commission bénéficient des indemnités conformément aux directives de la conférence.

Article 11 **Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Le secrétariat est chargé de son exécution.

Porrentruy/Neuchâtel, le 27 mai 1999

La Présidente Martine Brunschwig Graf

Le Secrétaire général Jean-Marie Boillat

Règlement transitoire pour la gestion des affaires et dossiers de moyens d'enseignement du 17 février 2000

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

considérant l'état et le nombre des dossiers de moyens d'enseignement actuellement en cours d'élaboration et d'édition de moyens coordonnés ;

confirmant la nécessité d'une simplification rapide et d'un allègement de l'organisation en charge de l'élaboration et de l'édition des moyens d'enseignement (pt. 3.2 du Programme de la Conférence) ;

exprimant sa volonté de transformer profondément, à terme, les dispositions actuelles pour les accorder à sa politique de coordination en la matière, aux règles générales du droit ainsi qu'aux principes d'une gestion publique moderne ;

vu les articles 13, alinéa 2, 15 et 54 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996.

vu l'article 2, litt. iii) de la décision de la Conférence du 28 mai 1998 instituant une commission pédagogique,

arrête :

Généralités

Article premier Les affaires et dossiers de moyens d'enseignement en cours que le secrétariat général à charge de conduire à leur terme sont traités par le dispositif suivant :

- i) la commission des moyens d'enseignement ;
- ii) les conférences de chefs de service ;
- iii) la commission des responsables des offices cantonaux des éditions et du matériel scolaire (OR) ;
- iv) le fonds des éditions et du matériel scolaire et sa commission.

La Commission des moyens d'enseignement (COROME)

Art. 2¹ La commission des moyens d'enseignement, chargée d'accompagner les travaux du secrétariat général est composée :

- a) d'un membre de la CS 1 ;
- b) d'un membre de la CS 2 ;
- c) du président de la commission des responsables des offices cantonaux des éditions et du matériel scolaires (OR) ;
- d) de deux représentants du Syndicat des enseignants romands (SER) ;
- e) du chargé de la coordination des moyens d'enseignement au sein du secrétariat général qui préside la commission.

² Le Bureau de la Conférence nomme les membres de la commission.

Les décisions en matière de moyens d'enseignement

Art. 3¹ Les avant-projets de moyens d'enseignement requièrent une décision de la Conférence avant toute mise en œuvre. Les avant-projets comportent un budget cadre

² L'adoption des manuscrits de moyens d'enseignement élaborés sous la responsabilité du secrétariat relève de la conférence ou des conférences de chefs de service concernées.

³ Le secrétaire général conduit et administre les travaux et assure l'édition des moyens conformément aux dispositions légales arrêtées par le canton siège en matière de marchés publics.

La commission des responsables des offices cantonaux des éditions et du matériel scolaire (OR)

Art. 4 La commission des responsables des offices cantonaux des éditions et du matériel scolaire (OR) est chargée des tâches et compétences suivantes :

- i) gestion des stocks des moyens « romands » ;
- ii) réédition des moyens ;
- iii) réalisation des moyens non soumis aux procédures d'appel d'offre ;
- iv) fixation des prix de vente, sous réserve de ratification par la commission du Fonds.

Le fonds des éditions et du matériel scolaire et sa commission

Art. 5¹ La mission du Fonds ainsi que la responsabilité de son administration sont fixés par l'article 54 des Statuts de la Conférence

² La commission du fonds dispose des compétences suivantes :

- i) examen des comptes annuels ;
- ii) approbation des placements ;
- iii) décisions concernant la nature et le montant des dépenses extraordinaires.

³ Elle transmet chaque année à la Conférence, pour approbation, un rapport présentant la situation financière du Fonds accompagné du rapport de vérification des comptes.

⁴ Elle se compose d'un délégué par conférence (CSG, CS1 et CS2), du président de la commission des moyens d'enseignement (COROME), du président de la commission des responsables des offices cantonaux des éditions et du matériel scolaire (OR) et du secrétaire général qui en assure la présidence. Les représentants des associations d'enseignants au sein de la commission des moyens d'enseignement (COROME) participent aux séances avec voix consultative.

Abrogation

Art. 6 Dès son entrée en vigueur, la présente décision abroge toute disposition antérieure contraire des Prescriptions générales concernant les éditions scolaires et la création des moyens d'enseignement sur le plan romand du 8 mars 1985 et des Nouvelles procédures pour la création, l'adaptation ou l'achat de moyens d'enseignement romands des 27 novembre 1986 et 29 novembre 1989. Les autres dispositions restent applicables.

Entrée en vigueur et exécution

Art 7¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement.

² Le secrétaire général est chargé de l'exécution, en particulier de la dissolution de la commission COROME plénière et de l'information des partenaires concernés .

Neuchâtel, le 17 février 2000

Le vice-président Serge Siervo

Le secrétaire général Jean-Marie Boillat

Décision de la CIIP concernant le mandat d'élaboration d'une proposition de plan d'étude cadre pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, du 17 février 2000

La Conférence,

vu le rapport de la commission pédagogique du 15 décembre 1999,

vu le rapport et la proposition du secrétariat général du 4 janvier 2000,

considérant le préavis de la conférence des secrétaires généraux du 11 janvier 2000,

arrête :

Article premier Le rapport de la commission pédagogique du 15 décembre 1999 est adopté dans son ensemble avec remerciements pour le travail accompli.

Art. 2 ¹ La Déclaration d'intention est adoptée en tant que mandat à la commission pédagogique pour la suite de ses travaux (cf. annexe).

² Elle prend acte de la planification générale des travaux. Elle s'attend à prendre connaissance de la proposition d'un Plan d'études cadre pour l'ensemble de la scolarité obligatoire à l'automne 2003.

³ Toute modification importante ou changement dans le déroulement des travaux fera l'objet d'une communication à la Conférence par la voie de service et requerra, le cas échéant une décision de cette dernière.

Art 3 ¹ Le budget d'ensemble de l'entreprise est adopté ; il s'élève à 1'150'000.- francs.

² Le financement de ce budget est assuré par le budget ordinaire annuel de la Conférence (commission pédagogique et engagement du secrétariat général) et pour sa part extraordinaire par le Fonds des éditions et du matériel scolaire (élaboration et édition).

³ Le prix de vente du produit final est réservé.

Neuchâtel, le 17 février 2000

Annexe : Déclaration d'intention relative au mandat d'élaboration de PECARO, du 17.02.00, 2 p

VERS UN PLAN D'ETUDES CADRE POUR LA SUISSE ROMANDE

Déclaration d'intentions de la CIIP (adoptée le 17 février 2000)

1. PRINCIPES GENERAUX

Un choix politique clair

Afin de conférer à l'enseignement obligatoire - soit pour les degrés préscolaire, primaire et secondaire I - un cadre cohérent dans toute la Suisse romande, la CIIP se donne un plan d'études cadre commun et transversal, sous forme d'un ensemble de textes officiels de référence adoptés par tous les cantons francophones membres de la Conférence.

Un curriculum pour la scolarité obligatoire

Le plan d'études cadre romand (ci-après « PECARO ») vise à établir des valeurs éducatives communes. Il définit les finalités de l'école en matière d'éducation et d'instruction et fixe les seuils à atteindre au terme de la scolarité obligatoire, en termes de compétences et de connaissances. Il est donc conçu comme un « curriculum » officiel, marqué du sceau de la continuité scolaire, et il met l'accent sur ce que l'élève doit développer, apprendre et maîtriser plutôt que sur ce que le maître ou la maîtresse doit enseigner.

Un cadre respectant l'autonomie cantonale

Le PECARO respecte la responsabilité des cantons en matière d'instruction publique, en réservant leur part d'autonomie sur le plan des structures, de la définition spécifique et de l'articulation des contenus comme de l'organisation scolaire.

Un engagement ferme à la coopération pour la mise en œuvre et le développement du plan

Les cantons s'engagent à partager leurs expériences et leurs réflexions et à collaborer activement en faveur de la mise en œuvre du PECARO, en particulier dans le cadre de l'évaluation du curriculum et de la formation des enseignants et des enseignantes, de l'information au public et aux parents d'élèves en particulier. D'une manière générale, l'évolution de la politique curriculaire demeurera collective et permanente dans l'espace de la CIIP.

2. PLAN D'ACTION

Une communauté d'intérêts et une conception commune fondées sur 4 nécessités partagées :

Le PECARO est fondé sur l'affirmation, par les cantons membres de l'espace romand, des nécessités suivantes et sur leur volonté d'y apporter des réponses communes, découlant d'une conception humaniste de l'école et d'un ensemble de valeurs partagées :

1. définition de la scolarité obligatoire

la définition et l'organisation de la scolarité obligatoire comme un ensemble cohérent, couvrant une phase préscolaire et neuf années d'études obligatoires, réparties en trois cycles principaux d'apprentissage, au cours desquels chaque élève est conduit à s'épanouir et à se trouver en mesure de pour-suivre sa formation parmi les diverses voies subséquentes ;

2. adoption d'un programme orienté sur la progression et les acquis et organisé autour d'objectifs prioritaires d'apprentissage

la centration du programme d'études sur la progression et les acquis de l'apprentissage, exprimés sous forme de compétences et de connaissances et traduits en un référentiel d'objectifs prioritaires d'apprentissage ;

3. place des disciplines

une définition combinée des disciplines scolaires, en tant que champs d'étude et de culture, et de certaines compétences spécifiques et transversales à acquérir, en tant qu'objectif essentiel de l'enseignement ;

4. développement des conditions cadre et des instruments facilitant la mise en œuvre du plan cadre

l'étude et l'élaboration concertée de certaines conditions cadre du travail pédagogique pouvant garantir la mise en œuvre optimale du PECARO - en termes d'organisation scolaire, d'évaluation, de gestion de la classe et de formation des enseignants - ainsi que l'élargissement de la mise en valeur, de l'expérimentation, des échanges et de la recherche sur ces questions à l'échelle de la CIIP.

CONVENTION

conclue entre

la RADIO SUISSE ROMANDE,
inscrite au Registre du Commerce de Lausanne (N° CH 550-1009884-6)
ayant son siège 40, av. du Temple, 1010 Lausanne,
représentée par M. Gérard Tschopp (Directeur)
et M. Blaise Rostan (Secrétaire général)
ci-après désignée par «la RSR»

et

la TELEVISION SUISSE ROMANDE,
inscrite au Registre du Commerce de Genève
(N° 6759 du 10.7.1996, FOsc du 25.7.1996, p. 4479)
ayant son siège 20, quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 8,
et représentée par M. Gilles Marchand (Directeur nommé),
et par M. Yves Ménéstrier (Secrétaire général),
ci-après désignée par «la TSR»,

d'une part,

et

la CONFERENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN,
institution de droit public selon le concordat sur la coordination scolaire
du 29 octobre 1970, ayant son siège 43, Faubourg de l'Hôpital, 2007 Neuchâtel,
représentée par M. Serge Sierro (Vice-président)
et M. Jean-Marie Boillat,
ci-après désignée par «la CIIP»,
d'autre part.

1. RAPPEL

1.1 Mandat général de l'école, au sens des lois cantonales

Ce mandat se définit par la mission générale d'éducation (cf. Déclaration de la CIIP sur les objectifs et finalités éducatives de l'école publique en Suisse Romande du 18.11.1999) et une mission générale d'instruction (cf. Projet de plan d'étude cadre de la scolarité obligatoire, PECARO). En outre, la CIIP traite des questions de coordination et de coopération intercantonales dans le domaine des politiques cantonales de l'éducation, de la formation, de la recherche en éducation, de la culture et de la langue française. La CIIP collabore avec les organes en charge des médias en matière d'éducation aux médias, de culture et d'enseignement à distance.

1.2 Mandat général de la radio et de la télévision

Ce mandat se définit dans son ensemble par l'art. 3 de la loi fédérale sur la radio et la télévision et plus particulièrement, pour la SSR, à l'art. 3.1 et 3.2 de la concession :

3.1 Dans l'ensemble de ses programmes de radio et de télévision, la SSR remplit son mandat en diffusant des programmes de même valeur dans toutes les langues officielles. Elle y encourage la compréhension mutuelle et les échanges entre les régions du pays, les communautés linguistiques et les cultures, tient compte des étrangers présents dans notre pays, stimule les contacts avec les Suisses de l'étranger, accroît le rayonnement de la Suisse dans le monde et encourage la compréhension de ses aspirations.

3.2 Par ses programmes, la SSR doit particulièrement :

- a. contribuer à la libre formation de l'opinion du public en lui fournissant une information générale, diversifiée et fidèle; à ce titre, il lui appartient de favoriser la compré-

hension des rapports politiques, économiques et sociaux ainsi que la compréhension des autres peuples

- b. développer les valeurs culturelles du pays, stimuler la création artistique, notamment le cinéma suisse, et contribuer à l'épanouissement culturel du public;
- c. instruire;
- d. divertir.

Chaque institution, dans le cadre de son autonomie et de sa responsabilité, exerce le mandat qui lui est confié en toute indépendance.

2. NOUVELLES FORMES DE COLLABORATION

Afin de poursuivre la collaboration créée sous forme de production de radio-TV éducative (Magellan) et de s'adapter aux nouvelles technologies en mettant l'accent sur Internet, les parties conviennent de fixer le cadre général de leur collaboration future.

Se fondant sur leurs compétences réciproques et s'appuyant sur l'expérience de leur collaboration antérieure, elles s'engagent réciproquement dans le sens suivant:

2.1 Les actions de la CIIP

- 2.1.1 L'éducation aux médias est inscrite dans le plan d'études cadre romand de l'ensemble des classes de la scolarité obligatoire.
- 2.1.2 L'éducation aux médias est inscrite et développée dans les programmes de la formation initiale et continue des maîtres.
- 2.1.3 L'éducation par les médias est développée et encouragée par la CIIP elle-même au travers de son unité «Médias et nouvelles technologies de l'information et de la communication» ainsi que par chaque Département cantonal, par l'intermédiaire de leurs institutions de formation des maîtres et de ressources éducatives.
- 2.1.4 La CIIP encourage et soutient l'usage des productions des médias dans les écoles, plus particulièrement les émissions de la RSR et de la TSR. Elle agit notamment par des actions pédagogiques conduites par ses collaborateurs médias.

2.2 Les actions de la RSR et de la TSR

- 2.2.1 La RSR et la TSR produisent et/ou diffusent dans leurs programmes des émissions informatives, instructives et éducatives à l'intention des enfants, des jeunes et des parents.
- 2.2.2 La RSR et la TSR s'efforcent de faciliter l'enregistrement, la conservation des émissions et le traitement des droits d'auteurs par les médiathèques et les enseignants, sous réserve des tarifs communs applicables.
- 2.2.3 La RSR et la TSR facilitent, selon modalités à déterminer, l'information privilégiée des collaborateurs de la CIIP sur les émissions ainsi que leur accès aux archives d'images et de sons.
- 2.2.4 La RSR et la TSR facilitent l'accès de leurs studios pour les visites de classes ou d'enseignants en formation.
- 2.2.5 La RSR et la TSR favorisent la participation de leurs professionnels à des actions de formation organisées par les Départements cantonaux de l'instruction publique en concertation avec la CIIP.

2.3 Organes de collaboration

- 2.3.1 La collaboration entre les partenaires relève de la présente convention cadre. Le conseil «*Média-formation*» veille à son application.
- 2.3.2 Ce conseil est composé de six personnes, à savoir :

- a) trois représentants de l'instruction publique (deux représentants de la CIIP, un représentant des associations d'enseignants)
- b) trois représentants des médias, (un représentant de la direction de la TSR, un représentant de la RSR et un représentant de la RTSR.

La présidence du conseil est assumée par un magistrat représentant la CIIP.

2.3.3 Le conseil se réunit au moins une fois par an.

2.3.4 Le Conseil a pour mandat de :

- a) garantir le fonctionnement de la convention
- b) assurer une information réciproque
- c) exprimer les attentes des parties l'une envers l'autre
- d) examiner toute mesure utile servant la collaboration entre les parties et son évolution
- e) confier des missions, études
- f) énoncer des règles d'application de la convention.

3. ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions actuelles visant Magellan s'achèvent au 31 décembre 2000.

Cette convention entérine la collaboration entre les partenaires. Elle a été approuvée par les instances de chaque partie et entre en vigueur à sa signature, le 4 octobre 2000.

Fait à Lausanne, en 3 exemplaires, le 4 octobre 2000.

Pour la Radio Suisse Romande :

Gérard Tschopp
Directeur

Blaise Rostan
Secrétaire général

Pour la Télévision Suisse romande

Gilles Marchand
Directeur nommé

Yves Ménéstrier
Secrétaire général

Pour la Conférence intercantonale de l'instruction
publique de la Suisse romande et du Tessin

Serge Sierro
Vice-président

Jean-Marie Boillat
Secrétaire général

Directives concernant la gestion et l'utilisation du Fonds de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle pour l'année 2000

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 54 bis, alinéa 4 des Statuts de la CIIP du 9 mai 1996

vu l'Institution et mandat de la commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CIDOSP), du 11 février 1999;

vu les articles 3 et 5 de la Convention CCO-ASOSP du 19 juin 1997 ;

arrête :

Article premier Utilisation du Fonds

¹ Le Fonds intercantonal de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (ci-après le Fonds) est utilisé pour la préparation, l'élaboration et la rédaction de la documentation et de l'information scolaire et professionnelle de la Suisse romande et du Tessin.

² L'administration du Fonds (ci-après l'administration) paie et encaisse toutes factures liées à la production de la documentation et de l'information en matière d'orientation scolaire et professionnelle, conformément au budget annuel et aux mandats et contrats préalablement établis.

Art. 2 Pièces comptables et modalités de sorties du Fonds

¹ Les factures sont préavisées par la présidence de la CIDOSP qui atteste de leur conformité aux mandats et au budget annuel.

² L'organe de coordination CCO-ASOSP (ci-après organe de coordination) adopte et contrôle les décomptes par produit et les décomptes annuels présentés par l'éditeur (ASOP, ASOU). L'administration règle la participation du Fonds sur facture.

Art. 3 Pièces comptables et modalités d'entrées du Fonds

L'administration, sur proposition de la CIDOSP, facture à l'éditeur (ASOSP, ASOU) la totalité des frais imputables à la rédaction ou à l'élaboration de l'ouvrage, majorés le cas échéant, des frais de direction du projet.

Art. 4 Etat des liquidités du Fonds

L'organe de coordination veille à ne pas engager le Fonds au-delà de ses réserves en liquidités.

Art. 5 Bénéfice, déficit des publications

L'organe de coordination propose à l'administration, sous forme de décompte annuel, la participation du Fonds au solde bénéficiaire ou déficitaire, dans un délai de six mois au plus tard.

Art. 6 Bouclement annuel du Fonds

Au 31 décembre, l'administration établit le solde des liquidités du Fonds à reporter sur l'année comptable suivante.

Art. 7 Entrée en vigueur et application

¹ Les présentes directives entrent en vigueur immédiatement. Elles portent effet à compter du 1er janvier 2000.

² L'administration est chargée de l'application des présentes directives. En cas de nécessité, elle établit des instructions précisant les modalités de fonctionnement et de collaboration entre les instances concernées.

Neuchâtel, le 9 novembre 2000

La Présidente, Martine Brunshawig-Graf

Le secrétaire général, Jean-Marie Boillat

Décision de la CIIP relative à la voie de service des conférences de chefs de service

La Conférence,

vu la proposition du secrétaire général,

considérant le préavis de la Conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article unique

¹ Les Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 sont modifiés comme suit :

Art. 35 Fonctionnement

² A l'exception du règlement des affaires courantes ou de travaux d'étude, les conférences traitent avec les instances de la CDIP/CH ou les départements de l'administration fédérale par l'intermédiaire de la Conférence.

² La présente modification entre en vigueur le 1er janvier 2000.

Neuchâtel, Lausanne le 9 novembre 2000

La Présidente Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général Jean-Marie Boillat

Décisions de la CIIP relatives à la création d'une conférence unique des chefs de service de l'enseignement (CSE)

1. Modification des statuts de la CIIP du 9 mai 1996

La Conférence arrête les modifications suivantes (en gras) de ses Statuts du 9 mai 1996 :

Art. 31 Principes

¹ En raison du rôle

reconnait aux conférences suivantes le statut de conférence de chefs de service :

- a) **la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) ;**
- b) la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) ;
- c) la conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO) ;
- d) la conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC).

Art. 33 Tâches

...

⁵ Sur proposition des conférences de chefs de service, la Conférence précise les champs d'activités et le cas échéant, les modalités de fonctionnement.

Art. 35 Fonctionnement

¹ La présidence est assurée, à tour de rôle, par chaque canton pour une période de deux ans. La vice-présidence revient au chef de service du canton qui assumera la présidence lors de la prochaine période.

Ces modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2001.

2. Ratification du cahier des charges de la conférence des chefs de service de l'enseignement

La Conférence,

vu l'article 33, alinéa 5 des Statuts du 9 mai 1996,
sur proposition de la CS1 et de la CS2,
vu le préavis de la CSG,

arrête :

Article unique

¹ Le cahier des charges du 28 septembre 2000 de la conférence des chefs de service de l'enseignement est ratifié.

² La présente décision entre en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Neuchâtel, Lausanne, le 9 novembre 2000.

La Présidente Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général Jean-Marie Boillat

3. Cahier des charges de la conférence des chefs de service de l'enseignement (du 28.9.00)

Mandat général : La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'art. 33 des Statuts. Elle traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré.

Tâches : La conférence

- a) étudie et propose à la Conférence des Chefs de Département des mesures de coordination ou de réalisations communes;
- b) exécute les décisions de la Conférence et assure leur application dans les cantons;
- c) formule des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence ;
- d) tient lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle collabore avec le Secrétaire général de la CIIP pour la préparation des décisions de la Conférence et pour la surveillance de leur exécution.

Composition : Chaque département y est représenté par une délégation composée d'un à trois chefs de service ou hauts fonctionnaires. Les membres de la délégation cantonale sont formellement désignés par le Chef ou la Cheffe du Département.

Présidence : Elle est assumée par un membre de la conférence pour une durée de deux ans selon le principe du tournus cantonal. Il appartient au canton concerné de désigner la personne qui assure la présidence.

Vice-présidence : Elle est assumée par le membre de la conférence appelé à reprendre, en principe, la présidence après la période biennale, selon le tournus arrêté.

Bureau : Un bureau prépare les séances, assure leur suivi et exécute les affaires courantes.

Le bureau se compose de quatre personnes :

- i) le président en charge ;
- ii) le vice-président ;
- iii) un autre membre de la conférence ;
- iv) le secrétaire de la conférence;

Les membres du bureau (i à iii) sont issus de cantons différents et représentent entre eux les degrés primaire, secondaire I et secondaire II.

Séances : La conférence se réunit, en principe, une fois par trimestre ou selon les besoins.

Secrétariat : Le secrétariat de la conférence est assumé par un collaborateur scientifique du secrétariat général CIIP.

Fonctionnement : La conférence se réunit en séances plénières. Ses décisions sont prises à la majorité, chaque canton n'y dispose cependant que d'une seule voix.

Elle mandate, selon les besoins, des groupes de travail non permanents.

La composition des groupes de travail est fixée de cas en cas par la conférence. Ils peuvent comporter des personnes extérieures à la conférence.

La composition des groupes de travail ne requiert pas une représentation de tous les cantons. Les groupes de travail rendent compte directement à la conférence.

Entrée en vigueur : Selon ratification de la CIIP

Les fonctions écrites au masculin doivent aussi s'entendre au féminin.

Décision de la CIIP du 9 novembre 2000 concernant la composition du Conseil de la coordination

La Conférence,

vu les articles 16 à 19 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

arrête :

Article premier Composition

Le Conseil de la coordination est composé de la manière suivante :

- a) sept enseignants, dont 4 de la scolarité obligatoire et 3 des degrés post-obligatoires (proposés par le SER);
- b) trois directeurs d'école, soit 2 de la scolarité obligatoire, 1 issu du secondaire II (proposés par les associations spécifiques, AIDEP, CROTCEs, CRDG, ...);
- c) trois représentants des parents (proposés par la FAPERT);
- d) trois chefs de service (proposés par la CSG, la CSE, la CRFP);
- e) un représentant du canton du Tessin (proposé par le département de l'éducation et de la culture);
- f) sept personnalités politiques issus des législatifs cantonaux (par exemple le président ou un membre de la commission de l'éducation/formation ou de l'organe qui en tient, lieu de chaque Grand Conseil).

Art. 2 Présidence

Le Conseil nomme l'un de ses membres à sa présidence. Cette fonction est assumée pour une période de deux ans non renouvelable.

Art. 3 Abrogation

La décision de la CIIP du 22 novembre 1996 est abrogée.

Art. 4 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle est communiquée aux membres du Conseil.

Neuchâtel, Lausanne, le 9 novembre 2000

Convention intercantonale relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande (HETSR)

Texte adopté par la CIIP, le 9.11.00

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, vu les besoins généraux de formation des comédiens et metteurs en scène de la région, dans le but de favoriser la création théâtrale d'expression française dans l'espace culturel romand, désireuse de promouvoir une relève artistique de haut niveau dans le domaine de l'expression théâtrale, dans le but d'assurer une présence artistique de qualité de la Suisse romande dans le cadre national et international, soucieuse d'une utilisation rationnelle et économique des moyens à disposition, arrête :

Article 1 Définition de l'objet

¹ Une Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (ESTSR) est mise en place pour répondre aux besoins de l'ensemble des cantons.

² L'Ecole a charge d'assurer la formation professionnelle des comédiens et des metteurs en scène.

³ L'Ecole est une institution de formation supérieure de niveau Haute école spécialisée (HES).

Article 2 Objectifs

¹ La HETSR a pour but l'exploitation d'une institution de formation supérieure, lieu d'enseignement des matières nécessaires à la connaissance et à la pratique du théâtre, d'expérimentation et de réflexion. Elle est ouverte aux différentes formes d'art et aux courants contemporains de la pensée et de l'expression artistique.

² Elle répond aux besoins des milieux de l'expression théâtrale de la région, elle favorise les possibilités d'échanges.

³ Elle favorise l'insertion professionnelles de ses diplômés.

Article 3 Durée et périodicité de la formation

¹ Le cycle habituel de la formation est d'une durée de 3 ans.

² Les travaux et épreuves conduisant à la certification peuvent s'étendre sur une durée de 10 mois au plus au de là du cycle de formation.

³ Les admissions ont lieu, en principe, une année sur deux.

Article 4 Accès à la formation

¹ Peuvent s'inscrire au concours d'admission à la HETSR les candidates et candidats qui répondent aux conditions suivantes :

- a) être titulaire d'une maturité gymnasiale reconnue, ou
- b) titulaire d'une maturité professionnelle reconnue, ou
- c) titulaire d'un diplôme décernés par une école du degré diplôme ou une école supérieure de commerce, et clôturant une formation reconnue de trois ans, ou
- d) titulaire d'un diplôme reconnu, décerné par une autre école de culture générale du degré secondaire II, ou
- e) qui peuvent attester d'un niveau de culture générale équivalent, acquis différemment.

² L'Ecole peut, à titre exceptionnel, ne pas exiger des candidats et candidates un diplôme de degré secondaire II s'ils font preuve d'un talent hors du commun dans le domaine artistique considéré.

³ L'admission n'est prononcée par la HETSR qu'à l'issue des épreuves d'un concours.

⁴ Les candidats peuvent se présenter trois fois aux épreuves du concours.

Article 5 Diplômes

L'Ecole délivre des diplômes reconnus au sens de l'Accord intercantonal sur le reconnaissance des diplômes du 18 janvier 1993.

Article 6 Statut juridique de la HETSR

¹ L'Ecole est constituée en une fondation de droit privé.

² Les cantons, parties à la présente convention, disposent d'un siège au sein du conseil de la Fondation.

³ Quatre sièges sont réservés aux représentants des milieux professionnels concernés, pour autant que les représentants des cantons conservent la majorité.

⁴ La HETSR peut conclure un accord d'association avec d'autres institutions poursuivant des buts analogues.

Article 7 Siège de la HETSR

La HETSR a son siège à (lieu à déterminer à l'issue de l'appel d'offre concernant les locaux).

Article 8 Direction, administration et corps enseignant de l'Ecole

¹ Le directeur ou la directrice de la HETSR est engagé par le Conseil de la Fondation.

² Le corps enseignant de l'ESTSR et le personnel sont engagés sur contrat de droit privé par le Conseil de Fondation sur proposition du directeur. Le cadre salarial est défini par le Conseil de Fondation.

Article 9 Budget

Le budget annuel de l'Ecole est arrêté par le Conseil de la Fondation. La majorité des membres du Conseil, représentants des cantons est requise.

Article 10 Financement (à ajuster selon la variante retenue)

¹ Le solde du budget de fonctionnement de l'a HETSR, hors subventions ou recettes extérieures est financé par les cantons signataires de la Convention selon les règles suivantes :

- i) une participation précipitaire du canton siège de 40%;
- ii) une participation générale de l'ensemble des cantons de 20 % au prorata de leur population de langue française ;
- iii) une participation au prorata de leurs ressortissants en formation selon le domicile avant le début de la formation sur le solde restant.

² Le canton de domicile est déterminé conformément à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du 4 juin 1998 (art.5)

³ Les étudiants étrangers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la participation cantonale selon l'alinéa 1, litt iii) ci-dessus.

Article 11 Participation des cantons non membres de la Fondation HETSR

Les cantons non membres de la Fondations versent à l'Ecole une contribution forfaitaire pour leurs ressortissants conformément à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) du 4 juin 1998.

Article 12 Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur lorsque cinq cantons au moins l'ont ratifiée dont les cantons de Genève et de Vaud.

Article 13 Engagements des cantons

Les cantons qui ratifient la convention renoncent à organiser en parallèle une formation professionnelle qui pourrait concurrencer la HETSR

Article 14 Durée de la Convention et dénonciation

¹ La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

² Elle est résiliable à la fin de chaque session du cycle de formation, moyennant un préavis de 2 ans.

³ La partie qui résilie reste redevable de sa part de financement pour ses ressortissants, jusqu'à l'achèvement de leur formation.

Article 15 Ratification et modification de la Convention

¹ L'autorité cantonale habilitée communique sa décision de ratification au secrétariat de la Conférence qui en informe les autres partenaires.

² Toute proposition de modification de la convention est transmis au secrétariat qui requiert l'avis des autres partenaires de la convention avant de la soumettre à ratification de la Conférence.

La Présidente Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général Jean-Marie Boillat

Comptes 2000

Comptes de la Conférence

CHARGES

Nos	Libellés	Budget 2000	Comptes 2000
30	CHARGES DE PERSONNEL	2'098'000	1'838'023.86
3000	Personnel du Secrétariat général	1'615'000	1'518'434.56
3002	Délégués pédagogiques producteurs RTVE	447'000	310'802.90
3003	Formation des nouveaux producteurs	10'000	
3080	Personnel contractuel	24'000	7'593.90
3091	Formation continue	2'000	1'192.50
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	572'000	456'409.59
3100	Fourn.bureau, imprimés, publications	28'000	26'943.77
3110	Mobilier et Machines	15'000	15'747.35
3120	Eau, énergie, combustible	9'000	9'106.50
3130	Autres marchandises	1'500	0.00
3140	Entretien des immeubles	3'000	3'182.45
3150	Maintenance informatique et photocop.	20'000	18'046.20
3160	Loyers et redevances	172'000	172'470.00
3170	Déplacements du personnel	35'000	28'391.14
3180	PTT, taxes, Télécommunications	37'000	29'146.70
3181	Assurances	1'500	971.95
3182	Edunet		
3183	Commissions	80'000	63'868.60
3184	Délégation à la Langue Française (DLF)	20'000	20'000.00
3185	Journées d'études, expertises	80'000	46'150.64
3186	Promotion RTVE	60'000	15'481.50
3187	CCO, Fonds divers		
3188	Participation à l'IRDP		
3189	Traductions	0	
3190	Cotisations	500	545.87
3191	Réceptions d'hôtes	8'000	4'418.70
3192	Autres frais divers	1'500	1'938.22
33	AMORTISSEMENTS	10'000	10'000.00
3310	Amortissement informatique	10'000	10'000.00
35	PARTICIPATIONS	2'070'000	2'037'000.00
3500	Prestations de l'IRDP (anc.3188)	63'000	63'000.00
3501	IRDP	1'575'000	1'575'000.00
3502	Glossaire des patois romands	260'000	260'000.00
3503	FIRD (anc. 3187)	172'000	139'000.00
36	SUBVENTIONS A DES TIERS	80'000	79'000.00
3600	Fondation Education et Développement	40'000	40'000.00
3601	La Science appelle les jeunes	25'000	25'000.00
3602	Camps UNESCO/Pologne	15'000	14'000.00
	TOTAL DES CHARGES	4'830'000	4'420'433.45

REVENUS

Nos	Libellés	Budget 2000	Comptes 2000
42	REVENUS DES BIENS	40'000	58'013.23
4200	Intérêts actifs	40'000	58'013.23
429	AUTRES REVENUS	219'000	217'461.00
4290	Fonds romand des éditions scolaires	215'000	215'005.00
4291	Recettes diverses	4'000	2'456.00
4292	Engagements extérieurs		
43	CONTRIBUTIONS	272'000	276'653.10
4300	IRDP: Services généraux	195'000	195'000.00
4301	IRDP: loyer	66'000	66'000.00
4302	GPSR: Services généraux	6'000	6'000.00
4350	Ventes	5'000	9'653.10
439	CONTRIBUTIONS DES CANTONS	4'256'000	4'256'000.00
4390	Contribution ordinaire des cantons	4'027'000	4'027'000.00
4391	Alimentation Fonds CCO	139'000	139'000.00
4392	Contribution du Canton du Tessin	50'000	50'000.00
4393	Neuchâtel: contr.extr.(particip.loyer)	40'000	40'000.00
	CONTRIBUTIONS FEDERALES	43'000	10'000.00
4394	CDIP/CH: part DLF	10'000	10'000.00
4395	CCO - subventions	33'000	
4397	CONTRIBUTION DE LA RESERVE		
	TOTAL DES REVENUS	4'830'000	4'818'127.33
	RECAPITULATION		
	Total des charges	4'830'000	4'420'433.45
	Total des revenus	4'830'000	4'818'127.33
	Excédent de revenus		397'693.88

CIIP : BILAN AU 31.12.2000

Comparaison avec le budget annuel

No	Libellé	Débit	Crédit
Actif			
1000	Caisse	2'401.80	
1011	CCP 19-649437-7 /CDIP	160'528.47	
1020	c/c UBS 483.284.01 X	0.00	
1021	c/e UBS 443.284.MIN	0.00	
1022	UBS Ntel c/c	25'410.73	
1024	Titres UBS	238'584.60	
1025	UBS - terme	0.00	
1026	Banque cantonale ntloise	95'017.50	
1027	RAIFFEISEN c/c	29'816.05	
1028	RAIFFEISEN/épargne	634'910.10	
1029	Raiffeisen oblig.110537	350'000.00	
1030	Raiffeisen oblig.110538	350'000.00	
1031	Raiffeisen-fonds placem.	502'301.75	
1032	NE c/c 111.601	500'471.55	
1150	Débiteurs	314'029.10	
1240	Mobilier et machines	12'244.40	
1300	Actifs transitoires	53'467.58	
1390	Allocations familiales	0.00	
1391	Compte d'attente	0.00	
1395	Liaison IRDP		305'546.68
1396	Liaison CCO		0.00
TOTAL actif		2 963 636.95	
Passif			
2000	Créanciers		392'240.25
2010	Dél.Langue Franç. (DLF)		9599.89
2015	Fonds AIDEP/CS1		5564.20
2020	RTVE - form.nouv.délégués		60'000.00
2030	Solde OR		537.20
2500	Passifs transitoires		73'000.00
2900	Réserve générale		2'025'001.53
TOTAL passif			2'565'943.07
Bénéfice			397'693.88
		3'269'183.63	3'269'183.63

Fonds des éditions scolaires

COMPTES

	Charges	Revenus
Achats et réalisations	4'566'146.46	
Frais conseils juridiques	2'305.12	
Frais d'administration	102'516.76	
Frais divers	13'963.00	
Frais de séances OR, CSFR, COROME	8'900.20	
CATARO sur Internet	50'806.40	
Livraison manuels à COROME	74.00	
Droits de timbre, taxes et frais	2'640.50	
Commissions suisses et étrangères	19'349.80	
Droits de garde des titres	8'369.10	
Perte sur change	7'261.43	
Perte sur titres	340'578.70	
Constitution de provisions	282'000.00	
Ventes		4'534'385.35
Intérêts sur titres		163'524.35
Revenus sur titres		94'891.00
Royalties LEP SA		142.10
Royalties Heinemann		0.00
Royalties Langenscheidt		3'753.75
Revenus divers		1'529.88
Bénéfice sur change		23.80
Résultat	-606'661.24	
	4'798'250.23	4'798'250.23

BILAN AU 31.12.00

Actif			Passif		
Banque	323'642.85		Créanciers		387'169.05
Titres	4'050'664.00		Compte courant TVA		-11'473.39
Débiteurs	418'659.86		Provisions		
Intérêts courus	35'484.00		Français - expression	578'000.00	
Impôts anticipés	17'463.30		Mathématiques 7-8-9	447'000.00	
Impôt préalable	0.00		Eveil au langage	124'000.00	1'149'000.00
Avance de fonds	63'440.38				
Travaux en cours	2'062'225.76				
Coûts à amortir sur prochaine édition :			Capital au 01.01.00	7'562'371.01	
Mathématiques 1P-2P	256'148.61		Excédent des revenus	-606'661.24	
Math. 3P-4P	1'204'907.32		Capital au 31.12.00		6'955'709.77
Volets informatisés	47'769.35	1'508'825.28			
Total	8'480'405.43		Total		8'480'405.43

Fonds intercantonal de documentation (FIRD)

Comptes 2000

Nos	Libellés	Crédit	Débit
CHARGES			
3060	Post-licence	14'256.98	
3200	CIDOSP et sous-commissions	5'442.95	
3300	Vidéos	15'604.40	
3400	Dossiers professionnels		7'882.15
3500	INFOP		32'649.80
3600	Multimédias	9'985.50	
3700	Uni Info		20'559.75
3701	Ecole Info		9'521.75
3704	BOP	13'563.80	
	Totaux	58'853.63	70'613.45
PRODUITS			
4200	Intérêts		358.30
	Total		358.30
	Résultat d'exploitation	12'118.12	
	Totaux	70'971.75	70'971.75
Participation de la CIIP			
	FIRD	99'000.00	
	Post-licence	40'000.00	
	Total	139'000.00	

Bilan au 31 décembre 2000

Actifs		Passifs		
1100	CCP FIRD	139'383.33	2000 Créanciers	243'945.03
1101	CCP congrès	16'309.45	2001 FIRD	271'459.83
1102	CCP post-licence	69'534.81	2002 Congrès	16'309.45
1150	Débiteurs	402'398.65	2003 Post-licence	69'534.81
1300	Actifs transitoires	26'071.65	2500 Passifs transitoires	40'330.65
	Total Actifs	653'697.89	Total Passifs	641'579.77
			Bénéfice	12'118.12
Totaux		653'697.89	653'697.89	

Comptes de l'IRDP

CHARGES

Nos	Libellés	Budget 200	Comptes 2000
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'670'000	1'668'964.05
3000	Personnel de l'Institut	1'510'000	1'518'692.50
3080	Personnel contractuel	158'000	148'823.75
3091	Formation continue	2'000	1'447.80
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	578'000	524'321.91
3100	Fourn. bureau, imprimés, publications	60'000	65'154.15
3110	Mobilier et Machines	15'000	8'571.00
3120	Eau, énergie, combustible	9'000	10'106.65
3130	Autres marchandises	2'000	
3131	Livres et périodiques	23'000	22'778.07
3133	Matériel exp./rech.scientifiques	4'000	1'945.40
3134	Développements informatiques	4'000	2'400.00
3140	Entretien des immeubles	3'000	3'254.35
3150	Maintenance informatique et photoc.	20'000	15'974.18
3160	Loyers et redevances	66'000	66'600.00
3170	Déplacements du personnel	40'000	31'551.59
3180	PTT, taxes, Télécom	40'000	29'700.40
3181	Assurances	1'500	769.70
3183	Commissions	15'000	7'392.10
3184	Participation aux services généraux		
3185	Journées d'études, expertises	8'000	19'273.66
3187	Traitements statistiques extérieurs	6'000	1'080.00
3188	Résumés documentaires	4'000	4'500.00
3189	Traductions	1'000	659.00
3190	Cotisations	2'000	1'903.06
3191	Réceptions d'hôtes	4'000	1'750.10
3192	Autres frais divers	1'500	747.30
33	AMORTISSEMENTS		
3310	Amortissement informatique	9'000	9'000.00
35	PARTICIPATIONS		
3500	Prestations du SG (anc.3184)	195'000	195'000.00
3501	Partic.à progr.de recherches	45'000	24'211.20
	TOTAL DES CHARGES	2'248'000	2'193'285.96

IRDP : REVENUS

Nos	Libellés	Budget 2000	Comptes 2000
42	REVENUS DES BIENS	5'000	5'000.00
4200	Intérêts actifs	5'000	5'000.00
429	AUTRES REVENUS	95'000	113'686.85
4291	Recettes diverses	5'000	9'516.85
4292	Engagements extérieurs collab. IRDP	45'000	79'958.80
4293	Recherches nationales et internat.	45'000	24'211.20
43	CONTRIBUTIONS	15'000	10'822.36
4350	Vente de publications	15'000	10'822.36
439	AUTRES CONTRIBUTIONS	1'683'000	1'683'000.00
4390	CIIP	1'575'000	1'575'000.00
4392	Canton du Valais	45'000	45'000.00
4393	Prestations pour le SG	63'000	63'000.00
4394	Fin.progr.recherches nat. et internat.		
4397	Contribution de la réserve		
46	SUBVENTIONS	450'000	377'370.00
600	Loi sur la Recherche	450'000	375'000.00
4601	Part FNRS		2'370.00
	TOTAL DES REVENUS	2'248'000	2'189'879.21
	RECAPITULATION		
	Total des charges	2'248'000	2'193'285.96
	Total des revenus	2'248'000	2'189'879.21
	Excédent de charges		3'406.75

BILAN AU 31.12.2000

Comparaison avec le budget annuel

Actifs		Passifs			
1150	Débiteurs	394 177.65	1810 TIMMS	3444.05	
1240	Mobilier et Machines	4 122.25	1820 Consortium PISA	17 100.15	
1300	Actifs transitoires	8 762.20	2000 Créanciers	91 971.33	
1390	Allocations familiales	0.00	2500 Passifs transitoires	3500.00	
1391	Compte d'attente	0.00	2900 Réserve générale	600 000.00	
1395	Liaison SG	305 546.68			
TOTAL	Actifs	712 608.78	TOTAL	Passifs	716 015.53
	PERTE	3 406.75			
		716 015.53			716 015.53

Glossaire des patois de la Suisse romande

Comptes

Nos	Libellés	Budget 2000	Comptes 2000
	CHARGES DE PERSONNEL	1'072'000	1'043'072.00
3000	Personnel scientifique	899'000	924'259.30
3001	Personnel contractuel	86'000	36'660.90
3002	Personnel administratif	84'000	82'151.80
3091	Formation continue	3'000	
	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	192'500	152'303.83
3100	Frais d'impression	60'000	11'105.90
3101	Matériel de bureau	5'000	1'885.75
3110	Matériel et mobilier	9'000	3'379.15
3120	Eau, énergie	4'500	3'922.00
3131	Bibliothèque	20'000	18'767.12
3140	Matériel entretien	2'000	1'294.70
3150	Maintenance informatique	15'000	5'655.00
3160	Loyer, chauffage, assurances	56'500	39'765.00
3170	Frais de déplacements	2'000	738.20
3180	Télécom. taxes, affranchissements	7'000	7'008.01
3183	Commission philologique	4'000	5'003.00
3192	Dépenses diverses	1'500	480.00
3195	Utilisation crédit informatisation		47'300.00
3500	Prestations du SG de la CIIP	6'000	6'000.00
	TOTAL DES CHARGES	1'264'500	1'195'375.83
	REVENUS DES BIENS	5'000	5'253.95
4200	Intérêts actifs	5'000	5'253.95
	AUTRES REVENUS	14'500	6'058.00
4291	Recettes diverses		500
4350	Abonnements	14'000	6'058.00
	CONTRIBUTIONS	260'000	260'000.00
4390	CIIP	260'000	260'000.00
	SUBVENTIONS	985'000	1'070'475.00
4600	ASSH - subv. traitements rédacteurs	899'000	943'175.00
4601	Subvention informatique ASSH	86'000	80'000.00
4602	Crédit informatisation		47'300.00
	TOTAL DES REVENUS	1'264'500	1'341'786.95
	RECAPITULATION		
	Total des charges	1'264'500	1'195'375.83
	Total des revenus	1'264'500	1'341'786.95
	Excédent de revenus		146'411.12

Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2000

1. LES ORGANES DE LA CONFERENCE

1.1 L'assemblée plénière

Présidence Martine BRUNSCHWIG GRAF
Vice-présidence Serge SIERRO

BERNE Mario ANNONI
FRIBOURG Augustin MACHERET
GENEVE Martine BRUNSCHWIG GRAF
JURA Anita RION
NEUCHÂTEL Thierry BEGUIN
TICINO Giuseppe BUFFI
puis Gabriele GENDOTTI
VALAIS Serge SIERRO
VAUD Francine JEANPRÊTRE
Secrétaire général Jean-Marie BOILLAT
Invité permanent Hans AMBÜHL
Secrétariat Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE
Caroline CODONI-SANCEY

1.2 Le Bureau de la CIIP

Présidente Martine BRUNSCHWIG GRAF
Membres Marie-Laure FRANÇOIS
Michel PERRIARD
Secrétaire Jean-Marie BOILLAT

1.3 La conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

Présidence Francine JEANPRÊTRE

BERNE Mario ANNONI
suppléant : Jakob LOCHER
Christoph SCHAUBLIN

FRIBOURG Augustin MACHERET
suppléant : Michel
CORPATAUX
Paul-Henri STEINAUER

GENEVE Martine BRUNSCHWIG GRAF
suppléant Eric BAIER
Maurice BOURQUIN

JURA Anita RION
NEUCHÂTEL Thierry BEGUIN
suppléant : Jean-Daniel
PERRET
Denis MIEVILLE

TICINO Giuseppe BUFFI
puis Gabriele GENDOTTI

VALAIS Serge SIERRO
VAUD Francine JEANPRÊTRE
suppléant : Christian PILLOUD
Jean-Marc RAPP

CEPF Francis WALDVOGEL
EPFL Dominique de WERRA
CUS Nivardo ISCHI
UNES Jean-Luc FALCONE

Secrétaire générale Marie-Claude ORMOND
Sec. général adjoint Denis BILLOTTE

1.4 Le Bureau de la CUSO

Présidente Francine JEANPRÊTRE
Membres Michel CORPATAUX
Denis MIEVILLE
Secrétaire générale Marie-Claude ORMOND

1.5 Collaborateurs du secrétariat général

Secrétaire général Jean-Marie BOILLAT
Collaborateurs scientifiques
Maurice BETTEX
Raymond CLAVEL
Caroline CODONI-SANCEY
Olivier MARADAN
Michel NICOLET
Secrétaire de direction, comptable
Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE
Collaboratrices administratives
Dominica BIGIRIMANA
Laurence CATTIN
Elisabeth FACCHINETTI
Corinne MARTIN
Nava NIKLES
Marie-Lise ROBERT
Chantal SANDOZ
Francine ZEHR
Intendance Luis MAIA

2. LES CONSEILS CONSULTATIFS

2.1 Le Conseil de la coordination

Présidence à pourvoir

Législatif BE Yvette VOUTAT
Législatif FR Jean-Pierre GALLEY
Législatif GE Nelly GUICHARD
Législatif JU Roger JERMANN
Législatif NE Francine JOHN
Législatif VS Jacques VUIGNIER
Législatif VD Madeleine BURNIER
Tessin Diego ERBA
CSG Fabien LOI ZEDDA
CS1 Michel-Claude SCHNEUWLY
CS2 Werner KULL
AIDEP Jean-Pierre WENGER
CROTCEs Léon GURTNER
SER Marie-Claire TABIN
Agnès SCHMIDLIN
Madeleine RABOUD
Jean-François KUNZI
Michel DEPIERRAZ
Denis BOUVIER
Hugues PLOMB
CDGSRT Pierre-Marc BURNAND
FAPERT Anne SEYDOUX
Erika MILLET
Dominique SCHMID
Secrétariat Jean-Marie BOILLAT
Caroline CODONI-SANCEY

2.2 Le Conseil de la recherche en éducation

Présidence Martine BRUNSCHWIG GRAF

*Les membres du bureau ont une astérisque

Membres d'office	Jacques WEISS / IRDP * (président du bureau) Stefan C. WOLTER
Centres / unités de recherche cantonaux	Gérard PIQUEREZ / BEJUNE * Norberto BOTTANI / GE * Emanuele BERGER / TI * Jean-Pierre SALAMIN / VS * Alex BLANCHET / VD *
Universités	Jean-Luc GURTNER Anne-Nelly PERRIET-CLERMONT
HES	Aldo DALLA PIAZZA Jean-Claude NOVERRAZ
SSRE	Bernard SCHNEUWLY
SER	Marie-Claire TABIN
Invité	Jean-Marie BOILLAT
Secrétariat	Elisabeth EGGER

3. LES CONFERENCES

3.1 La Conférence des secrétaires généraux

Présidence	Marie-Laure FRANÇOIS
BERNE	Denis GIGON puis Marcel GUELAT
FRIBOURG	Michel PERRIARD
GENEVE	Marie-Laure FRANÇOIS
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Claude ZWEIACKER
TICINO	Diego ERBA
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Fabien LOI ZEDDA
Invités permanents	Jean-Marie BOILLAT Hans AMBÜHL
Secrétariat	Caroline CODONI-SANCEY

3.2 La Commission de coordination universitaire

Président	Denis MIEVILLE
Vice-président	Michel CORPATAUX
BERNE	Urs WUERGLER Jakob LOCHER
FRIBOURG	Marino MAGGETTI Michel CORPATAUX
GENEVE	Eric BAIER Jean KELLERHALS
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Jean-Daniel PERRET Denis MIEVILLE
TICINO	Mauro MARTINONI
VALAIS	Gilbert FOURNIER
VAUD	Christian PILLOUD Jörg WINISTÖRFER
CEPF	Susy WAGNIERES
EPFL	Jean-Louis VANDRIES
CUS	Jean-Marc BARRAS
UNES	Jean-Luc FALCONE
Secrétaire générale	Marie-Claude ORMOND
Sec. général adjoint	Denis BILLOTTE

3.3 La conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire (CS1)

Président	Michel-Claude SCHNEUWLY
BERNE	Caty LAUBSCHER puis Dominique CHETELAT
FRIBOURG	Michel-Claude SCHNEUWLY
GENEVE	Jacqueline PERRIN
JURA	Daniel BROSY
NEUCHÂTEL	Claude ZWEIACKER
TICINO	Mirko GUZZI
VALAIS	Pierre-Marie GABIOUD
VAUD	Christian CORNAMUSAZ
Secrétariat	Caroline CODONI-SANCEY

3.4 La conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement secondaire (CS2)

Présidence	Jean-François LOVEY
BERNE	Denis RACLE
FRIBOURG	sec. 1 Christiane BRUELHART sec. 2 Werner KULL
GENEVE	sec. 1 Georges SCHÜRCH sec. 2 Marianne EXTERMANN
JURA	Daniel BROSY
NEUCHÂTEL	Christian BERGER
TICINO	sec. 1 Francesto VANETTA sec. 2 Renato VAGO
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	sec. 1 Jean-François DURUSSEL puis Bernard STUDER sec. 2 Philippe LAVANCHY
Secrétariat	Olivier MARADAN

3.5 La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

Présidence	Lévy Dubuis
vice-présidence	Jean-Pierre Rochat
BERNE	Judith RENNER-BACH
FRICOURG	Hubert PERLER
GENEVE	Jean-Marc FRÈRE Bernard PETITPIERRE
JURA	Jean-Luc PORTMANN
NEUCHÂTEL	François BOURQUIN
TICINO	Vincenzo NEMBRINI
VALAIS	Lévy DUBUIS
VAUD	Jean-Pierre ROCHAT
Secrét. intercantonal	Jean-Pascal MOUGIN
Secrétariat	Josette FALLET

3.6 La conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

Présidence	Marc CHASSOT
Vice-président	Claude JEANDROZ
BERNE	Maurin SCHMID
FRIBOURG	Marc CHASSOT
GENÈVE	Grégoire EVEQUOZ
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ
TICINO	Romano ROSSI
VALAIS	Maurice DIRREN
VAUD	Isabel TAHER-SELLES
Secrétariat	Raymond CLAVEL

3.7 La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC/SR)

Présidence	Brigitte WARIDEL
Vice-présidence	Michel HAUSER
BERNE	Walter WENGER
FRIBOURG	Gérald BERGER
GENÈVE	Michel RAMUZ
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Daniel RUEDIN
VALAIS	Karl SALZGEBER
VAUD	Brigitte WARIDEL

4. LES COMMISSIONS

4.1 La Radio-Télévision Educative - Magellan (RTVE)

4.1.1 La Commission romande de Radio-TV Educative (CR-RTVE)

* les membres du bureau ont une astérisque

Président	Serge SIERRO* (prés. bureau)
Vice-présidente	Esther JOUHET-TCHICALOFF*

Départements de l'instruction publique

BERNE	Denis GIGON*
FRIBOURG	Christiane VIONNEL-CAVERZASIO
GENÈVE	Bernard GMÜR
JURA	Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL	Pierre BROSSIN
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Fabien Loi ZEDDA

Radio Télévision Suisse Romande

TSR	Guillaume CHENEVIÈRE
TSR-Découvertes	Catherine NOYER
RSR	Gérard TSCHOPP
RSR-Espace 2	François PAGE
GRAVE	Louis-Joseph FLEURY
	Maurice BETTEX
IRDP	Jacques WEISS
SER	Marie-Claire TABIN
	Jacques BESSE
	Michel DEPIERRAZ

Commission de production

	Olivier MARADAN
Secrétariat	Jean-Marie BOILLAT*
	Corinne MARTIN

4.1.2 La Commission de production de la Radio-TV Educative - Magellan (CP-RTVE)

Président	Olivier MARADAN
-----------	-----------------

Radio-Télévision Suisse Romande

TSR-Découvertes	Catherine NOYER
RSR-Espace 2	François PAGE
Commissaires cantonaux	
BERNE	Jean-René CARNAL
FRIBOURG	Laurent KNUBEL
GENÈVE	Maurice CUPELIN
JURA	Louis-Joseph FLEURY
NEUCHÂTEL	Jean MARTENET
VALAIS	Henri MÉTRAILLER
VAUD	Claude DESIMONI
SER	François SULLIGER

Délégués pédagogiques (invités)

Magellan TV	Vérène GREMAUD
	Gérard LOUVIN
Magellan Radio	Paola PETRUCCI
	Louis-Philippe RUFFY
Secrétariat	Corinne MARTIN

4.2 La Commission pédagogique (CP)

Présidence	Jacqueline PELLET
------------	-------------------

Départements de l'Instruction publique

BERNE	Christian MERKELBACH
FRIBOURG	Guillaume VANHULST
GENÈVE	Charles DE CARLINI
	Fiorella GABRIEL
JURA	Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL	Claude ZWEIACKER
VALAIS	Marie-Madeleine LUY
VAUD	Jean-François CHARLES
TESSIN, observateurs	Dany PIFFARETTI
	Elvezio SARTORE

Associations professionnelles d'enseignants

BERNE	Philippe DROMPT
FRIBOURG	Agnès SCHMIDLIN
GENÈVE	Georges PASQUIER
JURA	Jacques REBETEZ
NEUCHÂTEL	Etienne MOUGIN
VALAIS	Marie-Claire TABIN
VAUD	Jacques DANIELOU
IRDP	Jacques WEISS
Secrétaire	Olivier MARADAN

4.3 La Délégation à la langue française

Présidente	Marie-José BÉGUELIN
Membres	Jean-François DE PIETRO
	Marinette MATTHEY
	Eric WEHRLI
Secrétariat	Christine OLIVIER

4.4 Moyens et ressources didactiques

4.4.1 La Commission romande des moyens d'enseignement (COROME)

Présidence	Jean-Marie BOILLAT (ad interim)
------------	---------------------------------

* les membres du bureau ont une astérisque

BERNE	Caty LAUBSCHER
	Jean-Pierre WENGER
FRIBOURG	Michel-Claude SCHNEUWLY
	Christiane BRUELHART*
GENÈVE	Thérèse GUERRIER
	Claude COTTIER
JURA	Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL	Claude ZWEIACKER*
	Clément ZILL
TICINO, observateur	Stelio RIGHENZI
VALAIS	Pierre-Marie GABIOUD
VAUD	Christian CORNAMUSAZ
	Jean-François DURUSSEL
CIIP	Jean-Marie BOILLAT*
	Olivier MARADAN
Office romand	Jean-Pierre SALAMIN
SER	Marie-Claire TABIN*
	Michel DEPIERRAZ
	Georges PASQUIER
Secrétariat	Francine ZEHR

4.4.2 L'office romand des éditions scolaires (OR)

Présidence	Jean-Pierre SALAMIN
BERNE	Walter SCHÜRCH
FRIBOURG	René VONLANTHEN
GENÈVE	Théodore MAHLER
JURA	Etienne BEURET, vice-président
NEUCHÂTEL	Willy DEBELY
TICINO	Marco CROCE
VALAIS	Jean-Pierre SALAMIN
VAUD	Yves CROISIER, secrétaire
COROME	Maurice BETTEX

4.4.3 La commission de surveillance du fonds romand des éditions scolaires

Président	Jean-Marie BOILLAT
CSG	Denis GIGON puis Marcel GUELAT
CS1	Claude ZWEIACKER
CS2	Christiane BRUELHART
Secrétaire	Francine ZEHR
<i>Participent avec voix consultative :</i>	
SER	Marie-Claire TABIN
OR	Jean-Pierre SALAMIN
Fonds romand	Carine GUIOT

4.5 La commission des responsables de l'enseignement spécialisé (CRES)

Présidence	Philippe NENDAZ
BERNE	Caty LAUBSCHER
FRIBOURG	Albrecht BITTERLIN
GENÈVE	Suzanne GREMAUD
JURA	Maurice DANDELLOT
NEUCHÂTEL	Pierre-Alain TIÈCHE
TICINO	Pierre DUCOMMUN
VALAIS	Giorgio MERZAGHI
VAUD	Philippe NENDAZ
SPC	Jean-Jacques ALLISSON
OFAS	Danièle WOLF
Secrétariat	Hubert PILLER Danouchka KRIENBUEHL

4.6 La commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CIDOSP)

Présidence	Anne-Claude KUNZI-HOFMANN
BERNE	Anne MONNIER
FRIBOURG	Marie-José ROHRBASSER
JURA	RAPHAËLE MAITRE ANNAHEIM
NEUCHÂTEL	Aïssa LABGAA
GENÈVE	Roland GODEL
TICINO	Béatrice TOGNOLA GIUDICETTI
VALAIS	Germain BETRISEY
VAUD	Anne-Claude KUNZI-HOFMANN
<i>Membres associés</i>	
AGAB/ASOU	Julia-C. SANZ
ASOSP-SR	Sébastien AEBY

4.7 La commission pour le perfectionnement des enseignants (CPE)

Présidence	Antoine MUDRY
BERNE	Samuel WAHLI
FRIBOURG	Michel DUMOND
GENÈVE	Sarah KONTOS Jean-Daniel CATTIN
JURA	Jean HOFFMEYER
NEUCHÂTEL	Josiane GREUB
TICINO	Roberto MINOTTI Fulvio POLETTI
VALAIS	Antoine MUDRY
VAUD	Jacques BERNOULLI Josianne CHEVALLEY-ROY

4.8 Le groupe des responsables romands et tessinois de la formation pédagogique des maîtres de l'enseignement secondaire (RFP)

Présidence	Gérard BOBER
vice-présidence	Guillaume VANHULST
BERNE	Paul ZURCHER
FRIBOURG	Guillaume VANHULST
GENÈVE	Rémy VILLEMEN
JURA	Jean HOFFMEYER
NEUCHÂTEL	Bernard RENEVEY
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Guy VOIDE
VAUD	Gérard BOBER
ISFPF SR	Pierre-Yves BROUTTIER
Ti	Dieter SCHURCH
CPS/CID	Bernard GYGI

4.9 Le groupe romand et tessinois de l'audiovisuel à l'école (GRAVE)

Président	Louis-Joseph FLEURY
Vice-président	Maurice CUPELIN
BERNE	Jean-René CARNAL
FRIBOURG	Laurent KNUBEL
GENÈVE	Maurice CUPELIN
JURA	Louis-Joseph FLEURY (président en congé)
NEUCHÂTEL	Jean MARTENET
TICINO	Virgilio SCIOLLI
VALAIS	Henri MÉTRAILLER
VAUD	René SCHNORF
SER	Solange DECNAECK François SULLIGER
IRDP	Maurice BETTEX
Secrétariat	Marie-Lise ROBERT

5. LES INSTITUTIONS

5.1 L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD P)

Directeur Jacques WEISS

5.1.1 Comité scientifique

Président Jean RETSCHITZKI

Membres Linda ALLAL
Jean BRUN
Georges LÜDI
André PETITAT
Edo POGLIA
Yves REUTER
Jacques WEISS

Secrétariat Elisabeth EGGER

5.1.2 Collaborateurs de l'IRD P

Directeur Jacques WEISS

Collaborateurs scientifiques

Anne-Lore BREGY
Claudine BROHY
Jean-François DE PIETRO
Simone FORSTER
Gabriella FUCHS
Denis GAY
François JAQUET
Luc-Olivier POCHON
Chantal TIËCHE-CHRISTINAT
Martine WIRTHNER

Bibliothécaires-documentalistes

Isabelle DESCHENAU
Françoise LANDRY
Christiane ANTONIAZZA-TORCHE
Marie-Lise ROBERT

Secrétaire de direction

Elisabeth EGGER

Collaboratrices administratives

Liliane JEANNERET-CLERC
Corinne MARTIN
Christine OLIVIER
Doris PENOT
Marianne STEUDLER

5.2 Le Glossaire des patois de la Suisse romande

Rédacteur en chef Paul-Henri LIARD

5.2.1 Commission philologique

Président Michel BURGER

BERNE vacant
FRIBOURG Nicolas MORARD
GENÈVE Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET
JURA Michel HAUSER
NEUCHÂTEL Marie-José BÉGUELIN
VALAIS Françoise VANNOTTI
VAUD Maurice BOSSARD
Membres Gilles ECKARD
ad personam François VOILLAT
André WYSS

5.2.2 Collaborateurs du glossaire

Rédacteur en chef Paul-Henri LIARD
Rédacteur en chef adjoint

Rédacteurs Hervé CHEVALLEY
Eric FLUCKIGER
Bernadette GROSS
Alexandre HUBER
Wulf MÜLLER

Assistantes Françoise CORNU

Mayeule WEIBEL
Secrétaire Anne BEAUJON

6. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

6.1 Groupe de travail ad hoc sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Président Christian BERGER
Membres Pierre-François COEN
Louis-Joseph FLEURY
Fiorella GABRIEL
Olivier MARADAN
Francis MORET
Alain THEILKAES

6.2 Groupe de travail Ressources en matière d'éducation et de prévention (EDU-PRE)

Président Michel NICOLET
Membres Philippe DE VARGAS
Michel GIRARDIN
Jean-Paul MOULIN
Christian MOUNIR
Francine RICHON
Walter SCHNYDER
Claude ZWEIACKER

7. LISTES DIVERSES

7.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP/CH)

Secrétaire général Hans AMBÜHL

7.2 Centres de recherche pédagogique

Berne Christina Von WALDKIRCH
Section romande Christian MERKELBACH
Genève Fiorella GABRIEL
Jacqueline JACCARD
Norberto BOTTANI
Jura Gérard PIQUEREZ
Neuchâtel Anne-Marie BROI
Ticino Emanuele BERGER
Valais Jean-Pierre SALAMIN
Vaud Bernard MULLER
IRD P Jacques WEISS

7.3 Centres de documentation (GROCEDOP)

Président Michel DUMONT
Berne Dominique SUISSE
Fribourg Michel DUMONT
Genève Emile-François JEANNERET
Jura Louis-Joseph FLEURY
Neuchâtel Pierre BROSSIN
Ticino Stelio RIGHENZI
Valais Jean-Pierre SALAMIN
Vaud Véronique AVELLAN
IRD P Isabelle DESCHENAU

7.4 Statistiques scolaires

Berne	REto JECKLIN
Fribourg	Michel-Claude SCHNEUWLY Christine VIONNET-CAVERZASIO
Genève	Norberto BOTTANI
Jura	Daniel BROSY Jean-Claude CHAPPUIS
Neuchâtel	Marc HUMBERT
Ticino	Cesiro GUIDOTTI
Valais	Pascal MABILLARD
Vaud	Rodolphe DOBLER

7.5 Responsables cantonaux des bourses d'études

Berne	Kurt LUETHI
BE francophone	Wilya SCHEIDEGGER
Fribourg	Beat SCHNEUWLY
Genève	Denis KAUFMANN
Jura	Daniel EGLOFF
Neuchâtel	Fabrice KALTENRIEDER
ticino	Roberto PESTONI
valais	Jean-Paul PRAPLAN
Vaud	Claude BURNAT

7.6 Education physique scolaire et Jeunesse et sport

BE EPS	Martin ZIÖRJEN
BE J+S	Martin STRUPLER
BE francoph. J+S	Michel MEYER
FR EPS/J+S	Elmar SCHNEUWLY
GE EPF primaire	Jean-Jacques CUENOD
GE EPS secondaire	Philippe KURER
GE J+S	Boris LAZZAROTTO
JU EPS/J+S	Jean-Claude SALOMON
NE EPS/J+S	Roger MISEREZ
TI EPS	Ivo ROBBIANI
TI J+S	Damiano MALAGUERRA
VS EPS	Erwin EYER
VS J+S	Gaby MICHELOUD
VD EPS/J+S	Raymond BRON

8. ASSOCIATIONS

8.1 Association syndicale et pédagogique des enseignantes et enseignants de Suisse romande (SER)

Présidente Marie-Claire TABIN

8.1 Syndicat des services publics (SSP)

Secrétaire Claude-Alain BURKI

8.2 Association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande et du Tessin (AIDEP)

Président Jean-Pierre WENGER
Vice-présidente Myriam LEONHARDT

8.3 Conférence romande et tessinoise des directeurs d'établissements secondaires (CROTCEs)

Président Léon GURTNER

8.4 Conférence romande des directeurs de gymnases (CDGSRT)

Président Pierre-Marc BURNAND
Vice-président Roland VILLARS

8.5 Conférence romande des chefs d'établissements de formation des maîtres (CDIFM)

Président Pierre TELLEY